

**FREQUENTATION LIEE
AUX ACTIVITES RECREATIVES
SUR LES LAGUNES LANGUEDOCIENNES**

Mémoire de DESS de géographie « Aménagement Rural et Développement Local »
présenté par :

Christelle AUDOUI

Sous la direction de :

- Anne HONEGGER - Tuteur Universitaire
- Nabila MAZOUNI - Maître de Stage

- Septembre 2003-

SOMMAIRE

SOMMAIRE	- 2 -
REMERCIEMENTS	- 5 -
INTRODUCTION	- 7 -
<i>CARTE 1 : LES LAGUNES LANGUEDOCIENNES</i> PARTIE 1 CONTEXTE REGIONAL ET METHODOLOGIES	- 9 -
PARTIE 1 CONTEXTE REGIONAL ET METHODOLOGIES	- 11 -
1.1 LES ACTIVITES RECREATIVES SUR LES LAGUNES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON	- 12 -
1.1.1 LE LANGUEDOC-ROUSSILLON : ESSOR DEMOGRAPHIQUE ET 3 ^{EME} REGION TOURISTIQUE DE FRANCE ..	- 12 -
1.1.2 LES ACTIVITE RECREATIVES	- 17 -
1.1.3. CONCLUSION	- 20 -
1.2 METHODES ET PLANNING DU TRAVAIL ACCOMPLI AU COURS DU STAGE	- 21 -
1.2.1 PLANNING DU TRAVAIL ACCOMPLI.....	- 21 -
1.2.2 METHODOLOGIE POUR LES TYPOLOGIES CONCERNANT LES ACTIVITES RECREATIVES SUR LES LAGUNES LANGUEDOCIENNES	- 21 -
1.2.3 METHODOLOGIE CONCERNANT L'ENQUETE SUR THAU.....	- 23 -
1.3.4 CONCLUSION	- 28 -
CONCLUSION	- 29 -
<u>PARTIE 2 : LES ENJEUX ET LES EVOLUTIONS EN COURS DES ACTIVITES RECREATIVES EN MILIEU LAGUNAIRE LANGUEDOCIEN</u>	- 30 -
2.1 STATUTS JURIDIQUES DES STRUCTURES LOCALES DE GESTION DES LAGUNES LANGUEDOCIENNES	- 31 -
2.1.1 LES LAGUNES GERES PAR UNE STRUCTURE LOCALE DE GESTION.....	- 31 -
2.1.2 LES LAGUNES SANS STRUCTURES LOCALES DE GESTION.....	- 43 -
2.1.3 CONCLUSION.....	- 46 -
2.2 LES ACTIVITES RECREATIVES DOMINANTES SELON LES LAGUNES	- 47 -
2.2.1 UNE ACTIVITE RECREATIVE DOMINANTE EXPLIQUEE PAR UN NOMBRE IMPORTANT D'USAGERS GRACE AU POTENTIEL DES SITES	- 47 -
TABLEAU 7 : FREQUENTATION DU CANAL DU RHONE A SETE.....	- 49 -
2.2.2 UNE ACTIVITE RECREATIVE DOMINANTE LIEE AUX CHOIX DES ACTEURS LOCAUX	- 56 -
2.2.3 UNE ACTIVITE RECREATIVE DOMINANTE IMPOSEE PAR UN TYPE D'USAGERS.....	- 64 -
2.2.4. CONCLUSION	- 66 -
2.3 IMPACTS DES ACTIVITES RECREATIVES SUR LES LAGUNES	- 67 -
2.3.1 LES TYPES D'IMPACTS LIES A LA CHASSE SUR LES LAGUNES	- 67 -
2.3.2 LES TYPES D'IMPACTS LIES AUX ACTIVITES DECOUVERTES DE LA NATURE	- 69 -
2.3.3 LES TYPES D'IMPACTS LIES AU NAUTISME.....	- 71 -

2.3.4 LES IMPACTS LIES AU VELIPLANCHISME.....	- 73 -
2.3.5 CONCLUSION	- 75 -
2.4 NATURES ET MODES DE RESOLUTION DES CONFLITS D'USAGES PAR RAPPORT AUX ACTIVITES RECREATIVES SUR LES LAGUNES	- 76 -
2.4.1 CONFLITS D'USAGES EN MILIEU LAGUNAIRE.....	- 76 -
2.4.2 LES DIVERS MODES DE RESOLUTION DES CONFLITS D'USAGE	- 78 -
2.4.3 CONCLUSION.....	- 84 -
2.5 PROJETS SUR LES LAGUNES CONCERNANT LES ACTIVITES RECREATIVES	- 85 -
2.5.1 UNE TENDANCE GENERALE A LA VALORISATION DES SITES LAGUNAIRES POUR ORGANISER L'ACTIVITE DECOUVERTE DE LA NATURE.....	- 85 -
2.5.2 LES DIFFERENTS STADES DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES RECREATIVES	- 89 -
2.5.2.2 STADE AVANCE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES RECREATIVES.....	- 92 -
2.5.3 CONCLUSION	- 93 -

FIGURE 8 : PROJETS DES STRUCTURES LOCALES DE GESTION DES LAGUNES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON EN 2003 PAR RAPPORT AUX ACTIVITES RECREATIVES (TYPOLOGIE REALISEE SUR LES ENTRETIENS AVEC LES GESTIONNAIRES) - 94 -

FIGURE 9 : PROJETS DES STRUCTURES LOCALES DE GESTION DES LAGUNES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON EN 2003 PAR RAPPORT AUX ACTIVITES RECREATIVES (TYPOLOGIE REALISEE SUR LES ENTRETIENS AVEC LES GESTIONNAIRES) - 95 -

CONCLUSION - 97 -

PARTIE 3 : ANALYSE DE L'ENQUETE EFFECTUEE AUPRES DES USAGERS DES LAGUNES - 98 -

3.1 RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LE BASSIN DE THAU	- 99 -
3.1.1 ANALYSE GLOBALE DE LA FREQUENTATION ET DE L'OCCUPATION LIEES AUX ACTIVITES RECREATIVES SUR LE BASSIN DE THAU.....	- 99 -
3.1.2 ANALYSE DETAILLEE DES DIFFERENTES STRUCTURES ENQUETEEES PAR TYPE D'ACTIVITE RECREATIVE SUR LE BASSIN DE THAU.....	- 103 -
3.1.3 CONCLUSION	- 111 -

CONCLUSION - 113 -

GLOSSAIRE - 116 -

BIBLIOGRAPHIE - 118 -

TABLES DES CARTES - 122 -

TABLES DES FIGURES - 123 -

FICHES D'IDENTITE DES LAGUNES LANGUEDOCIENNES PAR RAPPORT AUX ACTIVITES DECOUVERTES	- 127 -
ETANG DE CANET	- 128 -
L'ETANG DE SALSes-LEUCATE	- 133 -
LES ETANGS DU NARBONNAIS (BAGES-SIGEAN, AYROLLE, CAMPIGNOL, GRUISSAN) ET LA PALME	- 138 -
LES ETANGS DE LA BASSE VALLEE DE L'AUDE (VENDRES, PISSEVACHES ET MATTE).....	- 146 -
L'ETANG DE BAGNAS	- 152 -
LES STRUCTURES D'ACCUEIL	- 154 -
LE BASSIN DE THAU	- 156 -
LES PALAVASIENS (ETANGS D'INGRIL, DE PIERRE BLANCHE, DU PREVOST, DU GREC, DE VIC, DE L'ARNEL, DU MEJEAN ET DE PEROLS).....	- 162 -
L'ETANG DE L'OR.....	- 169 -
LES LAGUNES DE LA PETITE CAMARGUE GARDOISE (L'ETANG DU PONANT, DE LA SALONIQUE, DE LA SICCAREX, DU MEDARD, DE LA RENARDE...).....	- 172 -
LISTE DES PERSONNES CONTACTEES	- 177 -
QUESTIONNAIRE QUESTIONNAIRE SUR LES STRUCTURES DES ACTIVITES RECREATIVES DU BASSIN DE THAU-	180 -
LISTE DES STRUCTURES CONTACTEES POUR L'ENQUETE SUR	- 184 -

REMERCIEMENTS

Je remercie tous les chargés de mission des structures locales de gestion des milieux lagunaires pour avoir eu la gentillesse de m'accorder un peu de leur temps.

Je remercie Luc HARDY et Stéphan ROSSIGNOL de leur confiance pour la réalisation de ce document.

Je tiens particulièrement à remercier Anne HONEGGER pour sa disponibilité tout au long de la réalisation de ce travail, et surtout Nabila MAZOUNI qui grâce à ses conseils et à sa rigueur dans la réflexion a permis d'optimiser ce travail.

Merci à Laurence FONBONNE d'avoir mis à profit ses qualités d'interprète auprès des allemands pour réaliser l'enquête à Salses-Leucate et pour sa patience au cours de mon initiation à certains logiciels.

Et je remercie chaleureusement toute l'équipe du Cépralmar pour leur bonne humeur quotidienne et leurs qualités humaines.

AVANT-PROPOS

Cette étude a été réalisée au Cépralmar dans le cadre d'un stage de DESS de géographie « Aménagement rural et développement local » dont la durée a été de cinq mois (avril à août 2003). Elle permet de mieux connaître les activités récréatives et leur fréquentation à un instant donné sur les lagunes languedociennes. Ce travail doit être considéré comme une première étape puisqu'une thèse débutera dès l'automne 2003 sur la même thématique.

INTRODUCTION

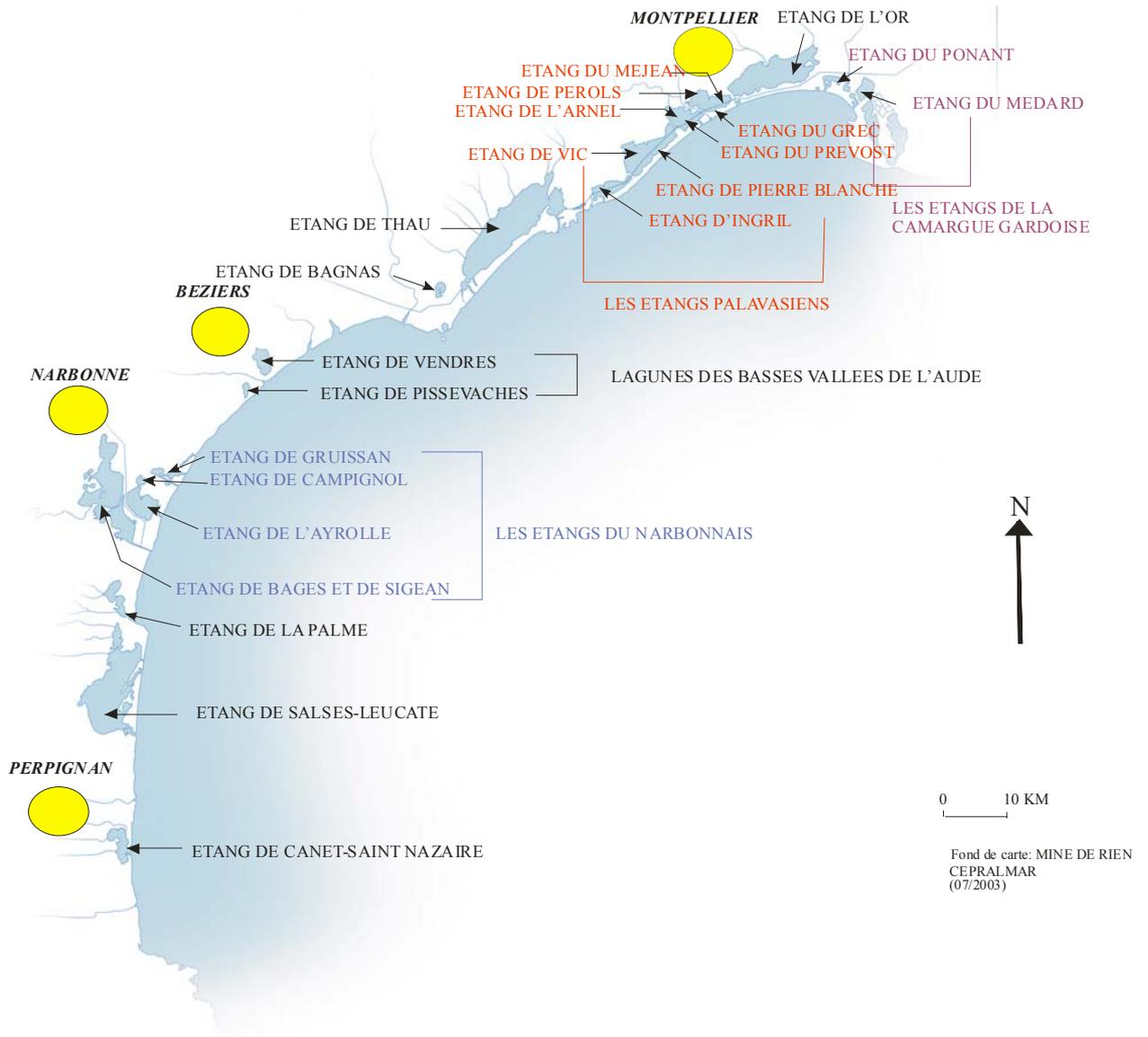
Depuis plusieurs siècles, les lagunes ont toujours été considérées comme des lieux insalubres. Or, depuis la mission Racine en 1963, les plans d'eau languedociens ont été aménagés pour attirer les touristes de toute l'Europe. Nous savons tous que cette région est un haut lieu du tourisme mais force est de constater qu'il n'existe que très peu de chiffres concernant la fréquentation liée aux activités récréatives sur les lagunes.

Les données quantitatives et qualitatives de la fréquentation peuvent permettre de mieux comprendre les conflits d'usages et l'évolution des pratiques des activités récréatives sur un espace.

Ainsi, cette étude réalisée à l'échelle régionale (*carte 1*) a pour objectif de connaître les lagunes (plus d'une vingtaine) à travers la fréquentation liée aux activités récréatives. L'espace géographique étudié comprend le plan d'eau de la lagune et les berges ainsi que la zone humide et une partie du lido (celle tournée vers la façade maritime n'est pas prise en compte). L'échelle temporelle est analysée à travers les types de populations qui exercent une ou des activités récréatives sur le territoire lagunaire. En effet, une population locale n'investit pas le territoire dans la même durée que la population touristique (pics de fréquentation très importants pendant la période estivale). Quant aux activités récréatives étudiées, elles concernent des loisirs ludiques qui sont en rapport avec le milieu naturel : le nautisme, le véliplanchisme, la randonnée (pédestre, VTT, équestres), la découverte de la nature, la pêche amateur.

Le lecteur trouvera dans la première partie une approche régionale du tourisme, et la définition de chacune des activités étudiées ainsi que les méthodologies utilisées pour quantifier et analyser la fréquentation liée aux activités récréatives. La deuxième partie est une analyse à l'échelle régionale des activités récréatives sur les milieux lagunaires basée essentiellement sur les dires d'acteurs et complétée par des ouvrages. Cette partie a pour objectifs de définir les identités lagunaires à travers les activités récréatives, les conflits d'usages et leurs modes de résolution, ainsi que les priorités liées aux activités récréatives dans les projets de gestion. Un zoom est opéré dans la dernière partie qui expose les résultats de l'enquête réalisée sur le Bassin de Thau.

Des fiches d'identité par lagunes sont mises en annexe dans lesquelles sont répertoriées les différentes activités récréatives. Ainsi, la recherche sur un type d'activité récréative pour une lagune est simplifiée.



CARTE 1 : LES LAGUNES LANGUEDOCIENNES

PARTIE 1 CONTEXTE REGIONAL ET METHODOLOGIES

Cette première partie permet d'exposer le sujet du stage et les méthodologies en trois points afin de comprendre la démarche mise en oeuvre.

Tout d'abord, quelques généralités concernant le tourisme régional et l'essor démographique que traverse le Languedoc-Roussillon permettront au lecteur de s'imprégner du contexte régional, avant d'exposer l'attractivité que suscitent les diverses activités récréatives sur les lagunes.

Le deuxième point concernera le Cépralmar, la structure dans laquelle a été effectuée ce travail.

En dernier, nous expliquerons les méthodes utilisées pour réaliser ce document.

1.1 Les activités récréatives sur les lagunes en Languedoc-Roussillon

Une approche globale du tourisme en Languedoc-Roussillon permet de resituer notre étude dans son contexte régional. Elle aborde l'hébergement, le profil du touriste en Languedoc-Roussillon et ses activités, afin de comprendre l'attractivité de la région Languedoc-Roussillon. Celle-ci peut aussi s'expliquer au travers de diverses pratiques des activités récréatives sur les lagunes languedociennes. Le terme activités récréatives est utilisé dans le cadre de cette étude comme des activités de loisirs, divertissantes, en rapport avec les éléments du milieu.

1.1.1 Le Languedoc-Roussillon : essor démographique et 3^{ème} région touristique de France

1.1.1.1 Evolution démographique du littoral languedocien

Depuis trente ans, le Languedoc-Roussillon connaît une forte croissance démographique. Aujourd'hui, la région accueille encore bon nombre de migrants attirés par l'héliotropisme¹. Ce phénomène est assez complexe puisqu'il englobe à la fois des personnes d'un certain âge et des migrants en âge d'activité porteurs d'une stratégie de vie dans laquelle la résidence et le travail sont imbriqués. D'après les projections de l'INSEE, cette tendance va s'accroître. Le Languedoc-Roussillon pourrait avoir 400 000 personnes de plus d'ici 2015, sans compter les flux touristiques pendant la période estivale. Les communes côtières sont parmi celles qui connaissent les taux de croissance démographique les plus élevés (phénomène de résidentialisation). La population des stations balnéaires est multipliée par 10, voire plus, pendant l'été, et certaines stations sont parfois de véritables centres urbains (cf. : La Grande Motte). A l'image des pays développés, les loisirs prennent une place de plus en plus importante et ce phénomène s'affirme plus encore sur le pourtour méditerranéen car, par rapport aux autres rivages français, le littoral du Languedoc-Roussillon bénéficie de conditions optimales (ensoleillement, vitesse du vent, force des vents continentaux : Mistral à l'Est et Tramontane à l'Ouest). L'engouement pour le littoral est devenu un phénomène de société : "Il évoque une urbanité idéale, un rôle réparateur

de satisfaction, des aspirations et des besoins sociaux de liberté de ressourcement, d'épanouissement, en contre partie des pesanteurs importantes imposées par la vie urbaine et le travail minuté", (PERON, 1998). La Mission Racine a favorisé l'expansion d'une mono-activité récréative côtière (balnéarisme, nautisme, sport de glisse...) au détriment des activités traditionnelles (pêche, saliculture...). A l'heure actuelle, on assiste à une recomposition, à un renouvellement des activités et des sociétés préexistantes. La population locale se réapproprie le milieu. Nous ne pouvons plus faire une étude de la fréquentation sans compter avec la population permanente, laquelle se diversifie également.

1.1.1.2. Le Languedoc-Roussillon : une destination touristique d'importance nationale

L'Hérault est le premier département touristique de la Région, qui est elle-même la troisième région touristique en France.

D'après le Comité Régional du Tourisme, 14 582 200 arrivées ont été recensées en 1999 pour le Languedoc-Roussillon (10 200 000 arrivées de touristes français et 4 382 200 arrivées de touristes étrangers). Le littoral concentre la moitié du total des arrivées. Ce phénomène est plus marqué pour les français (55%) que pour les étrangers (43%).

Quant au mode d'hébergement, les résidences secondaires sont très nombreuses en Languedoc-Roussillon et sont le mode d'hébergement le plus répandus sur le littoral (*Figure 1*). La capacité d'accueil en hébergement est plus importante en résidences secondaires dans les départements de l'Hérault et des Pyrénées Orientales.

¹ héliotropisme : phénomène faisant référence à l'attraction des gens pour les régions ensoleillées

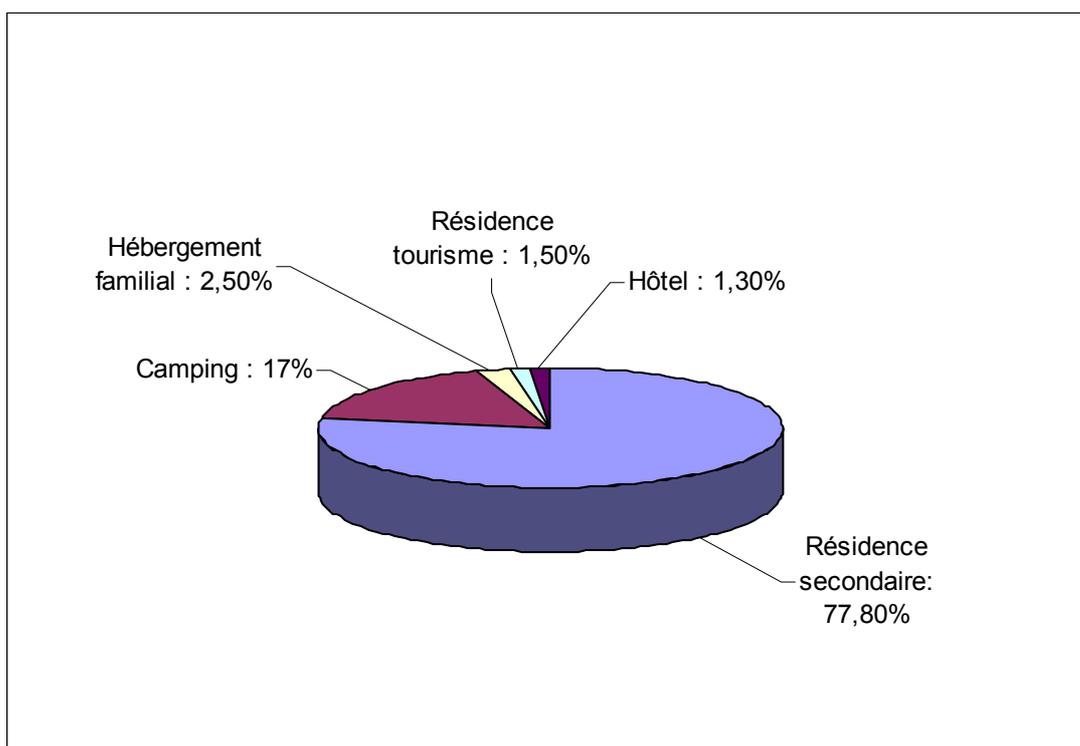


Figure 1 : Capacité d'accueil (en lits) en 2001 sur le littoral languedocien

Source : INSEE

La raison du choix du Languedoc-Roussillon pour partir en vacances est le climat ensoleillé mais aussi la présence de la mer ainsi que l'habitude de la Région (*Tableau 1*). Ceci explique que les $\frac{3}{4}$ des séjours s'effectuent entre juillet et août et que 70% des séjours se font sur le littoral.

La clientèle est essentiellement familiale sur le bord de mer.

La durée moyenne du séjour est pour 45% d'au moins une semaine (dont 21% séjournant de 15 jours à 1 mois). La tendance actuelle depuis quelques années est l'étalement de la saison d'avril à septembre. Ce phénomène est dû aux 35 heures et donc à des séjours plus courts mais plus fréquents.

La moitié des touristes visiteront les sites ou les monuments historiques.

Tableau 1 : Les motivations des vacances en Languedoc-Roussillon en 2001

Source : Comité Régional du Tourisme

le climat ensoleillé du sud	53,0 %
le bord de mer	41,9 %
la beauté des paysages	34,7 %
par habitude d'y venir en long séjour	14,1 %
pour le patrimoine culturel	13,7 %
pour être à la montagne	11,5 %
des parents ou amis y séjournent	10,7 %
résidence secondaire	10,7 %
hébergement chez des parents ou amis	9,8 %
région peu éloignée du domicile principal	7,8 %
par habitude d'y venir en court séjour	5,1 %
région offre un rapport qualité/prix	5,1 %
recommandation par parents ou amis	4,9 %
pratiquer le thermalisme	3,1 %
pour des raisons professionnelles	2,4 %
les enfants ont choisis	1,9 %
par hasard	1,5 %
bénéficié d'une offre exceptionnelle	0,6 %
autre	4,5 %

Le profil du tourisme régional selon les enquêtes de l'Observatoire du Tourisme se définit comme tel:

- 40% de la clientèle a moins de 30 ans et les plus de 51 ans représentent moins de 20% de l'ensemble.
- 65% de français
- l'activité « plage/baignade/bronzage » est la plus pratiquée (**Tableau 2**)
- Le touriste est sédentaire et balnéaire
- Le touriste n'utilise pas les transports en commun

- La durée moyenne du séjour : 17 jours (1 semaine : 21%, 8 à 10 jours : 13%, 11 à 15 jours : 31% plus de 15 jours : 35%)
- La dépense quotidienne hors hébergement est de moins de 30 euros par jour pour 2/3 de la clientèle (22% : moins de 15 euros, 44% : de 15 à 30 euros, 24% : de 30 à 45 euros et 10% : plus de 45 euros).
- Il loge en camping ou en résidence secondaire
- 55% déclare appartenir aux catégories socioprofessionnelles aisées ou moyenne supérieure

Tableau 2 : Activités pratiquées en Languedoc-Roussillon

Source : Comité Régional du Tourisme

Repos	80,9 %
Baignade	59,6 %
Randonnée pédestre	35,1 %
Activités culturelles	34,2 %
Itinéraires de découverte	26,4 %
Parcs d'attraction	20,5 %
Festivals, spectacles	19,2 %
Loisirs récréatifs	16,8 %
Pétanque	12,2 %
Randonnée VTT	11,0 %
Cyclotourisme	6,9 %
Randonnée équestre	4,5 %
Pêche en mer	4,5 %
Remise en forme	4,3 %
Planche à voile	4,3 %
Pêche en rivière	4,1 %
Sports d'eaux vives	3,2 %
Voile	2,7 %
ski	2,5 %
Plongée	2,5 %
Golf	2,3 %
Escalade	1,7%
Ski nautique	1,1 %

Les activités écrites en rouge correspondent aux activités récréatives pratiquées sur les lagunes dans le cadre de cette étude

1.1.2 Les activités récréatives

1.1.2.1 Le nautisme

Depuis les années 60, le **nautisme**² se pratique de plus en plus sur l'étang de Thau qui constitue le centre historique de la voile en région Languedoc-Roussillon, et sur l'étang de Salses-Leucates. Les attraits pour pratiquer cette activité en Méditerranée sont l'ensoleillement (+ de 300 jours par an), des vents de force 4 ou plus pendant 230 à 250 jours par an, des lagunes à vastes dimensions (7 500 ha pour le bassin de Thau) qui proposent des sites sécurisant pour l'apprentissage de la voile. Le nautisme en milieu lagunaire relève de différentes pratiques individuelles (pêche- promenade, promenade-loisir à la journée, à la demi-journée, ou des séjours d'une semaine), par des sorties en groupe (des croisières estivales), ou bien par des activités sportives organisées par des clubs. Le nombre de pénichettes louées, pour le nautisme fluvial sur le Canal du Midi ou de celui du Rhône à Sète, est important. Le Languedoc-Roussillon demeure la première région française pour la clientèle étrangère du tourisme fluvial, alors que la première région de la clientèle française est la région « Pays de Loire ». Un français sur quatre navigue en Languedoc-Roussillon.

Le nautisme, c'est aussi le ski nautique et les jets skis. Cette dernière activité se répand de plus en plus depuis quelques années.

1.1.2.3 Le véliplanchisme

Le **véliplanchisme**³ est apparu en France au début des années 70, et a connu un essor très rapide. La région méditerranéenne possède de nombreux atouts pour la pratique de cette activité : des vents forts et fréquents, la présence d'un chapelet lagunaire côtier ce qui permet une plus grande sécurité qu'en mer pour un débutant, une accessibilité de la plupart des étangs appartenant au Domaine Public Maritime. La pratique de la planche à voile diminue, mais celle

² nautisme : ensemble des sports pratiqués sur l'eau, notamment la navigation de plaisance. Dans le cadre de cette étude, ne seront comprises que la navigation de bateau, les jets skis et les skis nautiques.

³ véliplanchisme : est un sport nautique qui ne comprend que les sports à base de planche qui glisse sur l'eau et qui se meut sous l'action du vent.

du funboard⁴ ainsi que la pratique du kyte-surf⁵ augmentent la fréquentation totale concernant cette pratique. Un public d'Europe du Nord et de Français est attiré par la région pour exercer cette activité alors que les locaux ne représentent que 10% de la totalité des véliplanchistes⁶. **L'absence de comptage et de recensement précis des véliplanchistes rend difficile l'appréciation de l'importance de cette pratique sur le littoral.**

1.1.2.4 Les activités de découvertes de la Nature

Les activités naturalistes et les activités de découvertes de la Nature opposent deux approches ; une « scientifique » et l'autre « approche sportive ». Le naturalisme est une activité relativement ancienne. Ce sont des passionnés ou des scientifiques dotés d'une connaissance du milieu regroupés dans des associations ou des infrastructures spécialisées (type la station de biologie marine au sud de l'étang de Thau ou l'antenne d'un laboratoire du Roussillon à Bages-Sigean). Les activités de découverte de la Nature concernent un public curieux et intéressé par la connaissance. Dans le cadre de cette étude, ce type d'activité peut aussi concerner les randonnées équestres quand elles sont pratiquées pour faire découvrir un site ; dans ce cas que le cheval est un moyen pour découvrir le milieu et non une finalité.

Les gestionnaires mettent en place des espaces aménagés pour canaliser la fréquentation et apporter la connaissance des milieux afin que le public comprenne que ces espaces sont fragiles. La fréquentation de ces lieux par cette activité est beaucoup plus importante l'été et le week-end alors que le naturalisme est une activité pratiquée toute l'année. La perception de l'espace par les usagers n'est pas la même selon le milieu.

⁴ funboard : c'est la « F1 de la planche à voile ». La planche ne possède pas de dérive et son volume est fortement diminué, par rapport à une planche à voile classique, pour des raisons d'hydrodynamisme.

⁵ kyte-surf : une planche permet de glisser sur l'eau tout en se faisant tirer par une voile de traction.

⁶ (source : Comité Régional du Tourisme Languedoc-Roussillon)

1.1.2.5 La chasse

En France, au cours de ces cinquante dernières années, le nombre d'adhérents aux sociétés de **chasse** diminue⁷. La baisse des secteurs chassables et du gibier est le résultat de l'urbanisation et de la fréquentation croissante des espaces naturels. Or, en Languedoc-Roussillon, la tendance est moindre voire inversée dans certains secteurs comme la Camargue⁸. Certains étangs languedociens demeurent des sites exceptionnels pour la chasse. La France demeure le pays d'Europe où l'activité cynégétique est la plus développée et le pays européen où les prélèvements sont les plus importants pour le gibier d'eau (canards, foulques, bécasses).

La Chasse est une activité traditionnelle et récréative. **Les chasses privées permettent aux agriculteurs d'augmenter leur revenu notamment en Camargue et en Basse vallée de l'Aude**. Les propriétaires rentabilisent leur espace naturel en louant leur chasse. Le prix moyen pour la location des droits de chasse est de 150 euros par hectare et par an mais il peut varier de 76 euros à 760 euros par hectare et par an dans l'ensemble de la région.

1.1.2.6. Autres activités (telles que le jogging, la pêche à la ligne, la baignade, le VTT,)

Depuis les années quatre-vingt, **le jogging** est pratiqué près des centres urbains, comme sur les bords de l'étang du Méjean. **Les amateurs de VTT** évoluent sur les bords des étangs. **Les pêcheurs à la ligne** s'installent depuis les berges des lagunes et surtout sur les ponts à l'automne. **La baignade** est aussi possible grâce aux plages artificielles de l'étang de Thau, telle que Balaruc-les-Bains, Bouzigues, Mèze, Marseillan.

Le VTT, le jogging, la pêche amateur sont des activités qui sont pratiquées toute l'année, avec une fréquentation plus importante de mai à septembre. Ces espaces répondent à un besoin de la société urbaine, mais ils ont un coût d'entretien, de gestion pour les organismes propriétaires du site. La fréquentation est moindre lorsqu'il y a peu de chemins et pas de soleil.

⁷ Source : La Région Languedoc-Roussillon, 2001, Guide Méthodologique de Gestion des Lagunes Méditerranéennes, tome 3 *Les Activités*, 100p.

1.1.3. CONCLUSION

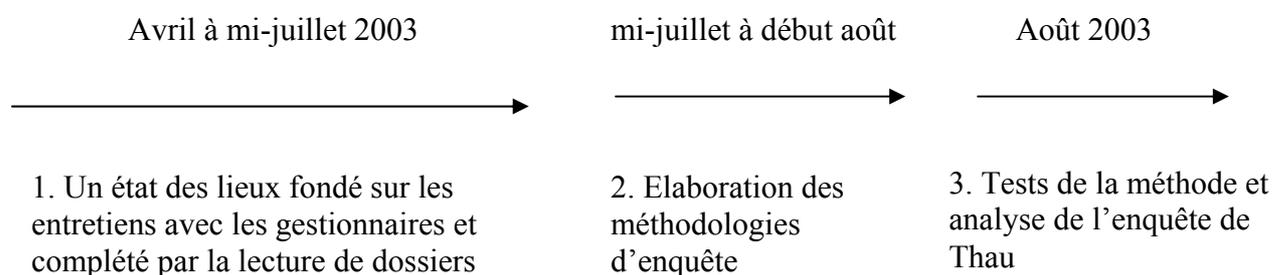
- ❖ Le Languedoc-Roussillon est la troisième région touristique française.
- ❖ 7 463 500 arrivées de touristes ont été comptabilisées sur le littoral languedocien en 1999.
- ❖ Les principaux attraits de la région pour les touristes sont la mer et le soleil.
- ❖ Depuis quelques années, la population permanente augmente sur les communes littorales en Languedoc-Roussillon. Ce phénomène va crescendo.
- ❖ Les activités récréatives étudiées dans cette étude sont :
 - le nautisme
 - le véliplanchisme
 - les activités découvertes de la nature
 - la chasse
 - la pêche de loisir

⁸ Source : LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON, 2001, Guide Méthodologique de Gestion des Lagunes Méditerranéennes, tome 3 *Les Activités*, 100p.

1.2 Méthodes et planning du travail accompli au cours du stage

1.2.1 Planning du travail accompli

Le planning du travail accompli pendant les cinq mois de stage a été le suivant :



1.2.2 Méthodologie pour les typologies concernant les activités récréatives sur les lagunes languedociennes

La méthode utilisée fut celle des entretiens avec un chargé de mission de chaque structure locale de gestion des lagunes languedociennes, pour appréhender la fréquentation et l'occupation liées aux activités récréatives, de manière la plus efficace possible et la plus proche de la réalité terrain tout en ayant la vision des gestionnaires sur leur milieu (*Tableau 3*).

Tableau 3 : Les structures locales de gestion et autres structures contactées

<i>Structures locales de gestion</i>	<i>Personnes contactées</i>	<i>Lagune</i>	<i>Autres contacts</i>
Le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise	Claire LAGAYE	Les lagunes de la Camargue Gardoise dont le Ponant	
Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or (SMGEO)	Nathalie VAZZOLER	Etang de l'Or	
Syndicat Intercommunale des Etangs Littoraux (SIEL)	Juliette PICOT	Les étangs palavasiens (étangs de la Peyrade, Les Mouettes, Ingril, Vic, Pierre Blanche, Arnel, Prévost, Méjean-Pérois et l'étang du Grec)	
		Etang du Méjean	<u>Maison de la Nature</u> à Lattes Gérard ZAPATA
Association Pour la Gestion de l'Etang et de son Environnement (APOGEE)	Allain GINOUX Rachel SALZE	La lagune de Thau	
		La lagune de Thau	<u>Cépralmar</u> Sophie COULLOUMME
Association de Défense de l'Environnement et de la Nature des pays d'Agde (ADENA)	Arnaud DUPUY DE LA GRANDRIVE	La lagune du Bagnas	
		La lagune de Vendres	<u>Association Patrimoine et Nature</u> Anouk BOS
		Les lagunes de Vendres, Pissevaches et Mattes	<u>Conseil Général de l'Hérault</u> Franck CAZIN
Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise	Karine DUSSERRE	Les étangs du narbonnais (les lagunes de Bages-Sigean, d'Ayrolle, de Gruissan, de Campagnol, Grael) et La Palme	
		La lagune de Salses-Leucate	<u>Commission locale de l'eau</u> Laurence FONBONNE
Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée	Jérôme DUBOSQ	La lagune de Canet	

Au cours de ces entretiens, les gestionnaires ont exposés leurs connaissances du terrain concernant la fréquentation et l'occupation liées aux activités récréatives, les impacts de ces activités sur le milieu, ainsi que les conflits d'usages avec les autres usagers et les projets en cours ou à venir sur cette thématique.

L'analyse des entretiens est matérialisée par des typologies qui permettent une lecture régionale des activités récréatives (développées dans 2.1).

1.2.3 Méthodologie concernant l'enquête sur Thau

Un des objectifs de ce stage était de tester une méthodologie qui pourrait être appliquée dans le cadre de la thèse qui suivra ce stage de DESS en géographie. Pour cela, un secteur a été choisi parmi les quatre chantiers pilotes de la future thèse : Thau.

Le choix d'enquêter sur Thau a été motivé pour plusieurs raisons. Tout d'abord, c'est un des seuls étangs sur lequel il a été difficile de faire le point concernant les activités récréatives. Puis, il s'est avéré que Sylvain PAGES, étudiant en DESS d'économie, avait pour sujet de stage ; *étude économique du tourisme et des activités récréatives sur le bassin de Thau*. Nous avons travaillé en binôme sur cette enquête pour être plus efficace sur un territoire aussi vaste.

Thème de l'enquête

L'étang de Thau est un espace où se croisent et se superposent diverses activités récréatives, mais du fait du nombre important de ces activités, il est difficile d'avoir des données sur la fréquentation. C'est pourquoi, une enquête auprès de ceux qui organisent ces activités semblait essentielle.

L'objectif de ce questionnaire est de mieux connaître les conflits d'usage, la fréquentation par type d'activités récréatives, et de les spatialiser.

Alors que pour Sylvain PAGES, en stage de DESS économie à l'IDDRA, l'objectif est d'actualiser le bilan réalisé en 1991 dans le cadre du schéma de mise en valeur de la mer et d'estimer l'importance des usages récréatifs. Il a travaillé de mai à septembre 2003 sur *les termes de référence sectorielle tourisme et activités récréatives*, dans le cadre du chantier PNEC Lagunes Méditerranéennes. Cette étude doit permettre de mettre en évidence les

représentations et logiques sectorielles des acteurs, les réseaux et dispositifs de régulation, les types de conflits et d'évaluer le poids économique des activités.

Ainsi, nous avons réunit nos forces pour faire un questionnaire commun et nous nous sommes réparti les activités à questionner (*Tableau 4*).

But de l'enquête

L'étude du questionnaire doit permettre de répondre aux deux questions suivantes :

Quelle fréquentation pour quel type d'activité récréative ?

Quel est l'impact économique des activités récréatives sur l'étang de Thau ?

Unité statistique - population étudiée - champ d'enquête

Les secteurs d'activités récréatives des communes de Frontignan, Sète, Balaruc, Bouzigues, Mèze, Loupian, Poussan et Marseillan qui ont été enquêtés sont les suivants :

- location de vélo et association
- la pêche de loisir
- la randonnée
- la randonnée équestre
- l'aviron
- la chasse
- la découverte et protection de la nature
- jet ski et location
- location de bateau
- plongée sous-marine dans l'étang
- ski nautique
- bateau promenade
- voile, navigation, sport nautique et aquatique

Une liste de ces activités sur les communes limitrophes de l'étang de Thau a été fournie par l'APOGEE et actualisée auprès des Offices du Tourisme du bassin de Thau et des pages jaunes.

La population étudiée est représentée par les associations, les sociétés et les commerces. Toutes les structures sont situées sur les communes riveraines du Bassin de Thau.

Processus d'enquête

Cette enquête est un recensement qui permet de faire le point sur les activités récréatives du bassin de Thau sur le plan de la fréquentation et sur celui de l'économie

Tableau 4 : Type de structures contactées par les enquêteurs

	Christelle AUDOUIT	Sylvain PAGES
Jet ski		
Location de bateaux		
plongée		
Skis nautiques		
Bateaux promenade		
Voile		
Navigation		
Sports nautiques et aquatiques		
Locations de vélo		
Pêche de loisir		
Randonnée		
Randonnée équestre		
Aviron		
Découverte de la Nature		
Chasse		



Structures contactées par la personne nommée dans le tableau

Méthode de sondage - nombre d'individus enquêtés

Ayant une longue liste de personnes à contacter sur le bassin de Thau, nous avons choisis de faire une enquête téléphonique. Cette méthode fut adoptée, après un essai d'une dizaine d'enquêtes téléphoniques. Sylvain PAGES s'est déplacé quelques fois sur le terrain pour gagner la confiance des interlocuteurs.

Pour avoir un échantillon représentatif de la population de référence, nous avons interrogés la totalité des structures d'une même activité récréative lorsqu'elles sont inférieures au nombre de 16, et nous enquêtons 75% de celles qui ont plus de 16 structures au sein d'une même activité récréative (*Tableau 5*). Le chiffre 16 est arbitraire mais s'explique par le raisonnement suivant : nous voulions avoir un minimum de 2 structures d'une même activité par communes riveraines de l'étang (il y a 8 communes).

Tableau 5 : Nombre de structures enquêtées par activité récréative

	Nombre de structures au sein d'une même activité récréative < 16	Nombre de structures au sein d'une même activité récréative > 16
Nombre de structures enquêtées par activité récréative	100%	75%

Nous n'avons parfois pas atteint les 100 % enquêtés lorsque le nombre de structures au sein d'une même activité récréative était inférieur à 16, ceci en raison de l'absence des personnes au moment de l'enquête. Un tableau récapitulatif des enquêtes réalisées est donné en annexe. Pour atteindre les 75 %, lorsqu'il n'y avait pas d'activité dans une commune, nous comptabilisions les 75 % sur les autres communes tout en gardant un rapport proportionnel, c'est-à-dire : si une commune avait plus de structures que les autres communes du bassin de Thau, nous enquêtons plus sur cette dernière.

Planning de réalisation

Cette enquête s'est déroulée entre la dernière quinzaine de juillet et la première quinzaine d'août 2003.

Difficultés rencontrées

Les personnes interrogées durant les entretiens ne répondent pas toujours aux questions posées, à cause d'un réel manque d'information, ou bien par souhait d'une certaine discrétion. En effet, certaines personnes s'occupant d'activités récréatives ne connaissent pas vraiment le profil de leur clientèle, leur nombre, leur dépense moyenne, mais également au niveau de l'entreprise certaines informations concernant plus précisément l'activité ont peu ou pas du tout été divulguées.

1.3.4 CONCLUSION

- ❖ Entretiens avec les chargés de mission de chaque structure locale de gestion pour effectuer des typologies sur les activités récréatives des lagunes languedociennes.
- ❖ L'enquête sur Thau et la pré-enquête sur Salses-Leucate ont pour objectif d'appréhender la fréquentation sur ces deux secteurs.

CONCLUSION

Le Languedoc-Roussillon est la troisième région touristique de France. La majorité des touristes sont des jeunes français qui viennent essentiellement pour le climat et la proximité de la mer. Cette attraction du littoral et du soleil explique aussi l'essor démographique que traverse la région depuis quelques années. C'est pourquoi dans cette étude sur la fréquentation et l'occupation liées aux activités récréatives, les populations locales et la population touristique sont prises en compte. Quant aux activités récréatives étudiées, elles concernent toutes les activités divertissantes qui ont un rapport avec le cadre environnemental ; c'est-à-dire le nautisme (plaisance, jet ski et skis nautiques), le véliplanchisme et ses dérivés (planche à voile, le fun board, kyte-surf), la chasse, la pêche de loisir, la découverte de la Nature.

L'objectif de ce document est d'acquérir une meilleure lecture régionale des activités récréatives sur les lagunes languedociennes. La connaissance du terrain a été transmise par les gestionnaires de chaque structure locale de gestion des lagunes languedociennes afin de réaliser des typologies. Puis une enquête a été réalisée au cours de l'été 2003. Son objectif est de mieux connaître la fréquentation liée aux activités récréatives sur le bassin et leurs impacts économiques.

PARTIE 2 : LES ENJEUX ET LES EVOLUTIONS EN COURS DES ACTIVITES RECREATIVES EN MILIEU LAGUNAIRE LANGUEDOCIEN

Cette deuxième partie développe l'analyse des entretiens avec les gestionnaires des milieux lagunaires.

L'objectif est d'apporter une lecture régionale des activités récréatives exercées dans les milieux lagunaires. Les informations recueillies à partir des entretiens avec les gestionnaires et complétées par la lecture de divers documents ont permis d'élaborer cinq typologies : les statuts des structures locales de gestion des lagunes languedociennes, les activités récréatives dominantes selon les lagunes, les impacts des activités récréatives sur les lagunes, les natures et modes de résolution des conflits d'usages, et les projets sur les lagunes concernant les activités récréatives.

2.1 Statuts juridiques des structures locales de gestion des lagunes languedociennes

Cette présentation expose les différents types de structures locales de gestion des lagunes en Languedoc-Roussillon, *la figure 3* mise à la fin de cette partie permet de résumer le contenu de cette dernière. L'objectif de cette typologie est de montrer que toutes les lagunes sont gérées par une structure locale de gestion (exceptés trois systèmes lagunaires : Salses-Leucate, le Ponant et les étangs de la basses vallées de l'Aude), mais ces derniers devraient en être dotées au plus tard en 2004 car les démarches sont en cours.

L'origine de la gestion des lagunes a débuté avec le programme LIFE (1994-1997): *Sauvegarde des étangs littoraux du Languedoc-Roussillon*. Le constat de ce programme fut le besoin de créer et de développer des structures locales de gestion.

Syndicat Mixte, Association, et Communauté d'Agglomération sont les trois types de statuts rencontrés pour les structures locales de gestion des lagunes languedociennes.

2.1.1 Les lagunes gérées par une structure locale de gestion

Une structure locale de gestion est un organe décisionnel et opérationnel dont la mission est de gérer un territoire à l'échelle locale.

2.1.1.1 Type de statut : Syndicat Mixte

➤ Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or (SMGEO)

Historique

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or est un établissement public administratif né en 1991 de l'association entre Candillargues, La Grande Motte, Le Grau-du-Roi, Lansargues, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Mauguio, Mudaison, Palavas-les-Flots, Pérols, Saint-Just, Saint-Nazaire-de-Pézan et le département de l'Hérault.

Les gestionnaires

La cellule technique :

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Étang de l'Or est composé de trois salariés. Une technicienne « zone humide » de l'étang de l'Or qui se consacre au suivi du contrat de baie. Un agent d'animation et sensibilisation dont la mission est de sensibiliser les scolaires, notamment les primaires. Il travaille avec les 13 communes qui adhèrent au Syndicat Mixte, mais l'objectif est d'étendre cette démarche aux 31 communes du bassin versant. Les animations sont gratuites, seul le déplacement est à la charge de l'école pour aller sur les deux sentiers de découverte (*cf : annexes*). Quant aux animations pour le grand public, elles restent encore ponctuelles.

Un agent d'entretien et de surveillance est chargé du suivi scientifique de l'étang. Il accueille les usagers, les informe sur les consignes de sécurité et de fréquentation du milieu.

Missions

Le SMGEO a pour vocations principales l'amélioration et le suivi de la qualité de l'eau de l'étang et la gestion des ouvrages hydrauliques.

Ceci se traduit par diverses actions :

- diagnostic du réseau hydraulique, suivi des débits et de la qualité des eaux, études de la faune et de la flore, étude des différentes sources de pollution et des dispositifs propres à les réduire...

- gestion des équipements notamment des ouvrages hydrauliques

- mise en valeur du patrimoine naturel

- surveillance

- sensibilisation avec la mise en place d'une cellule de gestion-animation

➤ *Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise : gère les étangs de Bages-Sigean, de Campagnol, de l'Ayrolle, de Gruissan, du Grazel, de Mateille et de La Palme*

Cette structure gère 50 Km de côtes. Les étangs de Pissevaches sont dans le périmètre du Parc Naturel Régional mais c'est le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude qui sera chargé de la gestion de ces étangs. Le territoire du Parc, qui comprend 43 communes audoises, s'étend sur 100 000 hectares dont 7 000 hectares d'étangs ainsi que 60 000 hectares de ZNIEFF.

Historique

Cette structure est créée depuis le 21 février 2000. Cinq années ont été nécessaires pour mettre en place ce syndicat mixte.

En effet, c'est la Région qui a l'initiative de la création d'un Parc Naturel Régional. L'accord explicite des communes à la Charte constitue le fondement du Parc Naturel Régional. L'Etat (Préfet de Région), qui se prononce sur l'intérêt du projet, est associé à l'élaboration de la Charte. Le projet de Charte est adressé aux départements, aux communes et à leurs groupements pour accord. Celui-ci est réputé refuser en l'absence de réponse dans un délai de quatre mois. Dans le cas de la Narbonnaise, en 1999, trois ans après la rédaction de la pré-charte, 26 communes sur 43 inscrites dans le territoire du Parc refusent celui-ci. Cependant, la situation s'est débloquée au cours du premier semestre de l'année 2003 et le projet du Parc a été transmis au Ministre chargé de l'Environnement par le Préfet de Région, avec son avis motivé. En juin 2003, le Conseil National de la Protection de la Nature, la Fédération des Parcs Naturels Régionaux et le préfet de Région ont donné un avis favorable pour la création du parc pour cinq ans sans condition. A l'automne, le ministre devrait ratifier par décret la création de ce dernier. Dès l'obtention du label de PNR, le syndicat Mixte de préfiguration devra se transformer en Syndicat Mixte de Gestion.

Le personnel

Le Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise regroupe quinze personnes dont deux travaillent sur l'eau, deux autres sur la gestion des espaces naturels, et encore deux autres sur le tourisme rural, afin de développer l'offre en matière de randonnée.

Missions

L'objectif d'un Parc Naturel Régional est de protéger et valoriser le patrimoine. La loi paysage¹⁰ est un outil à la définition des objectifs du Parc. Les missions sont pluridisciplinaires, elles sont de l'ordre de la valorisation culturelle, du patrimoine bâti, des espaces naturels...

Le Syndicat Mixte a été désigné par le ministère de l'environnement et la DIREN pour être l'opérateur Natura 2000 sur le terrain. Le Parc Naturel Régional organise des réunions régulières pour avancer dans le processus de concertation avec les chasseurs concernant Natura 2000.

Les objectifs concernant le Parc Naturel Régional sur les milieux lagunaires sont essentiellement axés sur l'amélioration de la qualité de l'eau. Les deux principaux objectifs du Parc sont de maintenir la pêche professionnelle tout en garantissant un équilibre entre les divers usagers. Le Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise est le maître d'ouvrage d'un contrat d'étang sur le complexe lagunaire de Bages-Sigean, signé en avril 2000. C'est une action concrète et rapide pour limiter les pollutions. Les partenaires associés de ce contrat d'étang sont les communes, les socioprofessionnels, les services de l'Etat, l'IFREMER, les Voies Navigables de France, l'Agence de l'Eau, le Département, la Région, les Associations Environnement, AIBPA, le Cépralmar...

Les actions concernent :

- les travaux pour l'amélioration de l'assainissement urbain, industriel et agricole
- la lutte contre autres sources de pollution (ports, décharges et dépôts sauvages)
- l'amélioration des structures de pêche (lieux de débarquement, conservation...)

¹⁰ *Loi n° 93-24 du 8 Janvier 1993 relative à la protection et mise en valeur des paysages et modification de certaines dispositions législatives en matière d'enquête publique*

Article 1 :

Sur des territoires remarquables par leur intérêt paysager, définis en concertation avec les collectivités territoriales concernées et lorsque lesdits territoires ne sont pas l'objet de prescriptions particulières prises en application de l'article L. 111-1-1 du Code de l'Urbanisme, **l'Etat peut prendre des directives de protection et de mise en valeur des paysages**. Ces directives déterminent les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères qui sont applicables à ces territoires. Elles sont élaborées à l'initiative de l'Etat ou de collectivités territoriales. Elles font l'objet d'une **concertation** avec l'ensemble des collectivités territoriales intéressées et avec les associations de défense de l'environnement et des paysages agréées et les organisations professionnelles concernées. Elles sont approuvées par décret en Conseil d'Etat. Les schémas directeurs, les schémas de secteur et **les POS** ou tout document d'urbanisme en tenant lieu **doivent être compatibles avec les directives de protection et de mise en valeur des paysages**. Leurs dispositions sont opposables aux demandes d'autorisation de défrichement, d'occupation et d'utilisation du sol :

- la gestion des milieux (travaux hydrauliques, gestion des apports d'eau douce...)
- la gestion des usages (fréquentation, accueil du public, plan de gestion des usages...)
- l'amélioration du suivi des milieux (rejets stations, étangs, observatoire économique...)

Le Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise valorise les espaces naturels et ouvre certains sites au public tout en veillant à canaliser la fréquentation.

Le Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise a un rôle d'information sur le milieu auprès des usagers. Il a responsabilisé les municipalités de l'étang de Bages-Sigean sur les risques de la consommation des coquillages contaminés en cadmium. La population locale en consommait toujours depuis les années 80 (période de la contamination), mais la structure locale de gestion a fait des réunions et fait mettre des pancartes pour prévenir les personnes sur les risques qu'elles encouraient si elles consommaient ces coquillages. Le Syndicat Mixte est aussi une aide juridique pour les mairies.

➤ *Syndicat Mixte pour la Protection de la Camargue Gardoise*

Historique

Ce Syndicat Mixte a été créé en 1993 et il associe le Conseil Général du Gard aux 8 communes du territoire (Vauvert, Saint-Gilles, Le Cailar, Beauvoisin, Aimargues, Saint-Laurent-d'Aigouze, Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi) avec pour mission la protection des zones humides. Depuis 1998, le Centre de Découverte du Scamandre est le prolongement sur le terrain de l'action du Syndicat Mixte. Situé sur une Réserve Naturelle Volontaire¹¹, le Centre du Scamandre organise les travaux d'étude et de suivi des milieux en partenariat avec les acteurs locaux, et propose des animations à thèmes pour les scolaires, ainsi que des activités de sensibilisation à l'environnement pour le grand public. Le centre du Scamandre est ouvert au public depuis 1997.

¹¹ Réserve naturelle volontaire: vise à protéger la faune et la flore sauvages sur des propriétés privées qui présentent un intérêt scientifique et écologique.

Actions

Sur le territoire de la Petite Camargue Gardoise, plusieurs réglementations et protections sont en vigueur comme Natura 2000 et un SAGE élaboré par le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise.

Pour l'instant, l'un des dossiers prioritaires du Syndicat Mixte est l'élaboration du document d'objectif de Natura 2000

Un Plan Paysage piloté par l'Etat et le Syndicat Mixte a permis de dégager des propositions d'action pour la mise en valeur des paysages propres à la Camargue Gardoise. Une Opération Grands Sites (OGS) est en cours sur les sites classés de l'Espiguette à la Tour Carbonnière (cf : 2.1.5).

- *Le Syndicat Intercommunal des Etangs Littoraux (SIEL) gère les étangs palavasiens (Peyrade, les Mouettes, Ingril, Pierre Blanche, Prévost, Grec, Vic, Arnel, Méjean et Pérols)*

Historique

Le Syndicat Intercommunal des Etangs Littoraux existe depuis 1998 mais le premier salarié est arrivé en 2001. Sept communes adhèrent au SIEL ; Frontignan, Villeneuve-lès-Maguelone, Palavas-les-Flots, Lattes, Vic-la-Gardiole, et Mireval, Pérols depuis 2002. Le 4 juillet 2003, les sept communes et la communauté d'agglomération de Sète ont signé un arrêté pour changer le statut de la structure locale de gestion en syndicat mixte.

Le personnel

A l'heure actuelle, une seule chargée de mission travaille dans la structure, il est envisagé d'embaucher un deuxième chargé de mission début 2004.

Les problèmes sont nombreux sur cette vaste étendue et une seule personne ne suffit pas pour mener à bien les objectifs fixés. Aussi, le SIEL souhaite s'agrandir pour se faire connaître et reconnaître face aux usagers et aux communes.

Missions

Cette structure locale a pour mission première de gérer les espaces naturels intercommunaux, elle conseille les acteurs et peut, à l'occasion se porter maître d'ouvrage et d'études.

L'un des objectifs principaux est de maintenir les activités traditionnelles, tout en garantissant une certaine qualité de l'eau. Le souhait du SIEL est de lutter contre le braconnage des coquillages et de favoriser l'émergence d'activités complémentaires à la pêche.

De plus, le SIEL veut organiser la fréquentation du public sur les étangs palavasiens afin de :

- valoriser certains sites (circuits de découvertes, observatoires...)
- faire suivre les réalisations existantes
- développer les activités éco-touristiques
- harmoniser les activités de loisirs et les activités traditionnelles

Le SIEL a aussi pour objectif de préparer un futur contrat d'étang.

2.1.1.2 Type de statut : l'Association

- *L'APOGEE (Association Pour la Gestion de l'Etang et de son Environnement) gère le bassin de Thau*

Historique

En décembre 1989, la commercialisation des coquillages est interdite à cause d'une pollution bactériologique, entraînant des conséquences économiques désastreuses pour le bassin de Thau, premier site conchylicole Méditerranéen.

Pour éviter que cette situation se reproduise, le premier contrat pour l'étang de Thau est signé pour une période de cinq ans (1990-1995). Structures professionnelles, Etat, Région, Département de l'Hérault et les quinze communes du bassin versant se mobilisent et signent ce contrat.

Les objectifs de ces contrats tournent autour de trois axes :

- connaître le milieu lagunaire pour mieux agir

- améliorer la qualité de l'eau
- développer et moderniser la filière conchylicole

Parallèlement, les cinq années de réflexions effectuées au cours du premier contrat de baie aboutissent en 1995 à la signature du seul Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) approuvé par le Conseil d'Etat. Ce SMVM confirme la vocation prioritaire du bassin de Thau pour la pêche et les cultures marines.

Grâce à de nombreux efforts, la qualité des eaux de la lagune s'est améliorée. Pour continuer les efforts dans ce sens, un deuxième contrat d'étang (1996 à 2001) est signé. Celui-ci visait à optimiser et à parachever les résultats du premier contrat.

Les objectifs de ce deuxième contrat sont déclinés en quatre volets :

- études et recherches
- amélioration de la qualité du milieu
- modernisation de la filière conchylicole
- animation, gestion et évaluation du contrat

Les partenaires des contrats de baie ont convenu de la création d'une structure locale de gestion sur le bassin de Thau qui est l'APOGEE, basée à Bouzigues, et dont les missions sont régies par le volet D du contrat. Son statut est celui d'une association de loi 1901 et sa création date du 13 avril 1999.

L'équipe de l'APOGEE :

Cinq personnes constituent la cellule technique.

Missions

L'APOGEE fédère les actions et les suivis sur le Bassin de Thau. « Elle a pour mission d'apporter un appui local à l'animation, à la gestion et à l'évaluation du deuxième contrat pour la lagune de Thau et au-delà, la mise en œuvre de toutes actions visant la préservation et la valorisation du milieu et des activités liées à la lagune. » (APOGEE).

Elle assure notamment :

- la coordination sur le terrain des actions menées et leurs suivis dans le cadre du deuxième contrat.

- L'animation et la sensibilisation des divers usagers de la lagune, ainsi que des actions de communication et de valorisation auprès d'un large public.

- La transparence des résultats de surveillance du milieu et de fonctionnement des systèmes d'épuration.

- La pérennité des résultats acquis sur le long terme, en suivant notamment l'évolution de l'état du milieu et en orientant les actions d'équipement, de recherche et de gestion au-delà de l'existence du deuxième contrat.

L'APOGEE a un rôle de propositions, de fédération des actions et des suivis.

Actuellement, l'APOGEE et la municipalité de Balaruc les Bains travaillent pour que le port de plaisance, Port Suttel, ait un statut juridique puisqu'il n'a pas d'existence légale.

En ce moment, l'APOGEE participe à l'élaboration du troisième contrat de baie.

Pour mener à bien ces missions, l'APOGEE dispose du concours des services de l'Etat, de la Région Languedoc-Roussillon, du département de l'Hérault, des 15 communes du bassin versant de la lagune (Balaruc le Vieux, Balaruc les Bains, Bouzigues, Cournonsec, Frontignan, Gigean, Loupian, Marseillan, Mèze, Montbazin, Pinet, Pomerols, Poussan, Sète et Villeveyrac), de l'IFREMER et de l'Agence de l'Eau.

Situation actuelle: remis en question des statuts

La création d'une Communauté d'Agglomération, début 2003, autour du Bassin de Thau, (Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan, Gigean, Marseillan, Mireval, Sète, Vic-la-Gardiole) laisse entrevoir de possibles évolutions de la gestion de l'étang de Thau.

La Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau (Bouzigues, Loupian, Mèze, Montbazin, Poussan, Villeveyrac) qui régit 19 000 habitants et la Communauté d'Agglomération qui est de 80 000 habitants pourraient se scinder en un Syndicat Mixte pour devenir la nouvelle structure locale de gestion d'ici quelques mois.

➤ *L'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature des pays d'Agde (ADENA) gère la lagune de Bagnas*

Historique

Au cours des années 60-70, toute la côte languedocienne a été fortement urbanisée. L'ADENA est une association loi 1901, créée en 1976 par une poignée de militants agathois pour préserver la Nature du développement urbain et touristique,. Quelques associations dont ADENA se sont mobilisées pour que le secteur sud-ouest du Bagnas ne soit pas englouti dans un projet de parc de loisir de la Mission Racine¹². Cette mobilisation a permis d'obtenir pour ce site particulier du Bagnas le statut de Réserve Naturelle, en 1983. ADENA est reconnue comme la structure locale de gestion de la réserve du Bagnas depuis la fin des années 80-début des années 90.

L'équipe de l'ADENA

Aujourd'hui, le personnel de l'ADENA comprend sept personnes : un conservateur, un chargé de mission Natura 2000, deux animateurs-nature, un garde-animateur mis à disposition de l'association par la ville d'Agde, un technicien-animateur, et un agent technique, puis une dizaine de stagiaires tout au long de l'année et des bénévoles.

Les missions de l'ADENA sur la Réserve Naturelle du Bagnas

La gestion de cette Réserve Naturelle est difficile car l'absence de la maîtrise foncière limite considérablement les possibilités d'actions. Aujourd'hui, environ 99 hectares appartiennent au Conservatoire du Littoral (soit 17,83% de la surface totale du Bagnas). Les Salins du Midi sont propriétaires de tout le Grand Bagnas, soit 444 hectares ou 79,14% de la superficie totale de la Réserve, le Domaine Public Maritime détient 17 hectares soit 3,03 % de la totalité, et les propriétés communales sont de 12 ares. Actuellement, les gestionnaires n'ont pas la possibilité d'intervenir directement sur le Grand Bagnas, seule une gestion hydraulique partielle, des suivis écologiques et une surveillance sont réalisés. Cependant, d'ici 2004, le Conservatoire du Littoral devrait acquérir la totalité foncière de la Réserve Naturelle.

¹² La mission Racine est la mission interministérielle de 1963 qui est à l'origine des stations balnéaires du Languedoc-Roussillon. L'objectif de l'Etat était de développer l'économie touristique dans la région en aménageant le littoral.

Les missions sur la Réserve Naturelle du Bagnas sont multiples :

- protection de l'environnement
- sensibilisation du public
- porteur de projet
- gestionnaire du site du Conservatoire du Littoral
- préparation des documents d'objectifs pour les trois sites Natura 2000 (Bagnas, Agde, Marseillan)

Toutefois, **l'objectif premier de l'ADENA est de conserver et/ou d'améliorer la qualité des habitats naturels remarquables** (lagunes, roselières, dunes) **et les populations d'espèces patrimoniales**. La réglementation de la Réserve est très stricte concernant l'ouverture du site au public. La priorité est donnée à la conservation de la Nature, l'ouverture au public n'est pas envisageable sans contrôle.

Les objectifs secondaires sont l'accueil, la pédagogie et la recherche. La sensibilisation du public est tournée vers la fragilité et les richesses du site. Pour tendre vers une compatibilité optimale entre accueil du public et la conservation du site, ADENA cherche à canaliser la fréquentation. Pour informer et sensibiliser le public, les objectifs sont de poursuivre les animations pédagogiques, de communiquer et de réaliser des documents d'information.

2.1.1.3 Type de statut : Communauté d'agglomération

- *La Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée gère l'étang de Canet*

Historique

Le Conservatoire du Littoral possède plus de 65% de l'étang de Canet dont la gestion revenait aux communes de Saint-Nazaire et de Canet. Saint-Nazaire avait peu de moyens humains et

financiers pour mettre en valeur le site alors que la commune de Canet a développé le tourisme plutôt qu'une approche environnementale sur la lagune. Elle a installé un parcours de santé dans les années 80 sur les berges de l'étang (cf : annexes). Un plan de gestion a été fait depuis une dizaine d'années : il se contentait de référencer les usages (les chasseurs, les pêcheurs professionnels et un centre équestre).

En 1996, la Communauté de Communes est créée et gère l'étang.

En parallèle, un syndicat d'études a été créé en 1998 afin de mieux connaître tous les affluents à l'échelle du Bassin Versant. Trois études sont en cours : l'une sur la bathymétrie, une autre sur le comblement de l'étang et l'inondabilité des terrains, et la dernière sur la pollution. Ces trois études seront rendues à la fin de l'année 2003 afin de faire un lien avec le DOCOB.

En 2000, la Communauté d'Agglomération du Têt Méditerranée remplace la structure précédente et regroupe six communes : Perpignan, Canet en Roussillon, Saint-Nazaire, Sainte-Marie, Bompas, Villelongue-la-Salanque. En 2001, la Communauté d'Agglomération passe à 17 communes et donc de 130 000 habitants à 170 000. A cette date, le Conservatoire du Littoral rétrocède la gestion à la Communauté d'Agglomération.

Missions

La Communauté d'Agglomération est opérateur du DOCOB et du nouveau plan de gestion de l'étang. Ainsi, un seul et même document regroupera Natura 2000 et le plan de gestion.

A la fin de l'été 2004, ce document devrait être terminé, et à la fin de l'année 2003, un diagnostic devrait être rendu afin de définir les objectifs pour la lagune. Le plan de gestion comprend trois volets : l'accueil du public, la gestion du milieu naturel, l'hydraulique.

En août 2004, la Communauté d'Agglomération en concertation avec les acteurs de l'étang (chasseurs, pêcheurs professionnels, associations protection de la nature, et les élus des communes riveraines du plan d'eau) devrait définir les objectifs.

L'équipe

A l'heure actuelle, sept agents travaillent sur le site du Conservatoire du Littoral. Leurs missions interviennent dans trois domaines :

- l'entretien : nettoyage du site, réparations des cabanes de pêcheurs ou des barrières.
- surveillance : un seul possède l'habilitation de garde du littoral, mais il est prévu une formation pour les autres agents.
- l'animation : toute l'année un service minimum est assuré par une personne à la cabane d'accueil et l'été un saisonnier aide à l'animation pendant quatre mois (de juin à septembre) (cf : annexes).

2.1.2 Les lagunes sans structures locales de gestion

Trois lagunes ne possèdent pas encore de structures locales de gestion mais des gestionnaires interviennent tout de même sur celles-ci, et au cours de l'année 2004, toutes les lagunes languedociennes seront dotées d'une structure locale de gestion. Toutefois, une différence est à faire entre les lagunes qui n'ont peu ou pas d'organe de concertation pour une gestion globale du territoire et celles qui en possèdent une.

2.1.2.1 Une commission locale de l'eau gère la lagune

➤ *L'étang de Salses-Leucate*

La structure locale de gestion n'existe pas pour le moment, mais des propositions sont exprimées au travers du SAGE Salses-Leucate dont le périmètre recouvre 9 communes et englobe l'étang (cf : 2.1.5). Le SAGE devrait être approuvé au cours de l'année 2004. Ce document émet plusieurs propositions concernant le partage de l'espace selon les usages sur l'étang. C'est une fois que le SAGE sera approuvé qu'une structure locale de gestion de

l'étang sera créée. Toutefois, depuis six ans une commission locale de l'eau dans le cadre du SAGE travaille pour mener des actions sur l'étang.

2.1.2.2 Aucune gestion globale sur certains territoires lagunaires

➤ *Les étangs de la Basse Vallée de l'Aude*

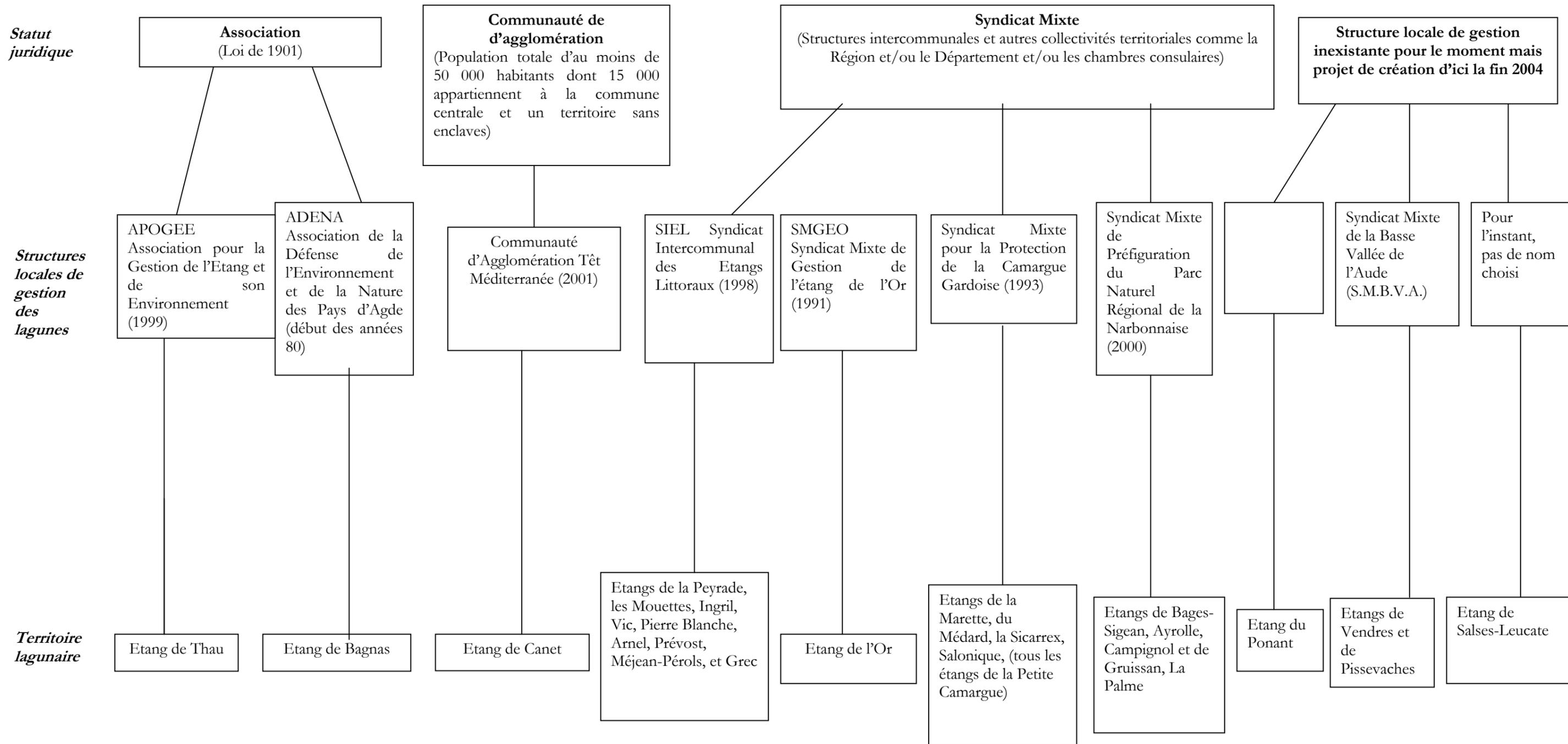
Les lagunes de Vendres, Pissevaches et Mattes ne possèdent pas encore de structure locale de gestion, mais le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de la Basse Vallée de l'Aude (S.M.B.V.A.) se propose de combler ce manque d'ici la fin 2003. Actuellement, l'animation pour le public est faite par l'association Patrimoine et Nature qui existe depuis 1999 et est coordonnée avec le nouveau plan de gestion.

Ce plan de gestion approuvé en juillet 2003 concerne cinq communes: Fleury, Salles d'Aude, Lespignan, Nissan-lez-Enserune, Vendres. Le S.M.B.V.A., avec l'appui technique du Conseil Général de l'Hérault, a engagé la réalisation d'un plan de gestion en concertation avec tous les partenaires concernés afin d'aboutir à la protection durable, à la mise en valeur et à la maîtrise de la fréquentation des zones humides des basses plaines de l'Aude.

➤ *L'étang du Ponant*

L'étang du Ponant se situe à cheval entre le département de l'Hérault et du Gard ainsi qu'entre deux communes : la Grande Motte et le Grau du Roi. Il n'est donc pas encore intégré dans une structure locale de gestion même si cela devrait se faire d'ici la fin 2003. En effet, des projets sont en cours, notamment la création d'un syndicat mixte. Toutefois, le Syndicat Mixte pour la Protection de la Camargue Gardoise en collaboration avec les pêcheurs intervient ponctuellement sur l'étang.

Figure 2 : Statuts juridiques des structures locales de gestion des lagunes du Languedoc-Roussillon en 2003
 (Typologie réalisée d'après les entretiens avec les gestionnaires des lagunes)



2.1.3 Conclusion

- ❖ Toutes les lagunes devraient être gérées d'ici la fin 2004.
- ❖ Le syndicat mixte est le statut des structures locales de gestion des lagunes le plus répandu.
- ❖ Ceci s'explique par le fait que la collaboration de plusieurs gestionnaires tels que le Conseil Général, les inter-communalités et parfois la Région permet d'avoir plus de moyens financiers et humains pour mener à bien des projets à la hauteur des richesses des milieux lagunaires.

2.2 Les activités récréatives dominantes selon les lagunes

Dans cette typologie, il n'est traité que des activités récréatives qui prédominent sur certaines lagunes. Le lecteur pourra connaître l'ensemble des activités récréatives de chaque lagune en consultant les cartes d'identité des lagunes concernant les activités récréatives en annexes.

Les deux objectifs de cette sous-partie sont :

- de connaître sur quel territoire lagunaire, un type d'activité récréatif domine
- de comprendre pourquoi il existe cette dominance.

Après une analyse de l'origine de la dominance d'une activité, une synthèse sur chaque activité récréative est proposée à la fin de cette sous-partie à travers la typologie (*figure 4*).

2.2.1 Une activité récréative dominante expliquée par un nombre important d'usagers grâce au potentiel des sites

2.2.1.1 Une fréquentation importante par type d'activité sur les territoires lagunaires

Le *tableau 6* permet une lecture régionale de la fréquentation liée aux activités récréatives. Il apparaît très nettement en lisant ce tableau que certaines activités récréatives sont très développées sur quelques lagunes

Si le nautisme est inexistant sur certaines lagunes, comme sur celles de la Marettte, l'Or, les palavasiens (sauf celle d'Ingril), Canet et une partie des étangs narbonnais, c'est parce que la bathymétrie n'est pas assez importante. A contrario, cette activité est prédominante sur le bassin de Thau. Ainsi, la morphologie de la lagune est à mettre en relation avec le nombre de pratiquants des activités récréatives.

Tableau 6 : Fréquentation liée aux activités récréatives sur chaque lagune

Les lagunes	Plaisance sur la lagune	véliplanchisme	Ski nautique	chasse	Découverte de la Nature	
					Accès libre	visite organisée
Marette	0	0	0			0
Ponant	+	+++	0		+	+
Salonique et Sicarrex	+	0	0		+++	+++
Or	0	0	0	+++	+	+
Ingril	0	+++	0	+++	+	+
Pierre Blanche					++	+
Prévoist					+	0
Vic					++	0
Grec					+	+
Arnel					+	0
Méjean-Pérols					+++	+
Les Mouettes					0	0
Peyrade					0	0
Thau		+++			+++	++
Bagnas	0	0	0	0	++	+
Vendres	0	0	0	+++	+	+
Pissevaches	0	0	0			+
Bages-Sigean	++	++	0		+++	++
Campagnol	0	0	0		+	++
Gruissan	0	0	0		+	++
Ayrolle	0	0	0		+	+
La palme	0	+++	0		++	+
Salses-Leucate	+++	+++	++	++	0	0
Canet	0	0	0	+	+++	+

Pour les visites de découvertes de la nature

- + moins de 10 000 personnes par an
- ++ de 10 000 à 20 000 personnes par an
- +++ plus de 20 000 personnes par an

Pour la chasse

- + moins de 150 chasseurs au gibier d'eau
- ++ entre 150 et 400 chasseurs au gibier d'eau
- +++ plus de 400 chasseurs au gibier d'eau

Cépralmar
C. A.

Lorsque les cases sont vides, l'information n'a pas été transmise

La plaisance

- + moins de 500 anneaux
- ++ **à partir de 500 anneaux**
- +++ **plus de 3 000 anneaux**

le véliplanchisme (lors de conditions optimales)

- + moins de 50 personnes
- ++ entre 50 et 150
- +++ plus de 150 personnes

2.2.1.2 Analyse de la fréquentation et du potentiel d'attraction des lagunes

- *Le bassin de Thau : un lieu de passage entre le Canal du Midi et celui du Rhône à Sète*

La plaisance fluviale est une activité très importante sur le bassin de Thau. Les pénichettes sont nombreuses à se croiser sur le bassin. Elles proviennent du Canal du Midi ou du Canal du Rhône à Sète, et ce sont les touristes étrangers qui sont les premiers utilisateurs de ce mode d'activité récréatif pour découvrir le Sud de la France car le prix de location d'une pénichette est très élevé. Les usagers des pénichettes sont des gens de « passages » et non des sédentaires.

Tableau 7 : Fréquentation du Canal du Rhône à Sète

Source : Comité Régional du Tourisme du Languedoc-Roussillon

	1998	1999	2000	2002
Pont de Frontignan	4 667	5 387	5 823	6 259
Ecluse de Saint Gilles	2 093	2 127	2 179	2 859
Ecluse de Nourrigué	1 484	1 506	1 483	2 087

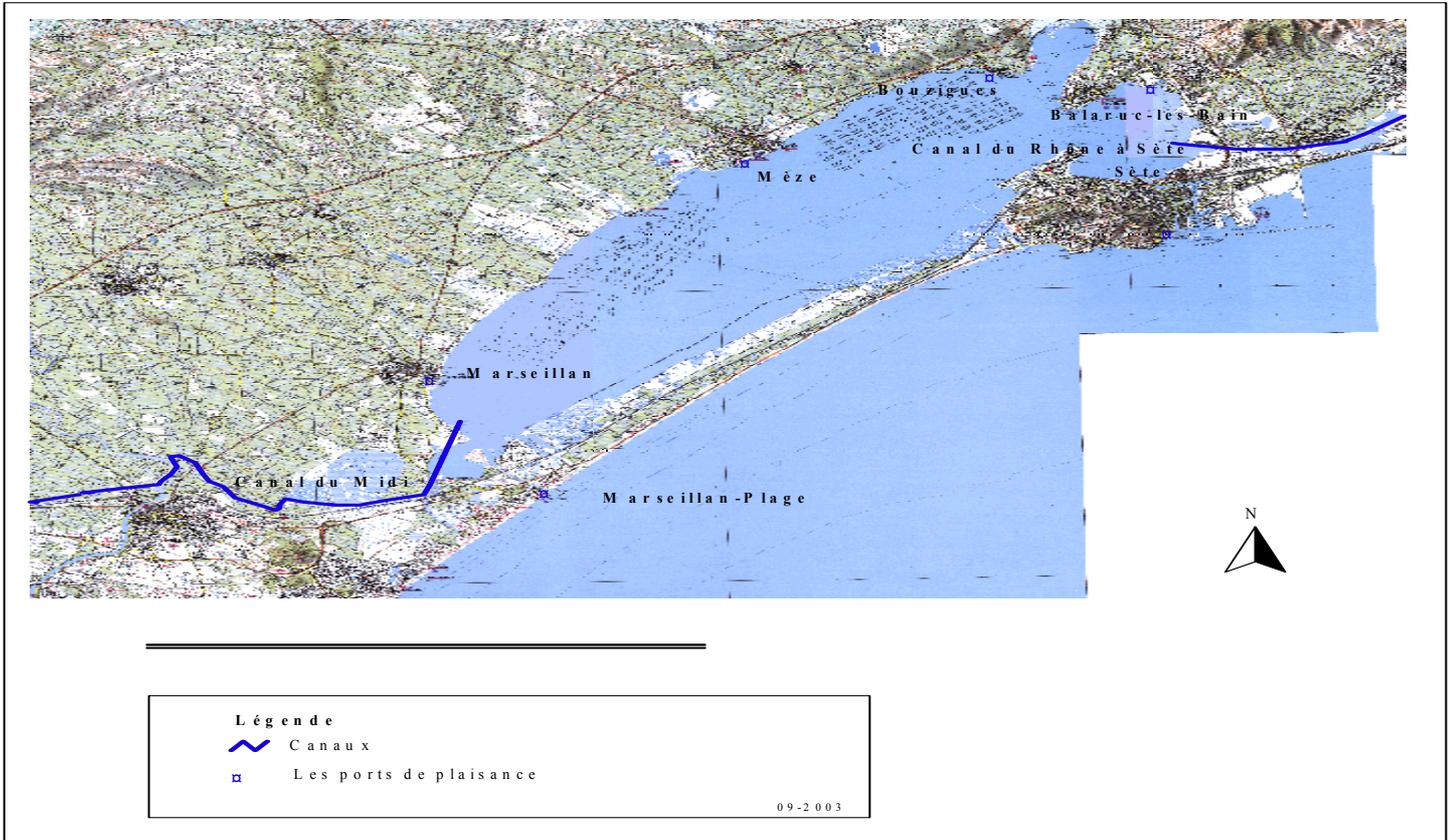
Tableau 8 : Nombre de passages aux écluses sur le Canal du Midi

Source : Comité Régional du Tourisme du Languedoc-Roussillon

	1998	1999	2000
Ecluse de Bayard (Toulouse)	1 263	1 389	1 423
Ecluse de Montgiscard	1 143	1 318	1 500
Ecluse de Gardouch	1 567	1 788	1 918
Ecluse Ocan/Méditerranée	2 023	2 587	2 628
Ecluse de Saint-Roch (Castelnaudary)	3 556	3 954	4 244
Ecluse de Bram	3 676	4 153	4 342
Ecluse de Villesèque	4 123	4 640	4 705
Ecluse Saint-Jean	5 940	6 705	6 569
Ecluse de Trèbes	7 022	6 806	6 635
Ecluse d'Homps	9 442	10 399	10 104
Ecluse d'Argens	9 830	11 116	10 923
Ecluse de Fonserannes	8 279	8 873	9 479
Ecluse ronde d'Agde	6 905	7 911	8 115

Après une brève lecture des tableaux 7 et 8, nous pouvons effectuer deux constats : le premier est que la fréquentation est plus importante en 2000 sur le Canal du Midi (plus de 8 000 personnes) que sur le Canal de Rhône à Sète (environ 5 800), et le second est que les adeptes de la plaisance fluviale sont chaque année de plus en plus nombreux. Le classement du Canal du Midi par l'UNESCO au Patrimoine Mondial de l'Humanité le 4 décembre 1997 est sans doute une des causes de l'augmentation du tourisme fluvial depuis quelques années.

A cette fréquentation liée à la plaisance fluviale qui concerne les touristes de passages, il faut rajouter celle liée à la plaisance pratiquée que sur le bassin de Thau. Cette dernière concerne les touristes et la population locale, elle concerne essentiellement des gens plus « sédentaires ». D'après le *tableau 9*, il y a 344 emplacements pour les bateaux de plaisance dans les ports du Bassin de Thau, sans compter les 350 à 400 places dans le Port de Suttel à Balaruc-les-Bains (*Carte 3*). La forte contribution de ce dernier est en partie liée à la gratuité des emplacements.



Carte 2 : La plaisance sur le bassin de Thau

D'après le *tableau 10*, 3 137 escales sont effectuées dans les ports de la lagune de Thau, dont plus de la moitié se situent dans le port de Marseillan qui est le premier port de plaisance du bassin lorsque les pénichettes arrivent du Canal du Midi.

La plaisance est développée sur la lagune de Thau du fait que le bassin a des profondeurs de plus de 10 mètres à certains endroits. Ainsi, si cette activité s'est développée sur cette lagune, c'est essentiellement grâce à la proximité du canal du Midi et celui du Rhône à Sète et à une profondeur importante du bassin.

Tableau 9 : Nombre d'emplacements dans les ports du Bassin de Thau en 2000

Source: Ports Propres - 2002

	Emplacements plaisances	Emplacements pêche	Total	Nombre de places pour escales
Bouzigues	92	67	159	10
Port les Nacelles à Mèze	50	60	110	0
Vieux Port à Mèze	122	40	162	11
Marseillan			230	15*
Tabarka à Marseillan	80	20	100	0
Sète			235	
Port Suttel à Balaruc-les-Bains			350 à 400	
Total	344	187	1346 à1396	36

*inclus dans le total des
emplacements

Tableau 10 : Nombre des escales dans les ports du Bassin de Thau en 2000

Source: Ports Propres

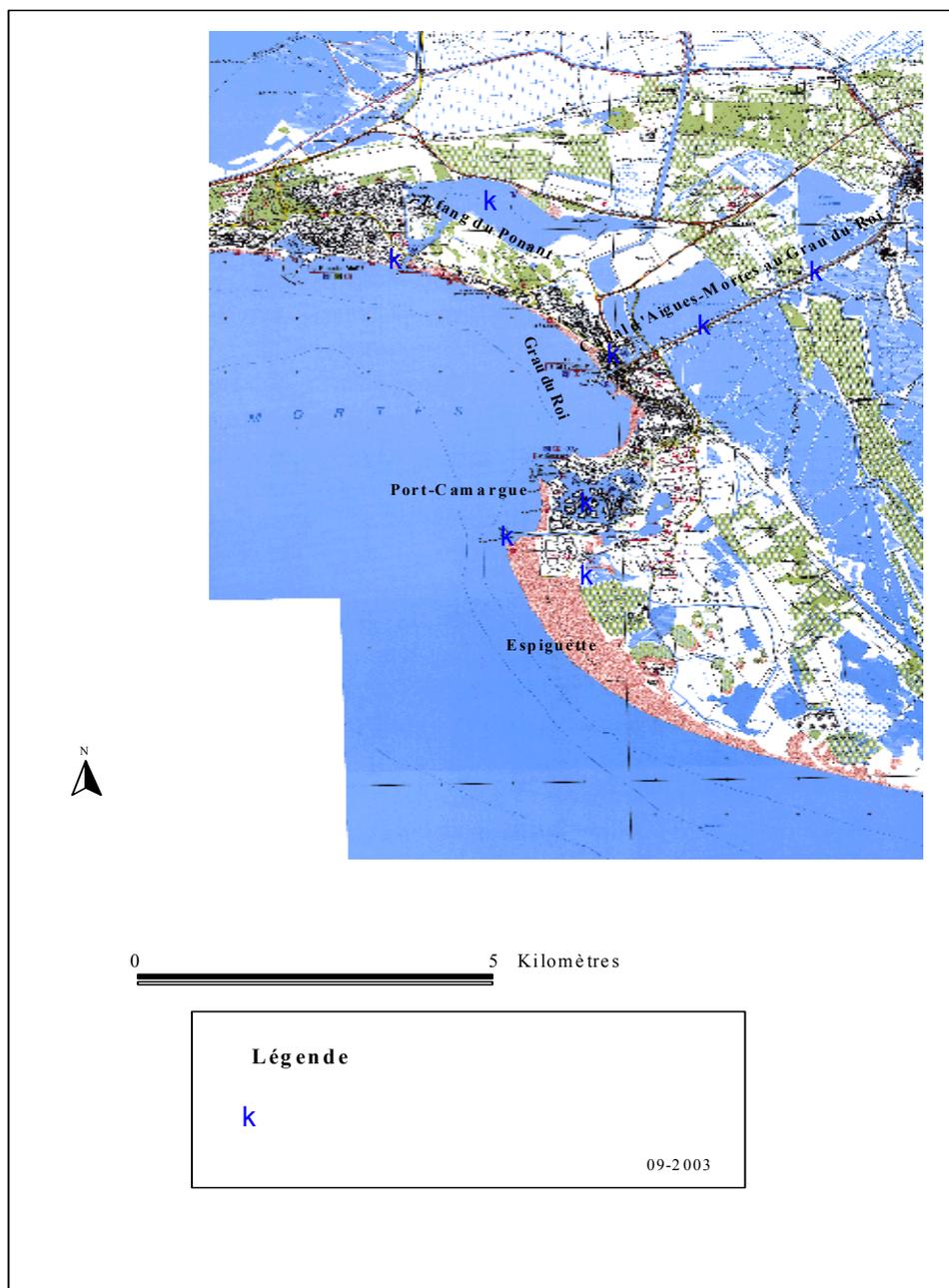
	Escales en 2000
Bouzigues	308
Port les Nacelles à Mèze	0
Vieux Port à Mèze	1243
Marseillan Ville	1586
Tabarka à Marseillan	0

➤ **Première activité récréative de la Camargue Gardoise : La pêche de loisir**

La pêche de loisir sur le littoral gardois est très importante et surtout en période estivale, c'est la première activité récréative. Le personnel du Scamandre¹³ a estimé 50 000 à 70 000 pêcheurs de loisir pendant l'été. Ces chiffres proviennent d'estimations faites à partir d'observations sur le terrain et des ventes de produits pour la pêche à la ligne. Plusieurs parties des canaux et des cours d'eau appartiennent au domaine maritime et permettent de pêcher des espèces d'eau de mer et d'eau douce sans avoir besoin du permis de pêche. La pêche de loisir peut se pratiquer sur 7 sites différents en Camargue Gardoise : L'Espiguette, l'étang de Salonique, dans les ports, en bateau, les plages et les digues du Grau du Roi, l'étang du Ponant, le pont des Abîmes, et le canal du Grau du roi à Aigues-Mortes (*Carte 4*).

Ce sont des zones très peuplées en poissons ce qui explique le nombre important des pêcheurs amateurs sur ces lieux. En effet, les baigneurs nagent parmi les bancs de poissons à l'Espiguette.

¹³ Enquête réalisée par le personnel du Scamandre à partir des magasins de pêche.



Carte 3 : Secteurs de pêche amateur sur le littoral gardois

➤ *De nombreux sentiers autour des étangs palavasiens*

- 4 Blanche (le flux de la population vient de deux endroits ; l'un par la cathédrale de Villeneuve-lès-Maguelone et l'autre par le parking des Aresquiers : 1 700¹⁴ personnes pour une journée comme le dimanche),
- le chemin de halage le long du Canal du Rhône à Sète,
- l'île d'Esclavon sur l'étang de l'Arnel,
- la Maison de la Nature à Lattes dont la fréquentation est de 60 000 à 80 000 personnes à l'année car ce site se situe dans l'agglomération de Montpellier et les accès sont multiples et gratuits. D'après G. ZAPATA, la population locale considère ce site comme un parc urbain ou un zoo car elle n'a nullement la conscience des enjeux qui existe sur ce site.
- quelques sentiers sur les berges de l'étang du Grec. D'après l'Office du Tourisme de Palavas-les-Flots, 900 personnes ont participé à des visites organisées au cours de 2002, dont 400 à 500 personnes au cours de la haute saison. Ainsi, il y aurait autant de visites organisées l'été que pendant le restant de l'année. Toutefois, ce chiffre est à relativiser car la personne qui organise ces visites a été absente pendant 4 mois.

De plus, il ne faut pas négliger que ces espaces se situent entre Montpellier et Sète. Ainsi, les citadins viennent s'aérer sur les berges des lagunes. Pendant la saison estivale, ces espaces sont fréquentés par des touristes.

Cette activité s'est développée car les berges sont dotées de sentiers et la population locale environnante est très importante. Ainsi, les gestionnaires n'ont pas eu besoin d'aller chercher les gens, exceptée peut-être la Maison de la Nature. Cependant, il est vrai que depuis l'année 2003, une brochure a été distribuée pour faire découvrir pendant la saison estivale les richesses de ces milieux lagunaires à travers les sentiers. Les acteurs locaux souhaitent donc valoriser ces sites et canaliser en même temps les usagers.

¹⁴ Enquête réalisée par le GRIVE en 2002

2.2.2 Une activité récréative dominante liée aux choix des acteurs locaux

➤ *L'activité découverte de la nature : activité principale des étangs du Parc Naturel Régional et de l'étang de Canet*

La Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée évalue la fréquentation sur l'étang de Canet à environ 100 à 200 personnes par jour pendant la saison estivale sur le sentier de découverte et organise 150 visites par an (*Carte 6*). Sur cette lagune, le Conservatoire du Littoral a reconstruit un village de pêcheurs avec douze cabanes en sagne et a aménagé un sentier d'interprétation. N'ayant d'autres activités récréatives sur l'étang exceptée la chasse, l'activité découverte de la nature devient la première activité sur l'étang.

Sur les étangs du Parc Naturel Régional, plusieurs associations proposent l'activité découverte de la Nature sous toutes ces formes (randonnées pédestres familiales ou individuelles ou avec un animateur, vélo...). La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), les associations ETAN, Narbonne Environnement et Lutins des mers proposent divers types de prestations. Par exemple, le CPIE développe des animations culturelles pour faire découvrir le canal de la Robine en péniche. Un topoguide¹⁵ Nature et Patrimoine permet aux visiteurs d'accéder aux sentiers de découverte, ils sont accessibles soit dans les Offices de Tourisme, soit à la Maison du Parc.

Un maillage de 8 boucles de randonnées autour de l'étang de Bages-Sigean permet de diffuser les promeneurs sur les sites ; l'île Sainte-Lucie, Peyriac sur l'étang de Bages-Sigean, Campagnol. L'ouverture d'un sentier du Golf Antique passant par Port-La-Nouvelle et l'île Sainte Lucie a permis de développer un sentier de randonnée de 75 Km faisant le tour de l'étang (*Carte 7*).

Sur les salins de Gruissan, un musée du sel est ouvert au public sous l'impulsion du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise. Les salins représentent une surface de 380 hectares et appartiennent aux Salins du Midi. Ils louent leurs terrains à la commune afin de se diversifier cette dernière étant devenue moins rentable. Pour obtenir des ressources supplémentaires, de nouveaux produits touristiques sont proposés : découverte des

¹⁵ Topoguide n°1 du parc

marais pour valoriser le métier, vente de la fleur de sel, visite de l'écomusée. Les Salins du Midi travaillent avec la LPO pour recenser les espèces et animer les visites. L'intérêt ornithologique et biologique des salins permet de promouvoir l'activité. La fréquentation pour l'année 2000 est de 10 000 à 12 000 visiteurs¹⁶.

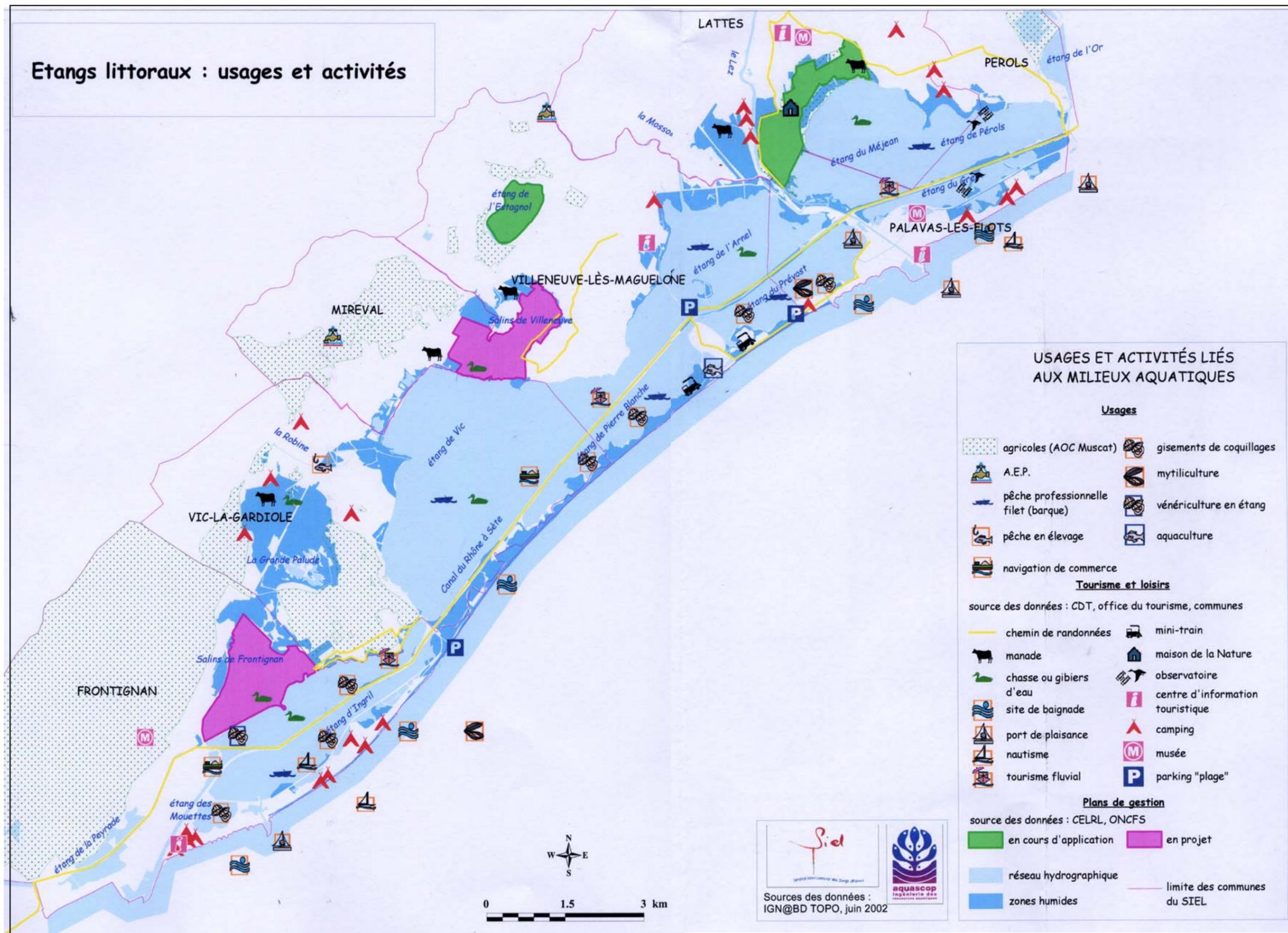
Ainsi, depuis quelques années déjà, il existe une réelle détermination de la part des acteurs locaux (associations ou le parc naturel régional) de développer ce type d'activité en valorisant les berges et les sentiers.

➤ *Randonnée équestre sur le Sicarrex*

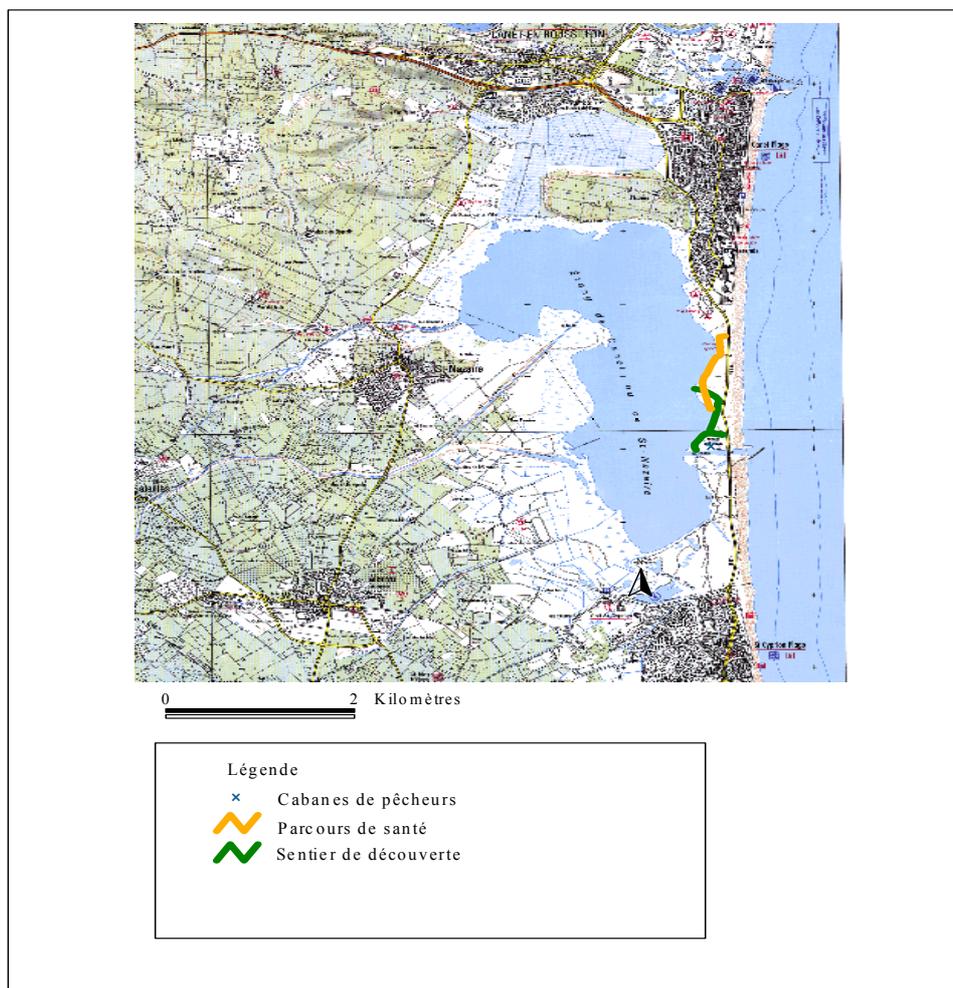
Cinq ranchs, tous situés sur la route de l'Espiguette, organisent des ballades à cheval sur les berges de l'étang depuis 10 ans. D'après le personnel du Scamandre, il y aurait plus de 100 chevaux sur les berges de l'étang en période estivale. Après avoir téléphoné aux quatre ranchs, il s'avère que du 10 juillet au 20 août, le maximum de chevaux passant sur ce site peut être de l'ordre de 417 lorsque les conditions sont maximales. Cette surfréquentation¹⁷ est inquiétante si nous extrapolons aux cinq ranchs. A l'heure actuelle, une étude est en cours par le GRIVE pour mieux connaître les impacts liés à la surfréquentation de ces balades à cheval.

¹⁶ Chiffres issus d'un entretien avec le directeur des Salins par Julie Fricht dans le cadre de son mémoire de Maîtrise en 2002

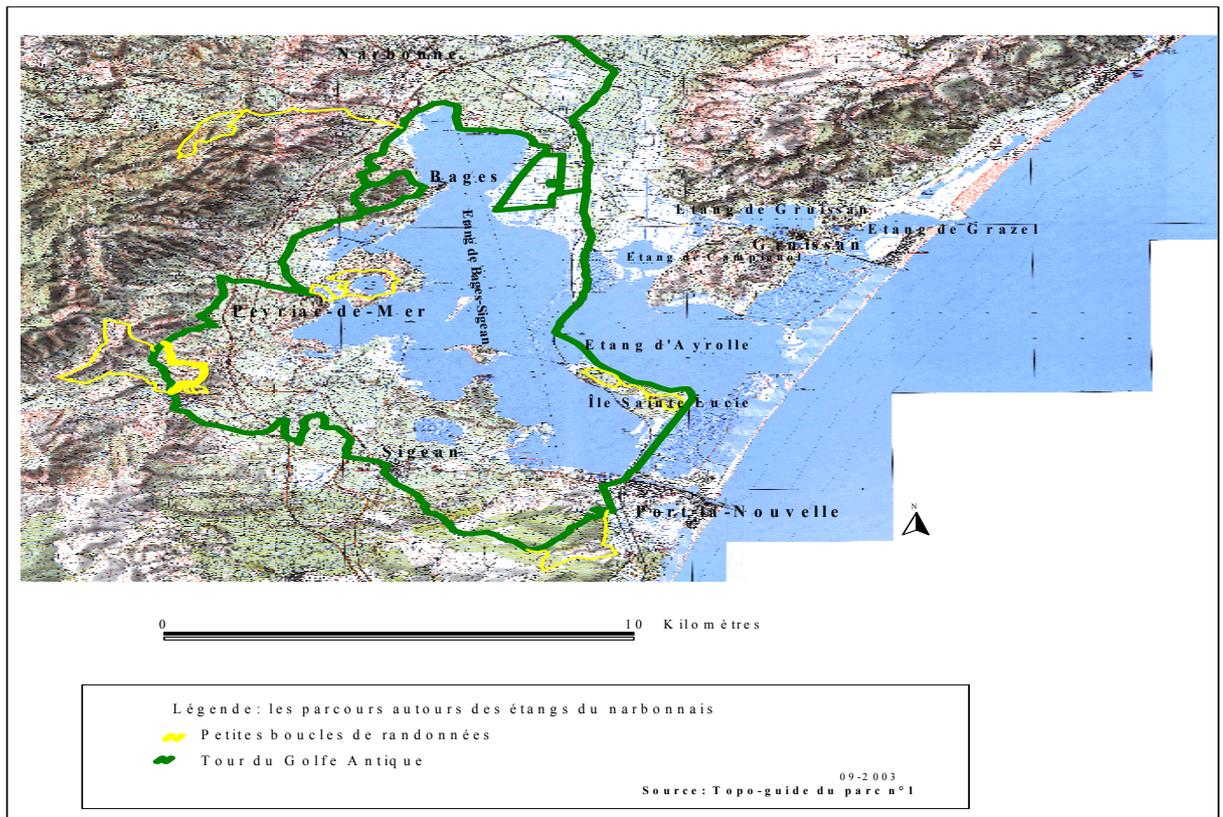
¹⁷ Lorsque la capacité d'accueil d'un site est dépassée.



Carte 4 : Usages et activités sur les étangs palavasiens (carte extraite du document réalisé par le SIEL : Les étangs et zones humides de Palavas à Frontignan : Diagnostic- Objectifs- Programme d'action, novembre 2002)



Carte 5 : Le sentier de découverte et le parcours de santé sur les berges de l'étang de Canet



Carte 6 : Les sentiers de randonnées autour des étangs narbonnais

➤ *L'étang de Salses-Leucate : capitale du Véliplanchisme*

L'étang de Salses-Leucate est le secteur le plus venté de la côte méditerranéenne française grâce à la tramontane, celui où les sports éoliens sont les activités récréatives les plus pratiquées tout au long de l'année. Le sémaphore de Leucate a observé 130 jours de tramontane à une vitesse supérieure ou égale à 10 m/s soit environ 36 Km/h en 1996. D'ailleurs, 38% du temps, la vitesse du vent est supérieure à 8 m/s.

Depuis 1996, la commune de Leucate est un exemple type de l'implication des élus locaux dans le projet de développement des sports éoliens. Ce type de sport ne se mesure pas par des retombées économiques sensu stricto mais par un apport incontestable en terme d'image. Ainsi, l'une des plus grandes manifestations de sports éoliens, le Mondial du Vent, est organisée à Leucate, à laquelle viennent 180 000 à 200 000¹⁸ personnes. Cet événement existe depuis plus de 6 ans, et la première année il se nommait Speed-World-Cup.

Les sports de voile se pratiquent toute l'année liée du fait de la présence régulière et soutenue du vent durant les mois d'automne, d'hiver, et du printemps. A Leucate, la période de pratique des sports éoliens est de 8 mois pendant l'année. L'activité débute faiblement en février par les passionnés, le sommet de l'activité est en avril jusqu'en juillet avec l'afflux d'estivants débutants et la fréquentation régresse jusqu'en novembre. Le vent étant plus faible en été, les praticiens estivants sont essentiellement des novices.

Leucate compte 11 spots de sports éoliens, dont neuf sont d'accès faciles (*Carte 8*). Les deux qui posent problèmes sont le spot de la Mine (l'un des plus fréquenté avec celui du Goulet) relié au C.D.627 par un chemin communal très étroit et bosselé, et le spot des Coussoules qui présente le même inconvénient.

L'activité de la planche à voile est plus structurée sur le bassin de Salses, due à la présence d'écoles de voile, tandis que dans le bassin de Leucate, la pratique est plus individuelle et l'organisation de l'activité sur le plan d'eau se fait par des panneaux d'informations indiquant

¹⁸ Ces chiffres sont issus de comptages routiers réalisées lors d'une enquête de la DDE de l'Aude en 2002



0 10 Kilomètres

Légende

- » Bornes de vidanges
- ⚡ Spots de voile

09-2003

Carte 7 : Spots de voile sur Leucate

les zones sur lesquelles la pratique est autorisée. Il apparaît que le balisage de ces zones est insuffisant.

Cependant, il est étonnant que la zone autorisée à la pratique de la planche à voile selon les prospectus de l'Office du Tourisme est plus importante que celle de la zone libre à la circulation de la planche à voile prévue par l'arrêté préfectoral n° 23/92 du 24/07/92.

Le kyte-surf

Cette activité est en plein essor sur les sites autour de l'étang (La Palme, la Franqui,...). La commune de Barcarès accepte la pratique de cette activité sur l'étang puisqu'elle vend une image de station sportive et jeune qui reste dans le vent. Quant à Leucate, elle a interdit la pratique du Kyte surf sur les berges de l'étang, cette activité ne pouvant s'exercer que sur la façade maritime de la commune.

➤ *La chasse privée : première activité de l'étang de Vendres*

L'activité cynégétique est une activité prépondérante sur l'étang de Vendres. La chasse se pratique la nuit à partir d'affûts placés en bordure des pièces d'eau libres et à l'aide d'appelants. La chasse au gibier d'eau (Anatidés, Foulques, Limicoles) est principalement une chasse de statut privé (environ 90 %). Les parcelles situées autour de l'étang appartiennent à 4 ou 5 grandes familles de propriétaires qui sont soit chasseurs, pêcheurs ou bien manadiers. Ces propriétaires vivent de la chasse privée qui est très lucrative. En effet, une carte de chasse pour le gibier d'eau sur tout l'étang à l'année peut coûter à un chasseur jusqu'à 9 147 euros. Dans le cas de la lagune de Vendres, ce sont les acteurs locaux (les propriétaires) qui font venir les chasseurs de toute la France car ce secteur est considéré comme un haut lieu de la chasse au gibier d'eau.

2.2.3 Une activité récréative dominante imposée par un type d'usagers

➤ ***L'étang de l'Or : des chasseurs déterminés à garder le monopole sur l'étang***

La chasse est la première activité de l'étang et de ses pourtours. Elle se pratique de différentes manières sur l'étang (nocturne, en gabion¹⁹, la passée²⁰) mais celle qui est la plus représentative de cet espace est la chasse nocturne en gabion.

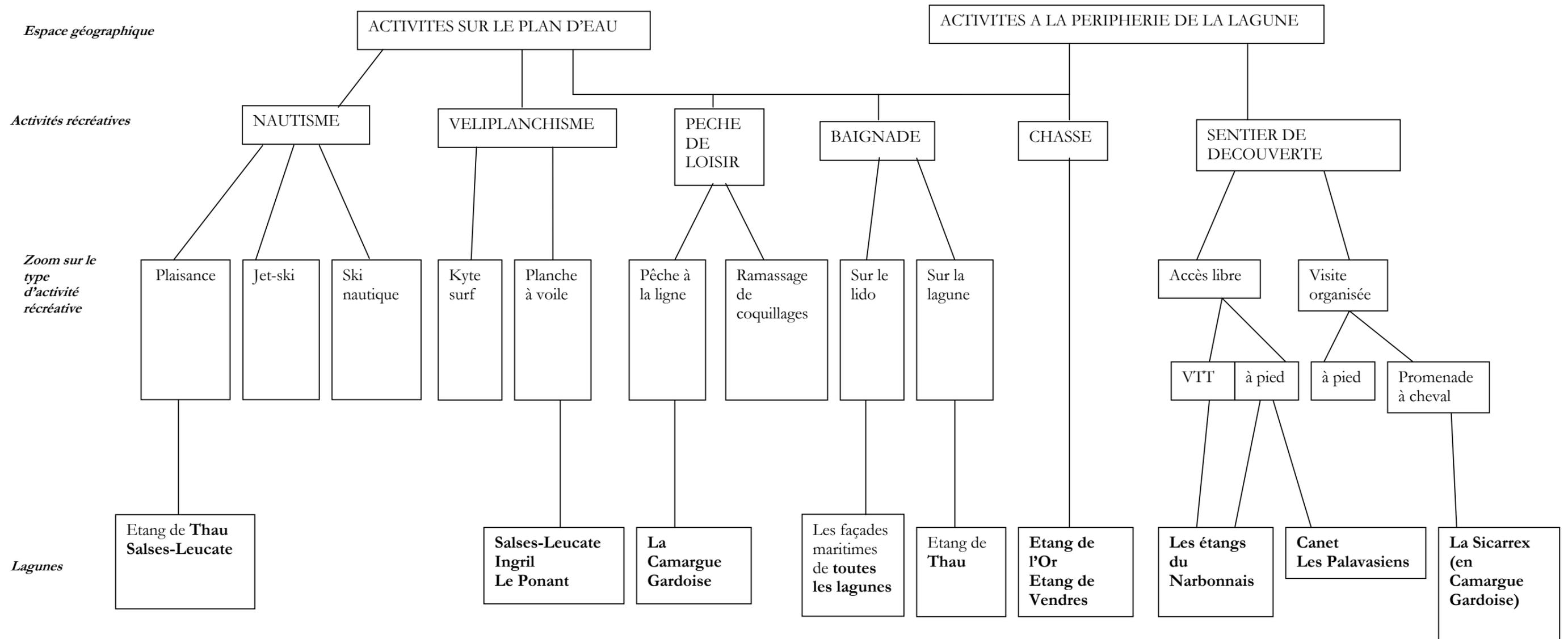
Dans le cas de l'étang de l'Or, ce n'est pas tant le nombre des chasseurs (400 à 800 chasseurs au gibier d'eau, c'est-à-dire autant que sur les étangs palavasiens) mais leurs efforts de dissuasions, qui expliquent qu'aujourd'hui la chasse est l'activité dominante de l'étang.

Les chasseurs se sont appropriés l'étang et ses zones humides, ils veulent l'exclusivité de ce milieu. Aucune décision ne peut se prendre sans qu'il y ait eu concertations avec eux. Deux accès pour les véliplanchistes existaient sur l'étang de l'Or ; l'un à Pérol et l'autre à Mauguio, mais d'après le SMGEO, les chasseurs se sont toujours mobilisés pour que les véliplanchistes aillent sur l'étang du Ponant qui avait été créé pour ces types d'activités.

¹⁹ le gabion est un bateau en résine qui sert d'affût pour les chasseurs

²⁰ les chasseurs se mettent entre la remise (zone de repos des canards) et le gagnage (zone où s'alimentent les canards) pour pouvoir les chasser au moment où ils se déplacent pour atteindre la zone de gagnage.

FIGURE 3 : ACTIVITES RECREATIVES DOMINANTES SUR LES LAGUNES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON EN 2003
 (Typologie réalisée d'après les entretiens avec les gestionnaires des lagunes)



2.2.4. CONCLUSION

- ❖ Chacune des lagunes possède leur propre identité à travers l'activité récréative dominante.
- ❖ La dominance d'une activité récréative est liée soit :
 - au potentiel naturel de la lagune et du nombre d'utilisateurs liés à cette activité
 - au choix des acteurs locaux
 - à la domination par un type d'utilisateurs
- ❖ Les mêmes types d'activité récréative dominante qui se retrouvent sur plusieurs lagunes peuvent avoir des origines différentes.

2.3 Impacts des activités récréatives sur les lagunes

Cette typologie (*Figure 5*) traite des impacts causés par les activités récréatives sur le milieu lagunaire.

2.3.1 Les Types d'impacts liés à la chasse sur les lagunes

2.3.1.1 Impacts causés quelque soit le type de chasse (à la botte, à l'affût, et nocturne)

La contamination du milieu par le plomb

Le plomb accumulé sur le sol contamine la flore et aussi la faune. Nombreux sont les canards à souffrir de saturnisme dans les marais.

Les incendies causés par les chasseurs

Les chasseurs brûlent régulièrement les roseaux et les cannes de Provence du Grand Bagnas (Observatoire, Saint Michel, Longe...), afin de dégager les points de visée. Les feux sont généralement vite circonscrits et de faibles superficies, mais cela suffit pour anéantir la faune.

Modifications ponctuelles des systèmes hydrauliques

Les exigences de la chasse en matière de niveaux d'eau ont un impact important sur la gestion de l'étang : elle nécessite notamment la présence d'eau douce en fin de période estivale et le maintien de la roselière. Le choix d'amener plus d'eau douce que d'eau saumâtre engendre un changement de végétation et de faune sur l'étang.

La chasse qui se pratique en périphérie nord de la Réserve Naturelle du Bagnas provoque indirectement **l'extension de la jussie**²¹ sur la lagune parce que les chasseurs modifient ponctuellement les systèmes hydrauliques.

2.3.1.2 Les impacts liés à la chasse à la botte

La chasse à la botte consiste de chasser à pied accompagné d'un ou de plusieurs chiens. Ce type de chasse provoque un dérangement de la faune lorsque le(s) chien(s) et le chasseur se déplacent.

2.3.1.3 Les impacts liés à la chasse à l'affût

La chasse à l'affût consiste à ce que le chasseur attende à son poste (dans une cabane) le gibier. Le chasseur chasse sans chien et ne se déplace pas. Ainsi, le dérangement de la faune est moindre qu'avec le type de chasse cité ci-dessus.

2.3.1.4 Les impacts liés à la chasse nocturne

La chasse nocturne est pratiquée sur pratiquement toutes les lagunes languedociennes. Les inconvénients se traduisent par la multiplication des erreurs d'identification et le dérangement de la faune non chassable qui se nourrit la nuit. Toutefois, il faut bien reconnaître qu'il existe un avantage ; la chasse nocturne permet aux autres usagers d'accéder pendant la journée au même espace sans danger et sans créer de conflits d'usage.

2.3.1.5 Des impacts positifs : l'entretiens des marais

Les chasseurs peuvent engendrer des impacts positifs sur les lagunes. En dehors des périodes de chasse, des actions sont parfois réalisées par les chasseurs pour entretenir les marais loués et les Réserves de Chasse. Par exemple, l'Association Départementale de Chasse au Gibier

²¹ Plante d'eau qui fait partie des espèces envahissantes

d'Eau des étangs du Narbonnais a récemment entrepris la réhabilitation du marais Saint-Louis et l'entretien quotidien du marais.

Les Associations Communales de Chasse Agréée de Leucate, Fitou et de Treilles sont membres du GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) des Corbières Maritimes. Un de leurs objectifs est d'aménager le milieu et de lutter contre sa fermeture. Sur Leucate, ils travaillent avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour l'entretien des terrains abandonnés, sur lesquels ils procèdent entre autres à des semis divers (blé, luzerne...), et à un entretien régulier par fauchage.

2.3.2 Les types d'impacts liés aux activités découvertes de la Nature

2.3.2.1 Les impacts sur le milieu liés à la fréquentation humaine

De manière générale, la fréquentation peut engendrer entre autres des pollutions de plusieurs types : mécaniques (piétinement, tassement du sol, création de sentiers sauvages, disparition de certaines espèces...), sonores (dérangement de la faune, échec de nidification des oiseaux...), visuelles et chimiques (déchets).

Le dérangement de la faune

L'exemple de Pierre Blanche est explicite. Le lido de Pierre Blanche est le premier site de France des sternes naines. Long de 8 Km, il appartient au Conservatoire du Littoral et ne possède aucun aménagement. Ce site est classé et est inventorié en ZNIEFF et en ZICO. Le GRIVE, qui a à son actif des suivis scientifiques sur les oiseaux marins depuis plus de 25 ans, a comptabilisé plus de 400 couples de sternes naines sur le lido de la Pierre Blanche. La nidification de la sterne naine se fait entre les mois de mai à juillet, et à proximité de la plage, elles nichent sur le sable en bordure d'étang.

En 2002, le GRIVE a constaté l'échec de la nidification des sternes naines. La première cause de cet échec serait due à une fréquentation humaine trop importante (1 700 personnes au cours

d'une journée peuvent être sur le site). Les motos, les quads et les VTT sont un fléau pour l'avifaune. L'année dernière, en pleine nuit, une moto est passée par mégarde sur une dizaine de nids de sternes naines, ceci a suffi pour déstabiliser la colonie. La deuxième cause proviendrait de la météorologie qui n'a pas été favorable. L'année 2002 a été fortement pluvieuse. Or, le niveau de l'eau ne doit pas être trop élevé en période de nidification. La troisième cause identifiée serait la prédation de goélands. Mais, si une colonie de sternes naines est stable, les goélands ne pourront pas intervenir dans la colonie.

Le passage répété de personnes à pied ou à vélo ou bien à cheval provoque un recul de la végétation. Pour éviter cela il suffit de canaliser les usagers sur des sentiers bien délimités afin qu'ils ne provoquent pas le recul de la végétation.

Les incendies relativement fréquents sur la Réserve Naturelle du Bagnas nécessitent la mise en place de mesures particulières (contrôle de la fréquentation, surveillance du site et des alentours, volonté de fermer la route de Maraval à la circulation motorisée). D'origine anthropique, les incendies sont les conséquences de la fréquentation, pourtant interdite dans le secteur du Bagnas. Les tessons de verre et mégots de cigarettes sont à l'origine des incendies des prairies, des friches et des linéaires de cannes de Provence.

2.3.2.1 Les impacts causés par le VTT

En plus des impacts cités ci-dessus, la pratique du vélo engendre un impact spécifique. Les vélos creusent les chemins par temps de pluie ce qui engendre un surcoût de l'entretien des chemins. Gérard ZAPATA, gestionnaire de la Maison de la Nature à Lattes, a décidé de ne plus dépenser de l'argent inutilement à remettre en état les chemins car il faudrait sans cesse les restaurer.

2.3.2.2 Les impacts sur le milieu causés par la randonnée équestre

Sur la lagune du Sicarrex, la fréquentation est telle qu'elle pose des problèmes sanitaires sur le plan d'eau et donc sur la faune. En effet, les déjections de chevaux peuvent amener des maladies aux autres animaux.

2.3.2.3 Les impacts sur le milieu causés par les véhicules motorisés

L'influence de l'homme se fait ressentir dans la plupart des secteurs des sites et notamment à proximité des voies de communication. Les dégradations (pollutions chimiques, physiques, mécaniques et visuelles) et les perturbations sonores (avions, hélicoptères, chasse, moto-cross, proximité de la route, de la voie ferrée...) peuvent banaliser et dénaturer les milieux.

2.3.3 Les types d'impacts liés au nautisme

2.3.3.1 Impacts de la plaisance sur la qualité de l'eau de la lagune

Les deux groupes de micropolluants qui provoquent une pollution toxique sont liés à la pratique de la plaisance : les *micropolluants organiques* créés par l'industrie chimique et pétrolière, et les *organométalliques* qui sont des molécules organiques contenant soit un atome métallique le tributylétain (TBT) ou soit des composés du mercure et du plomb. Le tributylétain perturbe le métabolisme des mollusques.

La pollution toxique (causée par les organométalliques) est engendrée par toute coque de bateau qui est recouverte par des peintures anti-salissures. Le TBT est une substance chimique très toxique, même à des concentrations extrêmement faibles. Elle provoque notamment des modifications de la calcification des huîtres (chambrage) et perturbe la sexualité des gastéropodes. Depuis 1982, l'utilisation de ces peintures est interdite sur les bateaux de moins

de 25 mètres. Toutefois, des traces sont perceptibles lors des relevés par l'IFREMER sur certaines lagunes comme celles de Salses-Leucate et de Thau.

Des traces de TBT ont été repérées dans le chenal d'accès et dans la zone technique du port de Port-Leucate. Ces apports sont saisonniers car ils sont liés à l'activité nautique et portuaire. Cependant, les parcs conchylicoles ne sont pas victimes de contamination.

D'après des prélèvements de l'eau en octobre 2002, il y aurait sur le bassin de Thau:

- trois points dans la zone portuaire de Sète; la grande rade, face au carénage et dans le canal d'entrée dans l'étang de Thau.

- dans les ports de Marseillan, Mèze et Bouzigues

- sept points répartis à l'intérieur de l'étang

Les teneurs les plus élevés sont dans les eaux des ports de Sète, Bouzigues et Marseillan. Ces deux derniers ont des teneurs supérieures à celle de Sète. Les valeurs de contamination au TBT sont décroissantes de l'Est vers l'Ouest. Quant aux eaux intérieures de l'étang, la contamination n'est pas décelable sauf aux stations de Roquerolles (0.71 ng/l) et Thau (0.40 ng/l).

Les apports proviennent par les canaux de Sète et par les ports de l'étang dont les sources potentielles seraient Balaruc, Bouzigues, Mèze, et Marseillan. Les ports de plaisance abritent des bateaux qui sont suspectés d'utiliser des peintures de carène à base de TBT.

Selon une étude effectuée par l'Institut Européen de la Mer de l'Université de Bretagne Occidentale en 2002²², le TBT est considéré comme un paramètre non-conservatif après 7 jours de présence dans le milieu, sa concentration est réduite de la moitié dans les eaux lagunaires.

D'après le Réseau de Suivi Lagunaire 2002, la tendance est à l'amélioration pour la qualité des eaux de l'étang de Thau, bien que les niveaux de contaminations constatés sont de l'ordre de grandeur de ceux ayant un effet sur la qualité des coquilles d'huîtres.

La pollution par les agents pathogènes et/ou bactériologiques peut être provoquée par des bateaux n'ayant pas de WC chimique ou de réservoir d'eau usée. Certains plaisanciers rejettent leurs eaux usées directement dans la lagune. Les risques sanitaires concernent les

²² IFREMER, Réseau de suivi lagunaire du Languedoc-Roussillon.-Bilan des résultats, mars 2003, 523 p.

baigneurs (infections cutanées, oculaires, respiratoires, digestives) et les coquillages car ils filtrent les micro-organismes (qui vont procurés aux consommateurs des vomissements, diarrhées, céphalées, ou gastro-entérites).

2.3.3.2 Impacts sur le milieu causés par des engins à moteur

Les jets-skis engendrent une forte nuisance sonore qui dérangent l'avifaune des lagunes mais surtout la population locale.

La pratique du ski nautique pose des problèmes de sécurité pour les autres usagers de l'étang, notamment pour les plongeurs qui mettent leurs bouées de signalisation, mais les bateaux de plaisanciers ou les jets skis ne font pas attention à ces signalement très souvent par ignorance du code de navigation maritime. Le risque est que les plongeurs entendent le bateau à moteur mais pas la personne qui se trouve sur les skis nautiques.

2.3.4 Les impacts liés au véliplanchisme

2.3.4.1 Le Kyte-surf

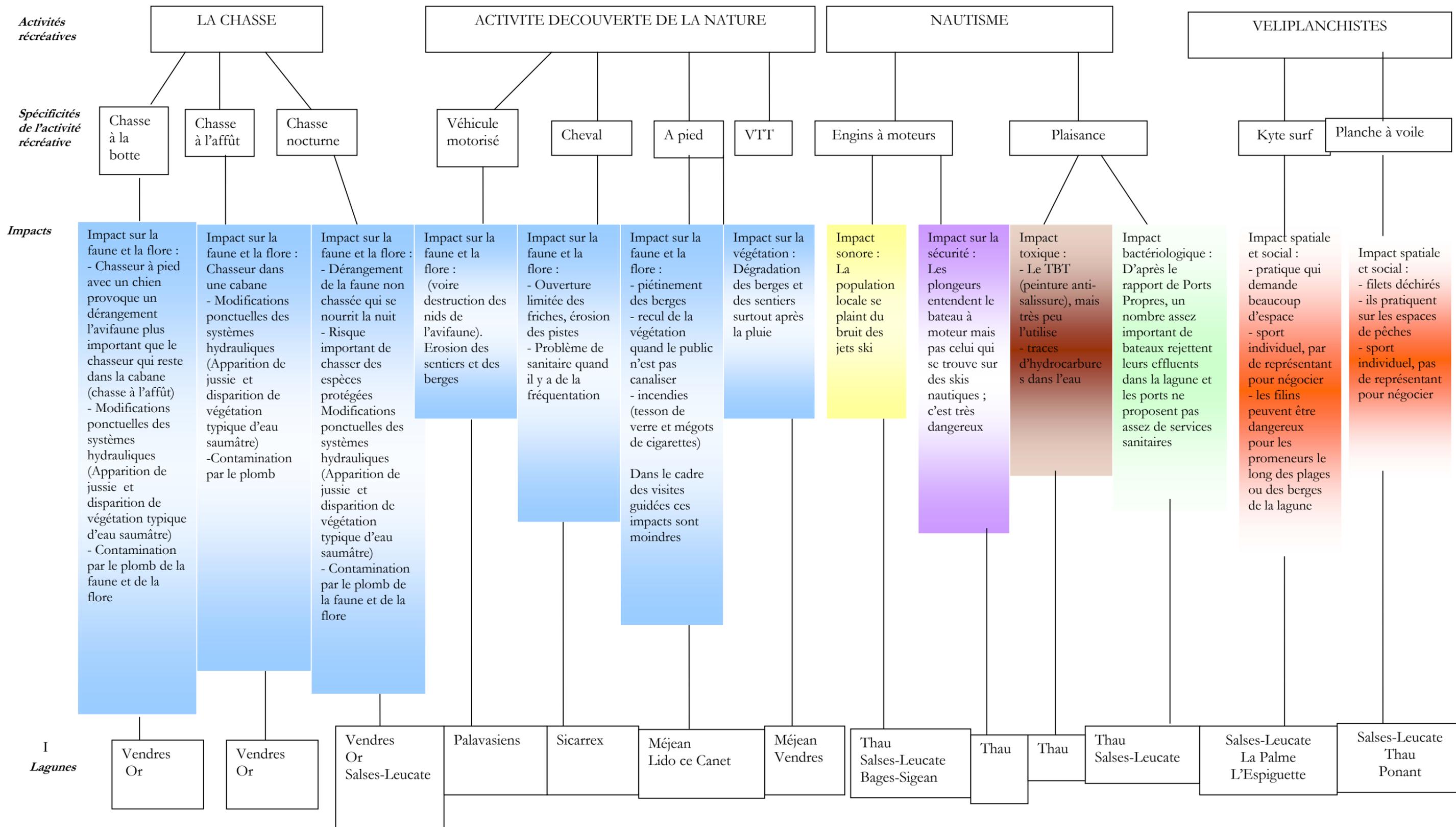
C'est une pratique du sport de glisse qui consomme énormément d'espace. Les filins peuvent blesser ceux qui se promènent sur les bords des étangs. La non maîtrise de ce sport peut être dangereuse pour l'utilisateur et pour ceux qui se trouvent à proximité.

2.3.4.2 La planche à voile

L'aileron de certaines planches déchire les filets de pêcheurs. De plus, pour avoir accès au rivage des étangs ils piétinent la végétation, ce qui provoque un net recul de cette dernière dans certaines zones.

Figure 4 : Impacts des activités récréatives* sur le milieu social et environnemental des lagunes du Languedoc-Roussillon en 2003

** Les impacts des activités sont les mêmes quelques soient les zones géographiques ; les lagunes citées sur ce document marquent le degré d'importance de l'impact.)*



2.3.5 CONCLUSION

- ❖ Les impacts des activités récréatives peuvent engendrer des conflits d'usages entre les usagers.
- ❖ Chaque type d'activité engendre des impacts sur les milieux qui leur sont propres.

2.4 Natures et modes de résolution des conflits d'usages par rapport aux activités récréatives sur les lagunes

2.4.1 Conflits d'usages en milieu lagunaire

Les conflits d'usages existent sur toutes les lagunes à cause de la multiplicité des usages sur ces territoires. Les conflits sont analysés dans cette sous-partie selon trois aspects : l'échelle temporelle, les degrés d'importance du conflits et la nature de ces derniers (*Figure 6*).

2.4.1.1 L'échelle temporelle des conflits d'usages

➤ Des conflits d'usages pendant la saison estivale

Pendant la période estivale, les usagers sont nombreux à se retrouver sur un même espace parfois trop exigü. Par exemple, pendant l'été sur le plan d'eau du Ponant, de nombreux usagers se partagent l'étang : les rameurs, les jet skis qui ne respectent pas la limitation de vitesse et qui remontent dans les canaux, les plaisanciers qui arrivent du canal d'Aigues-Mortes au Grau du Roi, les pêcheurs amateurs qui se positionnent tout autour de l'étang. Tous ces groupes de personnes doivent se partager l'étang pour pratiquer leurs activités.

Si la majorité des conflits se situent dans la période estivale, les désaccords concernent toujours les mêmes groupes d'usagers.

➤ Des conflits qui durent toute l'année

Quant aux conflits qui durent toute l'année, ils sont engendrés par des usagers issus de la population permanente. Les chasseurs sont des usagers des milieux lagunaires pendant une bonne partie de l'année et ont un poids dans la politique locale. Ainsi, quelques conflits

perdurent entre ceux qui veulent ouvrir les sites au grand public pour développer l'activité découverte de la nature et les chasseurs qui veulent conserver l'espace qui se sont appropriés.

2.4.1.2 Les différents degrés d'importances des conflits

➤ *Les conflits forts*

Les conflits peuvent être très importants sur certaines lagunes, lorsque les usagers considèrent que les enjeux sont de grande importance. Ils peuvent parfois être violents, comme sur l'étang de Campagnol. En effet, les chasseurs et la LPO sont en conflits depuis très longtemps. La LPO veut développer l'activité découverte de la nature et protéger le site alors que les chasseurs veulent garder leurs chasses et contrôler ce qui se passe sur ces terres. Les panneaux à l'entrée des sentiers sont criblés de balles de plomb ; il est arrivé plus d'une fois qu'ils menacent des promeneurs.

➤ *Conflits faibles*

Des conflits peuvent être d'intensité faible lorsque les enjeux sont minimes et quand les usagers concernés ne se sont pas appropriés le territoire. Ils peuvent être faibles parce que les usagers ne sont pas nombreux mais cause tout de même une gêne. Par exemple, le kyte surf à Barcarès dérange les promeneurs le long des berges, mais cette activité n'entraîne pas de conflit violent.

2.4.1.3 La nature des conflits

Les conflits d'usages sur les milieux lagunaires concernent très souvent les mêmes groupes d'acteurs. Les principales catégories de natures de conflits sont au nombre de deux.

Tout d'abord, les pratiquants du nautisme et du véliplanchisme contre les professionnels de la pêche rentrent en conflits sur l'étang de Salse-Leucate, les narbonnais, le bassin de Thau, et sur l'étang d'Ingril. La raison est toujours la même quelque soit le territoire lagunaire ; détérioration de filets, non respect du code de navigation maritime. De plus, à ces éléments il faut ajouter un autre, plus abstrait, les pêcheurs ont ce sentiment d'appartenir à un territoire et ne veulent pas être envahi. Ils savent que l'été les touristes sont plus nombreux qu'eux, et donc veulent revendiquer leur appartenance à ce milieu.

Le deuxième type de conflits qui apparaît en Camargue Gardoise, sur l'étang de l'Or, à la périphérie du Bagnas, sur les étangs narbonnais : l'opposition entre les chasseurs et les associations qui veulent promouvoir les sentiers de découverte ou la protection des milieux.

2.4.2 Les divers modes de résolution des conflits d'usage

L'objectif est de comprendre pourquoi certains modes de résolution réussissent et d'autres pas. Les figures 7 et 8 permettent de montrer les modes de résolution mis en place et leurs efficacités.

2.4.2.1 Le partage de l'espace

➤ Un partage de l'espace issu de la concertation

A l'heure actuelle, la tendance serait de partager l'espace pour régler les conflits d'usage ou du moins les diminuer. Si le partage est issu d'une concertation entre les différents acteurs, et qu'il est approuvé par tous, les conflits seront moindres. Cette concertation peut-être menée entre les gestionnaires et les usagers, comme sur le Méjean à la Maison de la Nature, ou bien entre les usagers d'activités récréatives. Dans le dernier cas, il existe un accord entre les usagers pour respecter le partage de l'espace et une surveillance des uns sur les autres, qui créent un équilibre fragile certes mais réel permettant de limiter les conflits entre usagers. L'exemple de Port-Mahon sur l'étang de Bages-Sigean, nous montre qu'il existe des accords

entre les différents usagers pour respecter le partage du plan d'eau. Sur ce secteur, les usagers ont trouvé les moyens d'être actifs pour trouver des compromis entre eux.

➤ ***Un partage de l'espace sans aucun moyen mis en place pour faire respecter ce partage***

Si les gestionnaires imposent un zonage des activités sur le territoire sans passer par la concertation en amont, il risque de n'être pas admis par les usagers et donc de n'être pas respecté. Par exemple, le chenal central de navigation sur le bassin de Thau a été imposé par le SMVM mais aucune concertation n'a été réalisée avec les usagers. De plus, peu de moyens de surveillance ou de signalisation sont mis en place pour que les plaisanciers empruntent ce chenal.

2.4.2.2 La réglementation

Un règlement est rédigé dans le but d'apporter une solution aux conflits d'usages. Cependant, certains sont respectés et d'autres pas.

➤ ***La réglementation n'est pas toujours garante de la paix entre usagers***

La réglementation est une solution à la condition d'être accompagnée de moyens mis en œuvre pour la faire respecter. Si ce n'est pas le cas, très souvent la réglementation ne règle pas les conflits. L'exemple des camping-cars installés sur l'anse de la Paurel à Salses-Leucate démontre bien ce problème. En effet, un arrêté municipal interdit toutes installations sur le site inscrit des berges de l'étang, mais la commune de Leucate n'a pas les moyens de le faire respecter et ne peut lutter contre ce phénomène. Il en est de même pour l'anse des Galères sur les berges de Bages-Sigean.

➤ *La réglementation accompagnée d'une concertation et de moyens de surveillance*

Si la réglementation est issue d'une concertation et que les gestionnaires ou bien les usagers, comme dans le cas de Port-Mahon, se donnent les moyens de faire respecter cette réglementation, les conflits d'usages seront fortement diminués. Sur la lagune du Bagnas, les gestionnaires sont présents quotidiennement pour surveiller le site et effectuent un travail conséquent dans le domaine de concertation pour expliquer aux chasseurs ce qui est possible de faire et ce qui ne l'est pas.

➤ *La superficie du territoire : un autre paramètre à prendre en compte pour faire respecter la réglementation*

Plus le territoire est petit, plus il est facile d'effectuer de la surveillance, alors que si le territoire est trop vaste, cela demande de mettre en œuvre des moyens humains et financiers lourds pour faire respecter la réglementation sur un territoire. D'ailleurs, les secteurs lagunaires où les usagers et les gestionnaires arrivent à faire respecter la réglementation, sont des portions de territoires lagunaires, comme à Port-Mahon sur l'étang de Bages-Sigean, ou la Maison de la Nature qui représente qu'une partie de l'étang du Méjean. La Réserve Naturelle du Bagnas fait exception à la règle, mais cela s'explique par sa superficie totale qui est de 651 hectares.

Figure 6 : CONFLITS ENTRE USAGERS LIES AUX ACTIVITES RECREATIVES SUR LES LAGUNES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON EN 2003
(Typologie réalisée d'après les entretiens avec les gestionnaires des structures locales de gestion)

POPULATION PERMANENTE

	Chasse	Jet ski	Plaisance	Planches à voile	Kyte surf	Ski nautique	Pêcheurs professionnels et conchyliculteur	Pêche de loisir	Promeneurs des sentiers de découvertes	Les acteurs de la protection de la nature	Ballade à cheval	Camping-car
Chasse				Etang de l'Or (les chasseurs interdisent cette activité)					- l'étang de Campagnol - l'étang de l'Or	- l'étang de Campagnol (les étangs du narbonnais) - les périphéries de Etang du Bagnas		
Jet ski			Le Ponant	Le Ponant		Le Ponant	Etang de Thau Salses-Leucate	Le Ponant				
Plaisance		Le Ponant		Le Ponant		Le Ponant	Etang de Bages-Sigean (à La Nautique)					
Planches à voile		Le Ponant	Le Ponant		La Sicarrex	Le Ponant	Salses-Leucate Ingril					
Kyte surf				La Sicarrex			Salses-Leucate					
Ski nautique		Le Ponant	Le Ponant	Le Ponant								
Pêcheurs professionnels et conchyliculteur		Salses-Leucate	Bages-Sigean Etang de Thau	Salses-Leucate	Etang d'Ingril Salses-Leucate (à Barcarès)	Salses-Leucate						
Pêche de loisir		Le Ponant										
Promeneurs des sentiers de découvertes	Etang de la Marette, du Médard, (dans les étangs de la Petite Camargue)											
Acteurs de la protection de la nature												
Ballade à cheval										La Sicarrex		
Camping-car										Salses-Leucate		

LEGENDE

La durée du conflit :
 Activité pratiquée en saison estivale
 Activité pratiquée toute l'année

Le degré du conflit :
Conflit d'usage très important : Etang de l'Or
 Degré du conflit d'usage moyen : Le Ponant
 Degré du conflit d'usage faible : Salses-Leucate

POPULATION TOURISTIQUE

Figure 6: NATURE DES CONFLITS ET MODES DE RESOLUTION EN 2003

(Typologie réalisée d'après les entretiens avec les gestionnaires des lagunes)

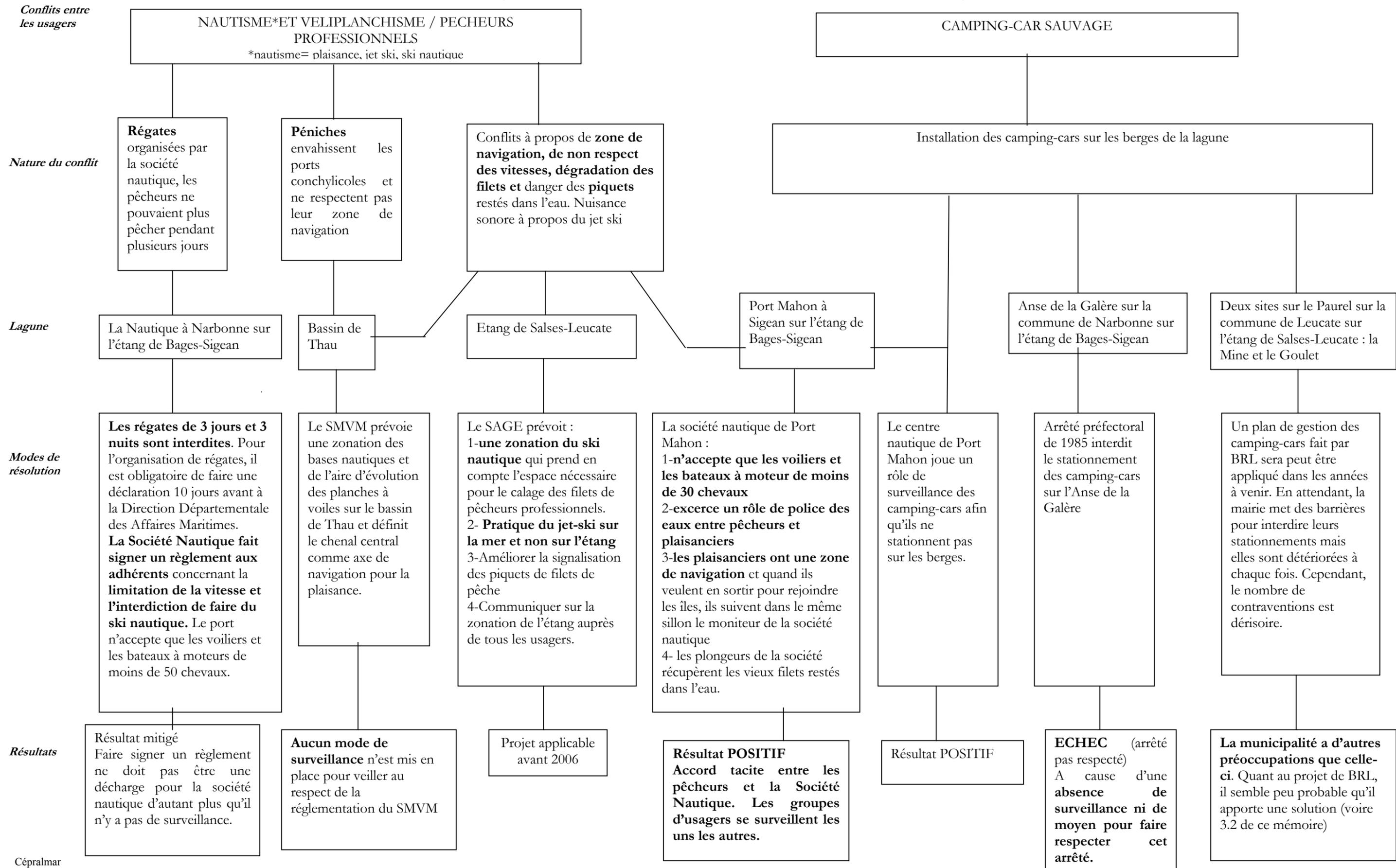
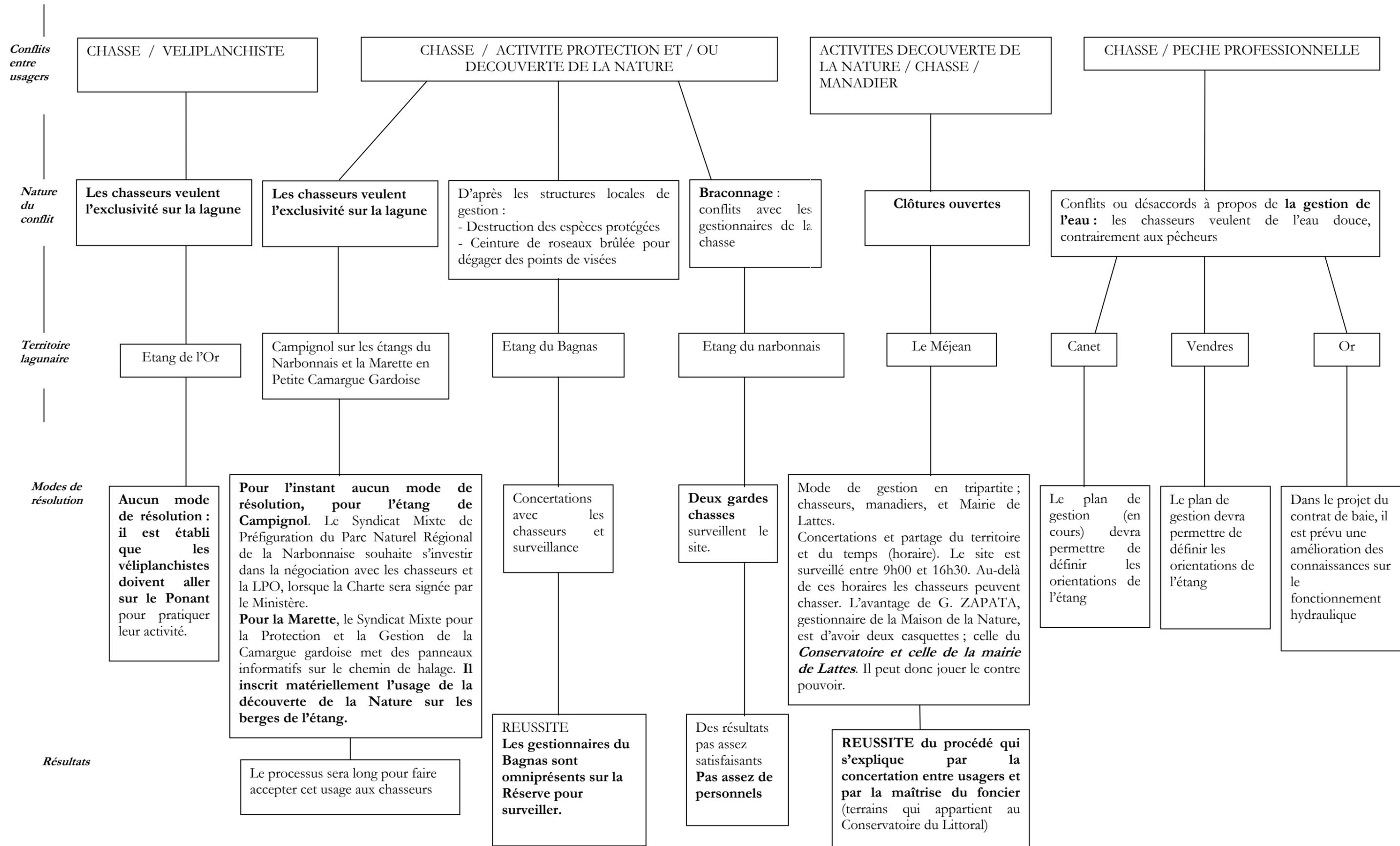


Figure 7 : Nature des conflits d'usage et modes de résolution sur les lagunes du Languedoc-Roussillon en 2003
(Typologie réalisée d'après les entretiens auprès des gestionnaires)



2.4.3 Conclusion

- ❖ Trois paramètres à prendre en compte pour analyser des conflits : l'échelle temporelle, le degré d'importance du conflit et la nature de celui-ci (qui inclut les usagers concernés).
- ❖ Les conflits d'usage concernent très souvent les mêmes groupes d'usagers : les activités traditionnelles et les activités récréatives.
- ❖ Les conflits entre usagers des activités récréatives sont faibles.
- ❖ Le mode de résolution qui montre un résultat positif est le partage du territoire issu de la concertation, et accompagné par des moyens humains et/ou financiers pour faire respecter la réglementation.
- ❖ La superficie du territoire est à prendre en compte pour comprendre les conflits et adapter un mode de résolution.

2.5 Projets sur les lagunes concernant les activités récréatives

Dans cette typologie, ne seront expliquées que les priorités exprimées dans les plans de gestion ou les actions récemment effectuées qui concernent les activités récréatives (*Figures 9 à 11*).

Les objectifs de cette sous-partie sont dans un premier temps de montrer si une tendance existe dans les projets concernant les activités récréatives sur les lagunes et dans un deuxième temps de comprendre pourquoi les projets peuvent-ils être différents d'une lagune à une autre.

2.5.1 Une tendance générale à la valorisation des sites lagunaires pour organiser l'activité découverte de la nature

D'après la *Figure 9*, la majorité des priorités dans les projets concernant les activités récréatives sur les lagunes est la valorisation du site à travers l'activité découverte de la nature. Cette valorisation peut prendre plusieurs formes (sensibilisation du public, accueil du public, ou ouverture d'un sentier).

2.5.1.1 Accueil du public

Cette priorité vise à accueillir le public dans le cadre d'une structure d'accueil (local ou écomusée) comme le souhaite la réserve du Bagnas, ou bien de développer des animations auprès du public comme en a le projet l'association Patrimoine et Nature à Vendres.

Les étangs de Vendres et de Pissevaches sont des lieux de découverte où un public spécialisé (naturalistes, ornithologiques) se réunit. Aussi, le plan de gestion des Basses Vallées de l'Aude prévoit des programmes d'animation pédagogiques pour développer l'activité découverte de la Nature. Un groupe de travail de gestion et de coordination de programme pédagogique a été créé en collaboration avec le GRAINE. Il est envisagé deux animateurs sur chaque site pour l'accueil des touristes et des scolaires pendant toute l'année (poste à créer ou personnel à former). Au cours de cet été 2003, l'association Patrimoine et Nature propose trois nouveaux produits d'animation pour attirer les touristes et la population locale afin de faire découvrir les différentes facettes de l'étang de Vendres.

2.5.1.2 Sensibilisation du public

La sensibilisation consiste à informer le public sur les richesses et la fragilité du milieu. La sensibilisation du public se fait à travers des plaquettes d'information comme celle que le SIEL a réalisé pour sensibiliser les promeneurs afin qu'ils ne s'éloignent pas des chemins pour ne pas déranger les sternes pendant leur période de nidification.

Cette priorité peut aussi se traduire de différentes façons comme la mise en place de panneaux informatifs sur la faune et la flore ou sur d'autres supports. Dans le cadre de **l'Opération Grand Site**²³ en *Camargue Gardoise* qui est en cours sur les sites classés de l'Espiguette à la Tour Carbonnière, des documents, des films, des expositions, sont élaborés pour sensibiliser le public à la découverte des traditions et du patrimoine culturel.

2.5.1.3 Ouverture ou réhabilitation de sentier

La réhabilitation ou l'ouverture de sentier a pour objectif de développer l'activité découverte de la nature. Plusieurs lagunes sont concernées par cette priorité dans leur plan de gestion : l'étang de l'Or, la Réserve Naturelle du Bagnas, les étangs palavasiens.

Les Salins de Villeneuve-lès-Maguelone sur l'étang de Vic appartiennent au Conservatoire du Littoral depuis 1990 et sont gérés par la commune de Villeneuve-lès-Maguelone depuis 1992. La commune souhaite réhabiliter les salins abandonnés depuis 15 ans et faire revivre cette partie du territoire. Un plan de gestion, élaboré en partenariat avec le SIEL, le Conservatoire du Littoral, la commune et les Ecologistes de l'Euzière, attend d'être approuvé

²³ Une Opération Grand Site est une réponse au problème de dégradation d'un site majeur au plan national. Pensée par la DATAR dès 1970, relancée en 1989, cette politique aux triples objectifs repose sur un partenariat fort avec les élus locaux:

- restaurer et assurer de manière pérenne les équilibres physiques et la qualité paysagère du site
- définir une politique d'entretien et de gestion reposant sur une structure responsable de la mise en œuvre d'actions de remise en valeur du site, et de son animation
- permettre que les mesures adoptées bénéficient au développement local des communes

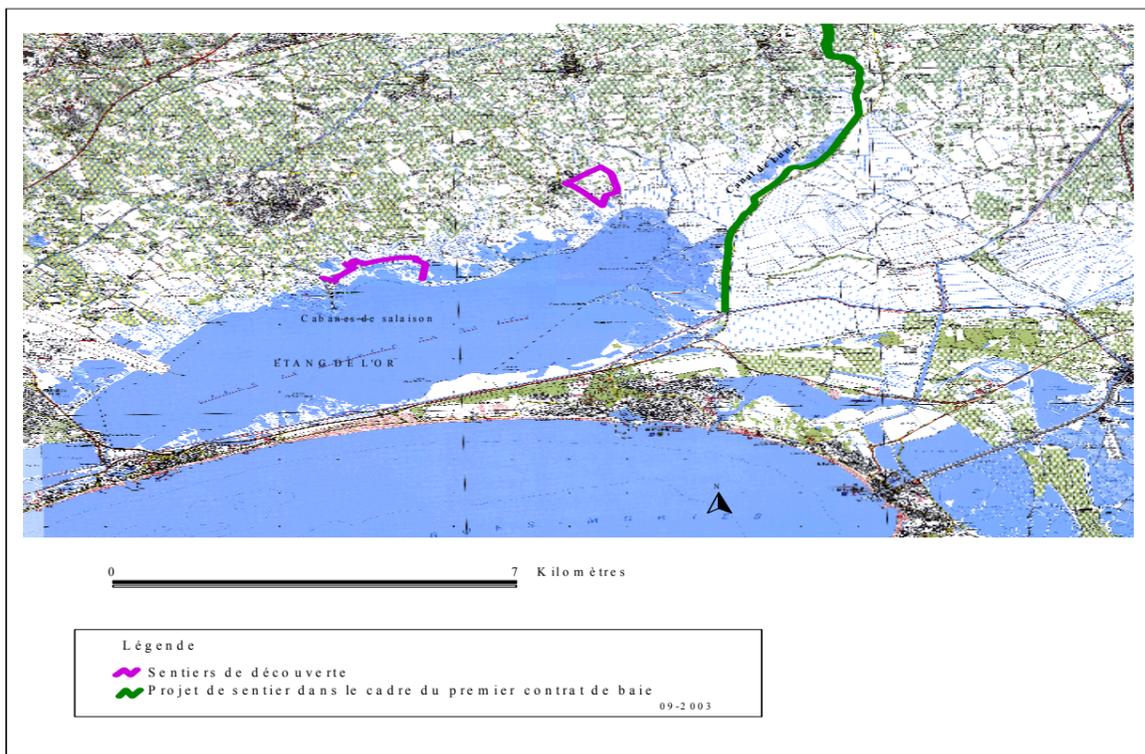
Une Opération Grand Site ne revêt aucun caractère juridique. Toutefois, pour pouvoir bénéficier d'une telle démarche, un site doit réunir certaines conditions préalables :

- être un site classé,
- être un espace d'intérêt national, c'est-à-dire un paysage remarquable, symbolique ou d'une portée culturelle largement reconnue,
- *connaître des périodes de fréquentation excessive au point de perdre les qualités esthétiques, naturelles ou culturelles qui sont à l'origine de sa réputation*
- faire l'objet d'une volonté de réhabilitation et de gestion pérenne, soutenue par un large consensus au niveau local

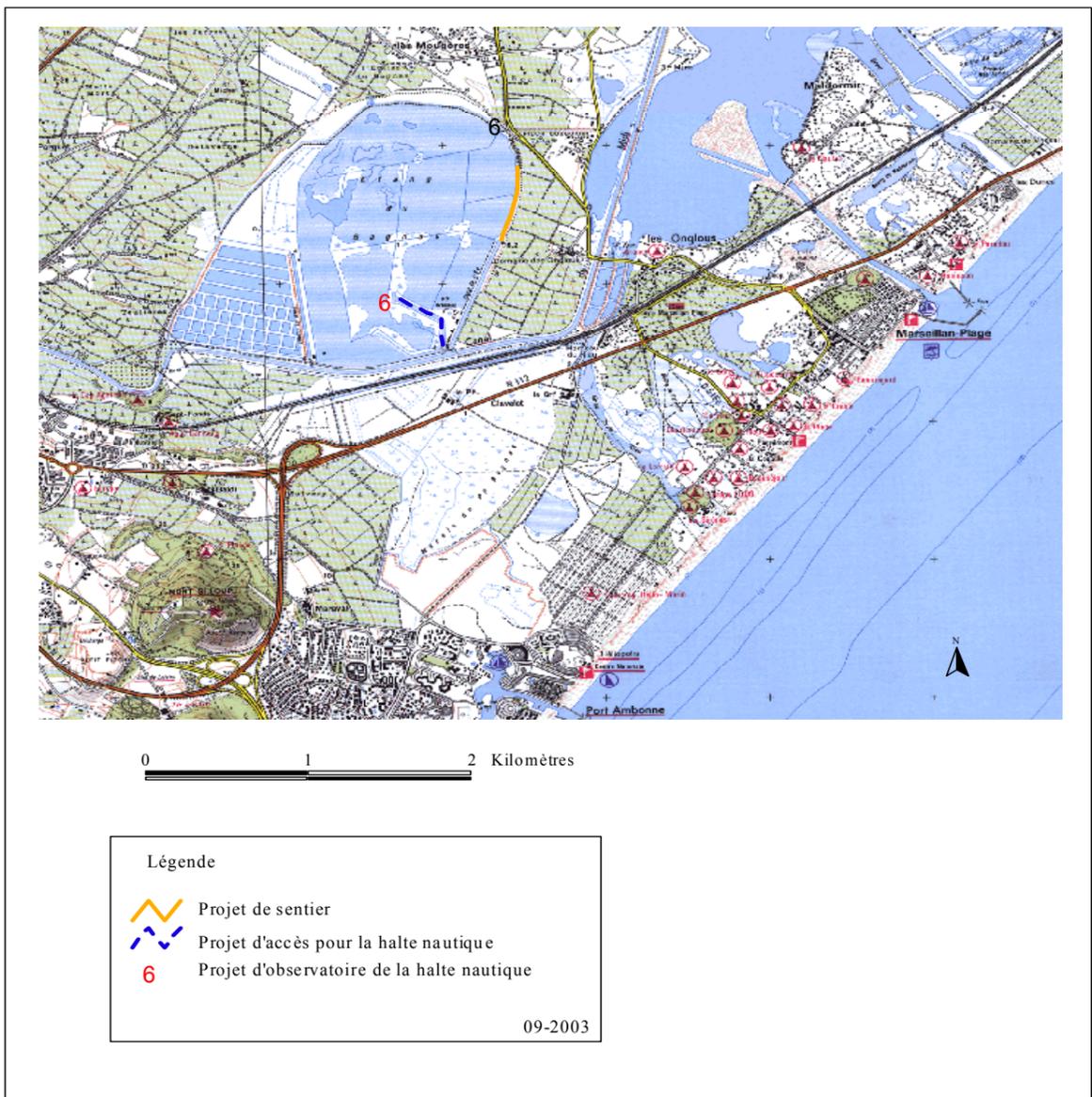
au cours de l'année 2003. L'objectif de ce plan est de gérer la fréquentation en empêchant la circulation motorisée et le passage des chevaux sur le sentier principal menant à l'étang. Il est prévu un parking pour les autobus et les voitures mais la capacité d'accueil n'a pas été définie. Il sera interdit d'y avoir accès en faisant la grande boucle pendant la période de nidification (d'avril à juillet).

Un troisième sentier est proposé dans le cadre d'un premier contrat de baie de l'étang de l'Or signé en juillet 2003. Ce sentier existe déjà puisque c'est le chemin de halage situé le long du Canal de Lunel (*Carte 9*). Long de onze Km, il serait plus approprié pour des ballades en vélo. Le choix du Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or est de réaliser un topoguide disponible à la mairie de Lunel. Ce chemin permet de faire une boucle qui peut être incluse dans le grand programme de chemins en vélo du lac Léman à la mer.

Un autre projet consiste à développer une halte nautique le long du canal du Midi à partir de l'écluse du **Bagnas** jusqu'au bout du canal qui sert à vider les eaux de l'étang ou de rentrer les eaux marines (*Carte 10*). Au bout de cette halte nautique, un observatoire empêcherait les visiteurs d'aller plus loin sur l'étang. Ce serait le seul point de vue du centre de l'étang. Ce site est caché par une végétation assez haute, le risque de déranger l'avifaune est donc faible. Pour que cette promenade soit accessible à tous, même à ceux qui ne possèdent pas de bateaux, l'association ADENA recherche des solutions.



Carte 8 : Sentiers de découverte de l'étang de l'Or



Carte 9 : Projets sur la Réserve Naturelle du Bagnas

2.5.2 Les différents stades dans le processus de développement des activités récréatives

Les lagunes ne se situent pas toutes aux mêmes stades dans le processus de développement, ceci se perçoit à travers les choix de priorités des projets. En effet, certaines sont au stade de partager et organiser l'espace selon les activités récréatives alors que d'autres sont au stade de canaliser une fréquentation déjà assez conséquente.

2.5.2.1 Premier stade dans le processus de développement

➤ *Partage de l'espace*

Le premier stade dans le processus de développement de gestion des activités récréatives est le partage de l'espace afin de résoudre les conflits d'usages. Certaines lagunes comme l'étang de Salses-Leucate et les étangs de la Basse Vallée de l'Aude font partie de ce premier stade dans le processus de développement. En effet, leur priorité est de réaliser un zonage des activités récréatives ; ceci s'explique par le fait que se sont les dernières lagunes sur lesquelles est organisée une gestion globale à l'échelle de la lagune.

Redéfinir l'espace dédié à l'activité de ski nautique avant 2006 est une des préconisations du SAGE de *Salses-leucate* (Carte 11). Cela se traduit par la création d'un cercle olympique et d'une zone située au Sud-Est de l'étang pour la période allant du 1^{er} mai au 15 septembre dans laquelle la pratique du ski nautique est autorisée. La zone au Sud-Est de l'étang est définie de telle sorte qu'elle prend en compte l'espace nécessaire au calage des filets des pêcheurs sur le bord des Dosses (début de la zone à 100 m du bord). Les zones seront balisées conformément aux normes arrêtées par le service phares et balises.

Le déplacement de l'activité de jet ski de l'étang vers la mer sera envisagé avant 2006. En effet, le SAGE préconise l'installation d'une zone de départ de jet ski le long de la digue sud du Port-Barcarès avec des équipements légers de mise à l'eau qui seront démontés après chaque saison estivale.

Carte n° 32 :

Répartition des différentes activités sur l'étang

Légende

Bassin de Leucate

-  zone réservée uniquement à la pêche (selon prospectus Office de tourisme de Leucate)
-  zone 1 : zone de pêche (selon Arrêté Préfectoral n°23/92 du 24 juillet 1992)
-  zone 2 : zone conchyliicole (selon Arrêté Préfectoral n°23/92 du 24 juillet 1992)

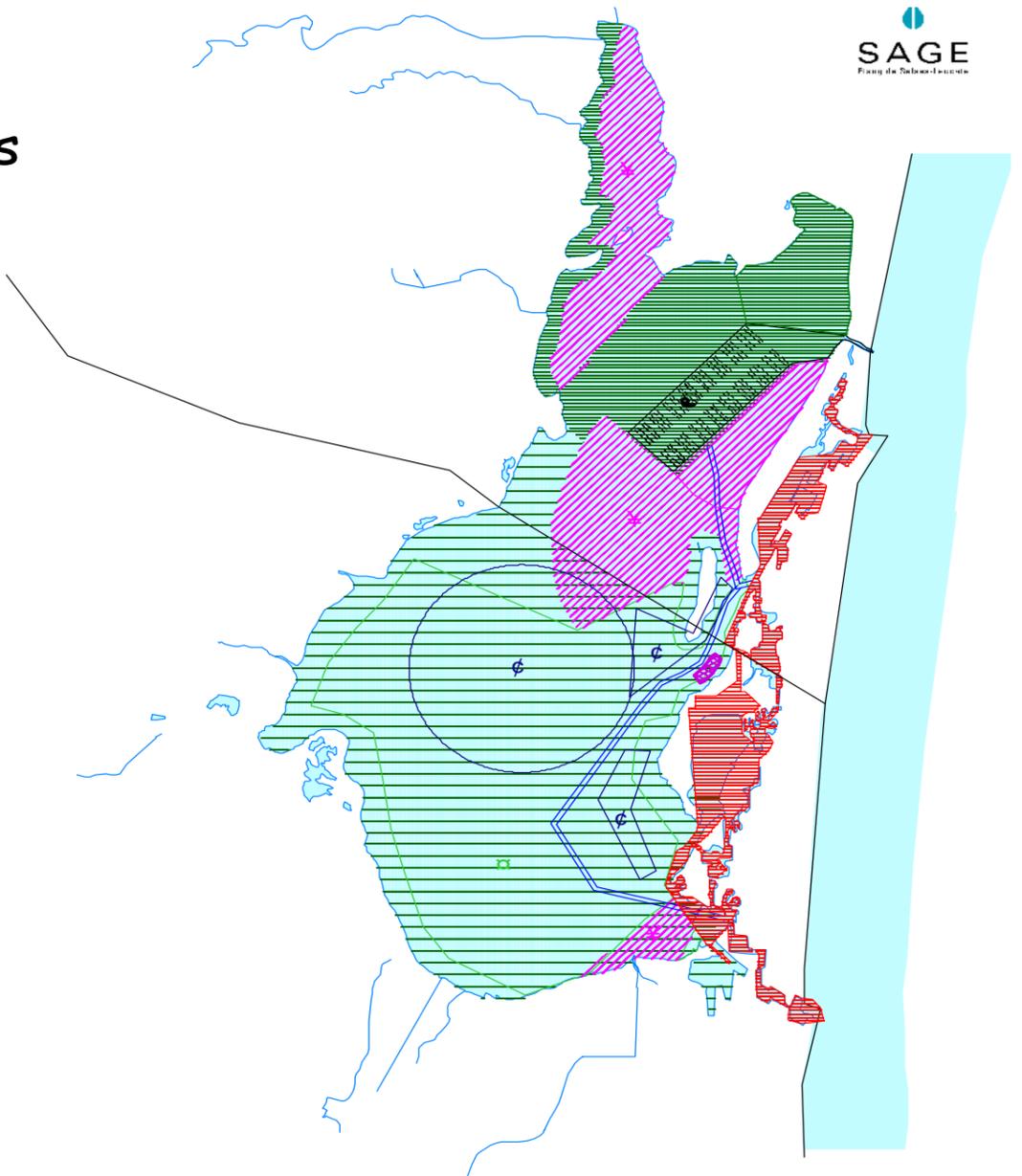
Les zones 1 et 2 sont interdites en permanence à la circulation des planches à voile

-  zone autorisée à la pratique de la planche à voile (selon prospectus Office de tourisme de Leucate)
-  zone 3 : zone libre à la circulation des planches à voile (selon Arrêté Préfectoral n°23/92 du 24 juillet 1992)

Bassin de Salses

-  zone de pêche
-  zones catamarans et dériveurs
-  zones autorisées à la pratique permanente du ski nautique (selon Arrêtés Préfectoraux du 17 mars 1978 et n°10/92 du 13 mai 1992)
-  zone autorisée à la pratique du ski nautique du 1er mai au 15 septembre (selon Arrêtés Préfectoraux du 17 mars 1978)
-  zone d'écopage des hydravions
-  zone dédiée à la pratique du jet-ski (selon Arrêté Préfectoral n°10/92 du 13 mai 1992)
-  zones portuaires de Leucate et du Barcarès
-  chenal inter ports

L.F.M.R. - 04/01/2003



Carte 10 : Partage de l'espace pour les activités récréatives sur l'étang de Salses-Leucate (extraite du SAGE de l'étang de Salses-Leucate)

Le SMBVA a le projet d'élaborer **une carte de vocation des espaces des zones humides de Vendres, de Matte et de Pissevaches** dont le but sera d'être un document de planification. Cette carte devrait être reconnue par les acteurs, et être un outil de connaissance, de propositions et d'aide à la décision du maître d'ouvrage.

2.5.2.2 Stade avancé dans le processus de développement des activités récréatives

La canalisation de la fréquentation concerne essentiellement les pratiquants de l'activité découverte de la nature. Ainsi, les sites concernés sont ceux qui subissent une surfréquentation et dont les impacts sur le milieu doivent être limités. Plusieurs lagunes ont cette priorité ; Canet, les étangs palavasiens dont surtout la Maison de la Nature à Lattes. Cette priorité concerne les lagunes dont l'activité découverte de la nature est pratiquée depuis quelques temps. Par exemple, Vendres qui n'est qu'au début du développement de cette activité, n'est pas concerné par cette priorité contrairement aux étangs palavasiens et ceux de la Camargue Gardoise où l'activité découverte de la nature est pratiquée depuis plus d'une dizaine d'années.

Depuis janvier 2003, BRL réalise un plan de gestion pour le site naturel protégé du **Méjean**. Ce nouveau plan de gestion (réalisé en théorie pour 5 ans mais en pratique pour 10 ou 15 ans) est demandé et financé par le Conservatoire du Littoral, et comporte trois axes : des études de la grande roselière, l'hydraulique, la **fréquentation du public**.

Aujourd'hui, il existe cinq entrées et deux parkings ce qui rend impossible le contrôle de la fréquentation sur le site. L'objectif du nouveau plan de gestion est de ne faire qu'une entrée et une sortie pour canaliser le public et un seul parking situé au début de l'impasse afin que les personnes marchent plus longtemps pour arriver à la Maison de la Nature. Ce parking serait plus grand que les deux présents sur le site actuellement. Il aurait une surface de 5 000 m², et serait gratuit ainsi que l'accès au sentier. Le but est de faire passer tout le monde devant la Maison de la Nature pour que le public vienne chercher l'information (lire le règlement) et soit sensibilisé sur le milieu. Gérard ZAPATA, gestionnaire de la Maison de la Nature, pense

qu'il y aura moins de problèmes concernant les chiens qui ne sont pas tenus en laisse car les personnes qui ne respectent pas le règlement seront repérées facilement. Les VTT seront certainement moins nombreux puisque dans le nouveau plan de gestion un petit sentier sera proposé. Or à l'heure actuelle, les personnes faisant du VTT passent par un endroit et en ressortent par un autre afin de faire le tour de l'étang. Ainsi, le gestionnaire du site pense que 98% des problèmes sur le site seront réglés grâce à ce nouveau plan. Ce plan devrait être fini en septembre ou octobre 2003. Le souhait de Gérard ZAPATA est de commencer les travaux en 2004 dès que le plan de gestion est approuvé par le Conservatoire du Littoral et par la mairie de Latte.

2.5.3 CONCLUSION

- ❖ Le développement de l'activité découverte de la nature se traduit par des projets concernant l'accueil du public, la sensibilisation de ce dernier et l'ouverture ou la réhabilitation de sentiers.
- ❖ Les lagunes ne sont pas au même stade de développement des activités récréatives.

FIGURE 8 : PROJETS DES STRUCTURES LOCALES DE GESTION DES LAGUNES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON EN 2003 PAR RAPPORT AUX ACTIVITES RECREATIVES (TYPOLOGIE REALISEE SUR LES ENTRETIENS AVEC LES GESTIONNAIRES)

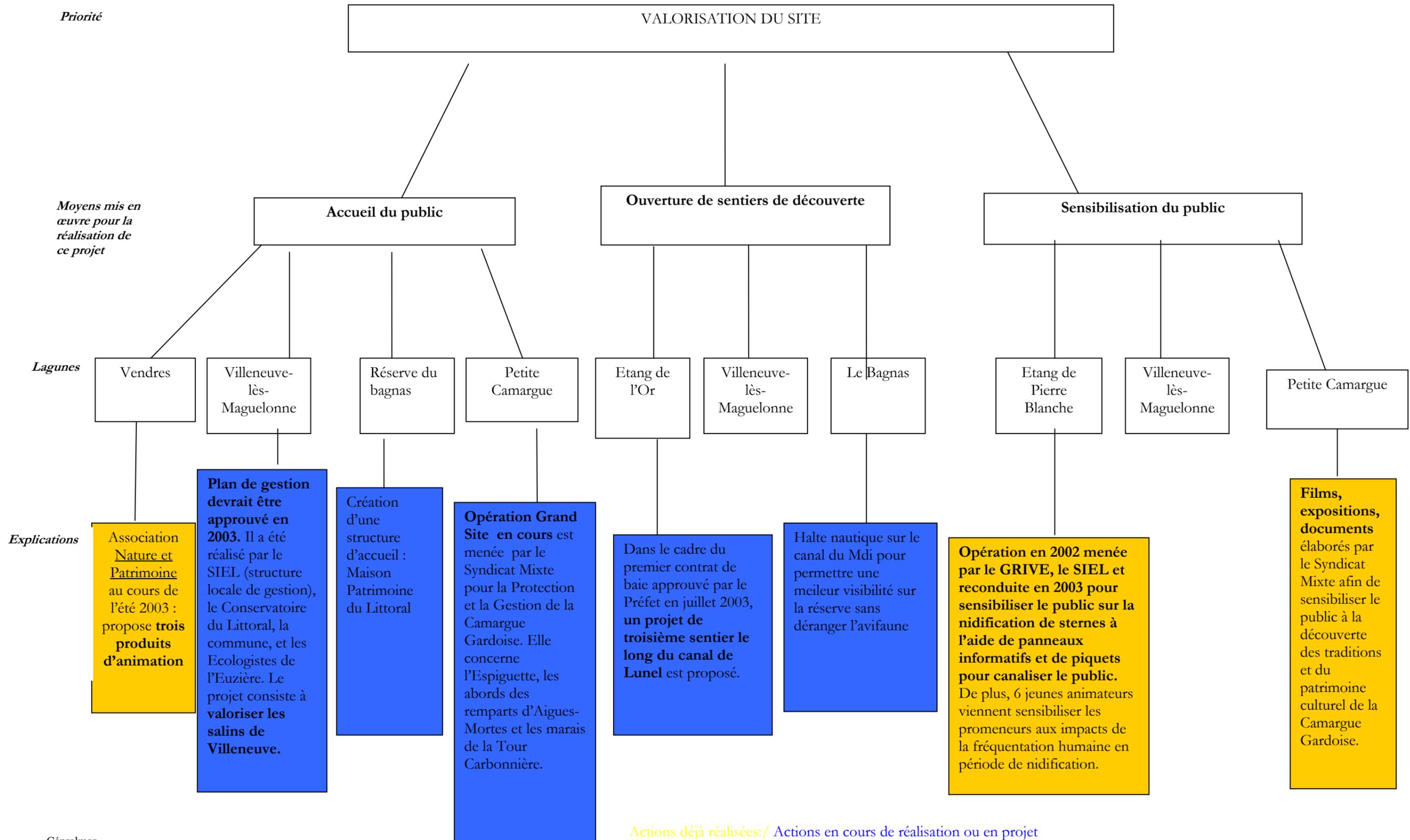


FIGURE 9 : PROJETS DES STRUCTURES LOCALES DE GESTION DES LAGUNES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON EN 2003 PAR RAPPORT AUX ACTIVITES RECREATIVES (TYPOLOGIE REALISEE SUR LES ENTRETIENS AVEC LES GESTIONNAIRES)

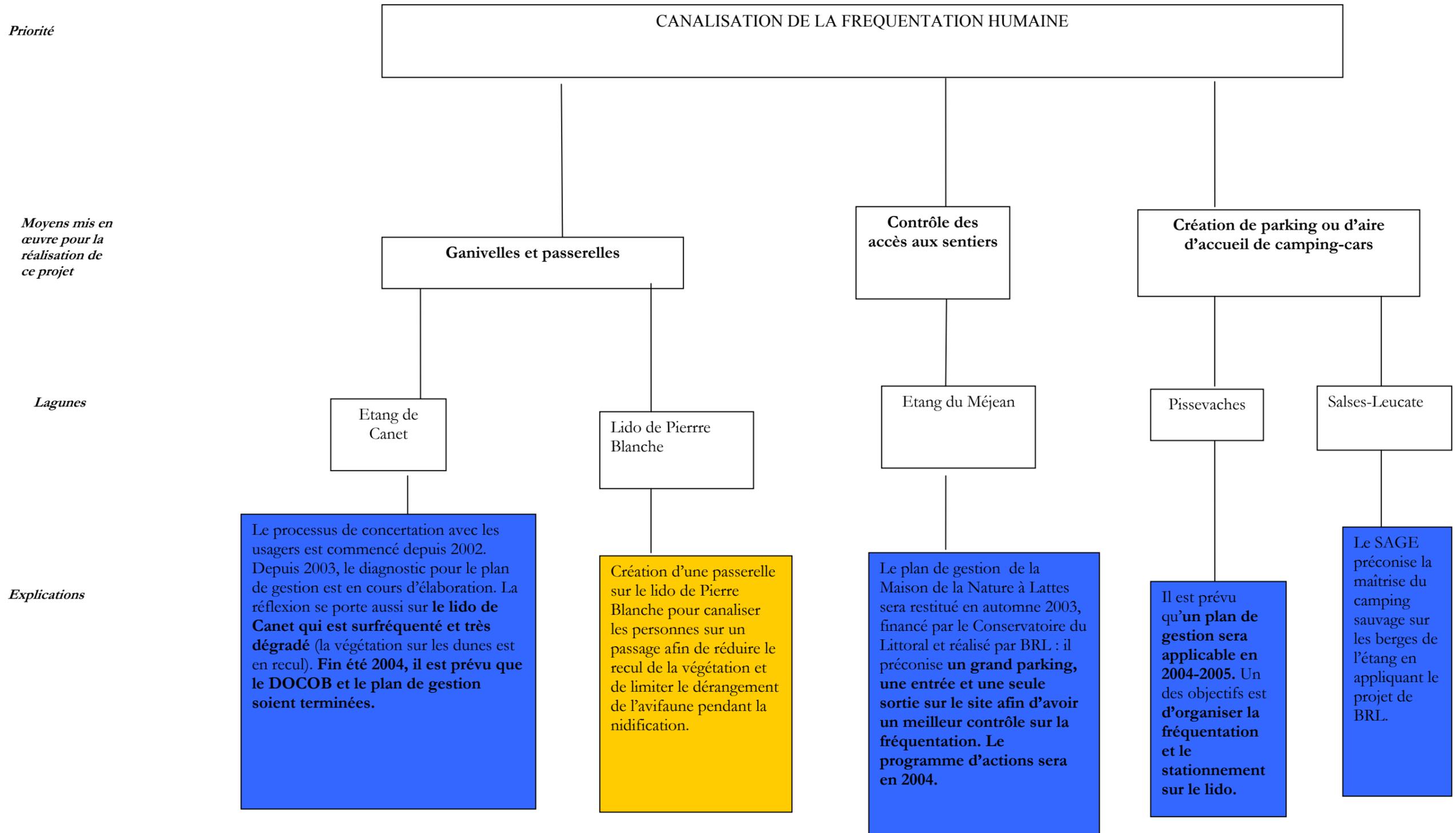
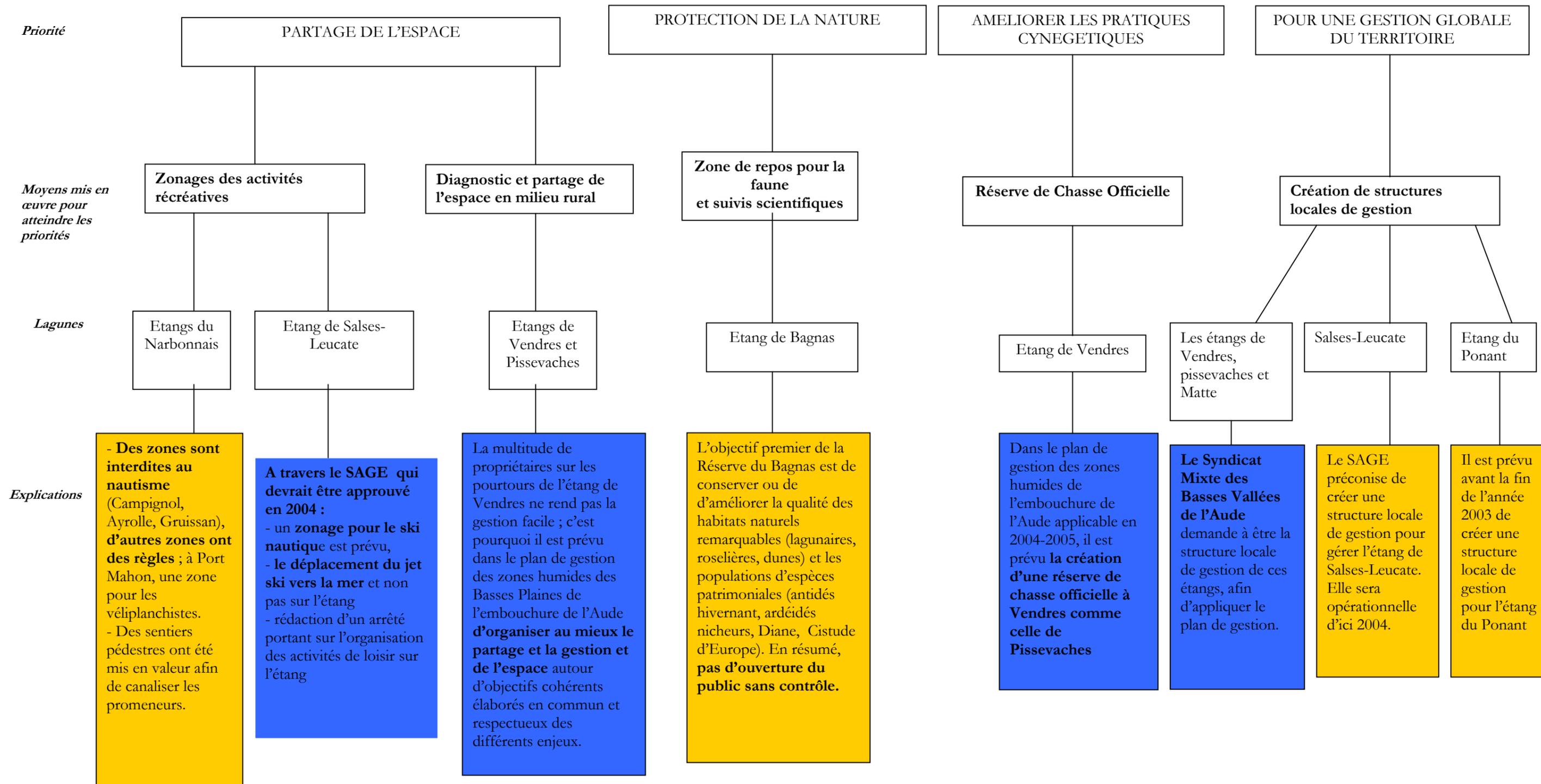


FIGURE 10 : PROJETS DES STRUCTURES LOCALES DE GESTION DES LAGUNES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON EN 2003 CONCERNANT LES ACTIVITES RECREATIVES (TYPOLOGIE REALISEE SUR LES ENTRETIENS AVEC LES GESTIONNAIRES)



CONCLUSION

Ces typologies montrent que toutes les lagunes sont gérées par des structures locales de gestion sauf trois d'entre elles (Salses-Leucate, les lagunes de Vendres, Pissevaches et Matte, et l'étang du Ponant), mais ces dernières en seront dotées d'ici 2004.

Regarder les lagunes à travers leurs activités récréatives dominantes permet de reconnaître qu'elles ont toutes une identité : l'étang de l'Or et de Vendres sont des lagunes de chasseurs, Salses-Leucate est la lagune du véliplanchisme, Thau celle de la plaisance, les étangs palavasiens, ceux du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise et celui de Canet ont développés l'activité découverte de la Nature, alors que sur les lagunes et les canaux de la Camargue Gardoise la pêche de loisir est très développée.

Quant aux impacts causés par les activités récréatives, ils sont les mêmes quelque soit la lagune. Toutefois, le degré d'impact peut être plus ou moins fort selon l'importance de l'activité. Ainsi, sur l'étang de Thau, les nuisances dues aux bateaux à moteur et à la plaisance sont plus importantes que sur les autres lagunes. Le dérangement de l'avifaune, les érosions mécaniques des sentiers, le recul de la végétation sont des impacts qui prédominent sur les étangs palavasiens.

A propos des conflits d'usages sur le milieu lagunaire, les lagunes ayant le même type d'activité récréative dominante ont très souvent les mêmes types de conflits d'usages. Cependant les modes de résolution adoptés par les gestionnaires ou par les usagers peuvent être différents selon le territoire lagunaire. En effet, plusieurs paramètres sont à prendre en compte dans les conflits, notamment celle de la nature humaine.

Quant aux priorités dans les projets concernant les activités récréatives, elles sont pratiquement toutes axées sur l'activité découverte de la nature. La différence se situe dans le niveau du processus de développement. En effet, certaines lagunes (celle de Vendres) sont au stade de développement de ce type d'activité : tout reste à faire. Alors que sur d'autres lagunes les objectifs sont de limiter la fréquentation pour protéger le milieu (la lagune du Bagnas). Ceci s'explique par le fait que dans le domaine de l'Aménagement du Territoire, tout est affaire de choix. Ce sont les gestionnaires (en concertation avec les usagers) qui décident des priorités.

PARTIE 3 : ANALYSE DE L'ENQUETE EFFECTUEE AUPRES DES USAGERS DES LAGUNES

L'enquête téléphonique sur le bassin de Thau a été menée au cours de l'été 2003 en binôme avec Sylvain PAGES afin de mieux connaître la fréquentation. Elle a été faite auprès des structures qui organisent les activités récréatives.

Cette enquête permet de chiffrer la fréquentation liée aux activités récréatives et de connaître quels types d'activités récréatives se sont développés.

3.1 Résultats de l'enquête sur le bassin de Thau

Les chiffres de l'enquête sont une approche qualitative de la fréquentation liée aux activités récréatives sur le bassin de Thau. En effet, il a été impossible de recueillir des chiffres comparables de la fréquentation d'une activité récréative à une autre. Nous avons trois semaines pour réaliser cette enquête auprès des structures qui organisent les activités récréatives sur le bassin de Thau mais certaines ont été injoignables et d'autres n'ont pas voulu ou pas su quantifier la fréquentation des pratiquants.

3.1.1 Analyse globale de la fréquentation et de l'occupation liées aux activités récréatives sur le bassin de Thau

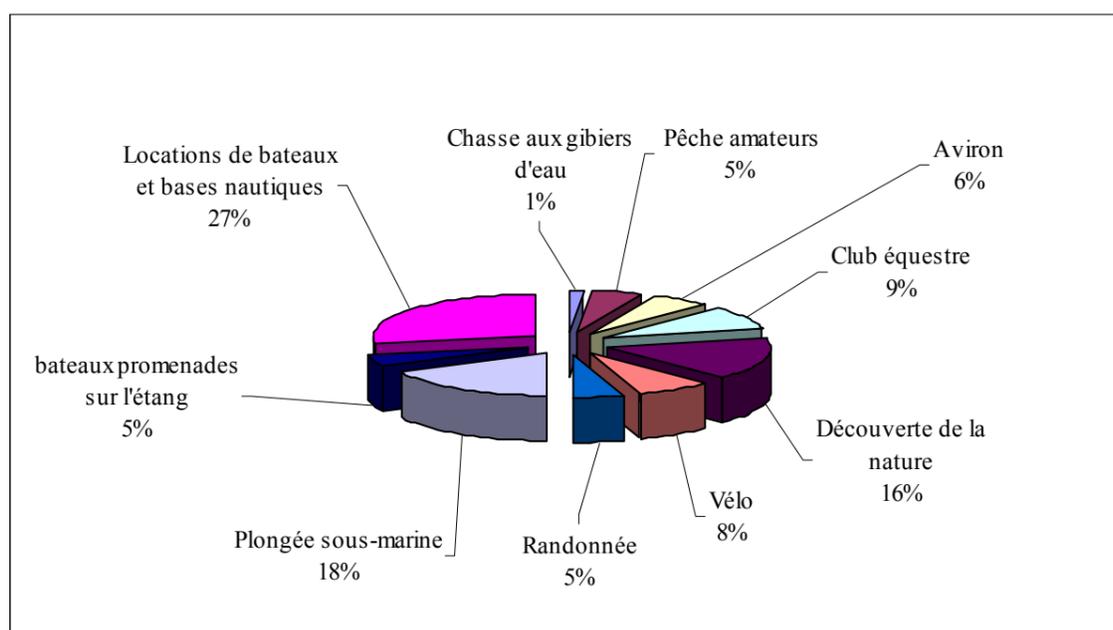


Figure 11 : Part des structures liées aux activités récréatives sur le bassin de Thau en 2003

Nous avons une liste de 80 structures qui organisent des activités récréatives, toutefois pour les raisons expliquées ci-dessus nous n'avons pas pu toutes les contacter.

Les structures liées au nautisme sont les plus importantes en nombre sur le bassin de Thau (*Figure 12*), même si les structures de location de pénichettes n'ont pas été prises en compte. La plongée sous-marine est très présente sur le plan d'eau.

Quant à l'activité découverte de la nature qui représente 16% des structures concernant les activités récréatives sur le bassin de Thau, son importance est à relativiser. Lors des contacts, il s'avérait que certaines d'entre elles font plus de la protection de la nature que de la découverte pour le grand public. Aussi, dans celles qui n'ont pu être contactées, il se peut qu'il y ait des associations de protection de la nature incluses dans ces 16% de structures liées à la découverte de la nature. De plus, beaucoup de ces structures interviennent sur toute la région Languedoc-Roussillon ou sur le Département de l'Hérault, si bien qu'elles ne font qu'une ou deux voir aucune visite sur Thau certaines années. Cependant, d'après les acteurs du milieu, les principales structures ont été contactées. Quant au vélo, les 8% sont aussi à relativiser puisqu'une seule structure organise des ballades en vélo alors que les autres structures sont des associations sportives.

Tableau 11 : Fréquentation liées aux activités récréatives d'après les structures enquêtées en juillet 2003

	Nombre de structures sur le bassin de Thau	% des structures enquêtées	Nombre de pratiquants d'après les structures enquêtées
Chasse aux gibiers d'eau	1	100%	300
Pêche amateurs	4	50%	937
Aviron	5	80%	900
Club équestre	7	57%	435
Découverte de la nature	13	46%	20400
Vélo	6	83%	240
Randonnée	4	75%	290
Plongée sous-marine	14	50%	2910
bateaux promenades sur l'étang	4	50%	50100
Locations de bateaux et bases nautiques	22	77%	21907
TOTAL	80		98449

D'après les structures enquêtées, il y a plus de **98 000 pratiquants d'activité récréative par an sur le bassin de Thau** (Tableau 11). Pour comparer ce chiffre, la maison de la Nature à Lattes sur l'étang du Méjean qui est un des sites les plus fréquentés des lagunes languedociennes connaît une fréquentation de 60 000 à 80 000 personnes par an. Ce résultat est minimisé puisque toutes les structures non pas été enquêtées. Ainsi, nous pouvons affirmer que **la fréquentation liée aux activités récréatives est importante, et qu'elle est axée essentiellement sur les activités liées au plan d'eau (nautisme et dérivés)** (figure 13).

A ces 98 000 pratiquants, il faut ajouter les chiffres suivants : 8 115 passages de pénichettes à l'écluse ronde d'Agde (dernière écluse du Canal du Midi qui ouvre sur la lagune), 5 823 passages au Pont de Frontignan (dernier passage du Canal du Rhône à Sète pour accéder à l'étang) en 2000, et 350 à 750 emplacements dans les ports de plaisance du bassin de Thau. Ainsi, en prenant en compte ces dernières données nous obtenons une fréquentation liée aux activités récréatives qui dépassent largement les 100 000 personnes.

Il faut absolument pondérer certains résultats (Tableau 11) car la fréquentation selon les structures est très hétérogène. En effet, il suffit d'une structure qui connaît une fréquentation très élevée par rapport aux structures d'une même activité pour que les chiffres puissent induire des erreurs dans leur interprétation. C'est aussi pour cela qu'il est impossible d'extrapoler à partir des chiffres obtenus à partir de l'enquête pour faire une estimation de la fréquentation globale sur le bassin de Thau.

Par exemple, deux structures sur quatre concernant l'activité de bateaux-promenade ont été enquêtées, l'une embarque 50 000 personnes alors que l'autre une centaine de visiteurs. C'est pour cela qu'elle représente 50,90% de la totalité des pratiquants parmi les activités récréatives enquêtées du bassin de Thau (Figure 13).

Il en est de même pour l'activité découverte de la nature qui représente un nombre important de pratiquants (20 400). Ecosite (parc scientifique de lagunage) connaît une fréquentation très forte (15 000 personnes) mais les autres structures sont très peu fréquentées. Aussi, ces chiffres ne doivent pas induire en erreur le lecteur, l'activité découverte de la nature est peu développée sur Thau et seul Ecosite concentre sur une petite portion du territoire presque toutes les personnes qui pratiquent cette activité.

Le fait que 15 000 personnes soient canalisées sur le site d'Ecosite a peu d'impacts sur l'ensemble du bassin de Thau.

Il en est de même pour les bateaux-promenades qui emmènent plusieurs dizaines de personnes sur le bateau. L'impact sur le milieu et les conflits d'usage sont moins importants que si 50 000 plaisanciers voguent l'étang.

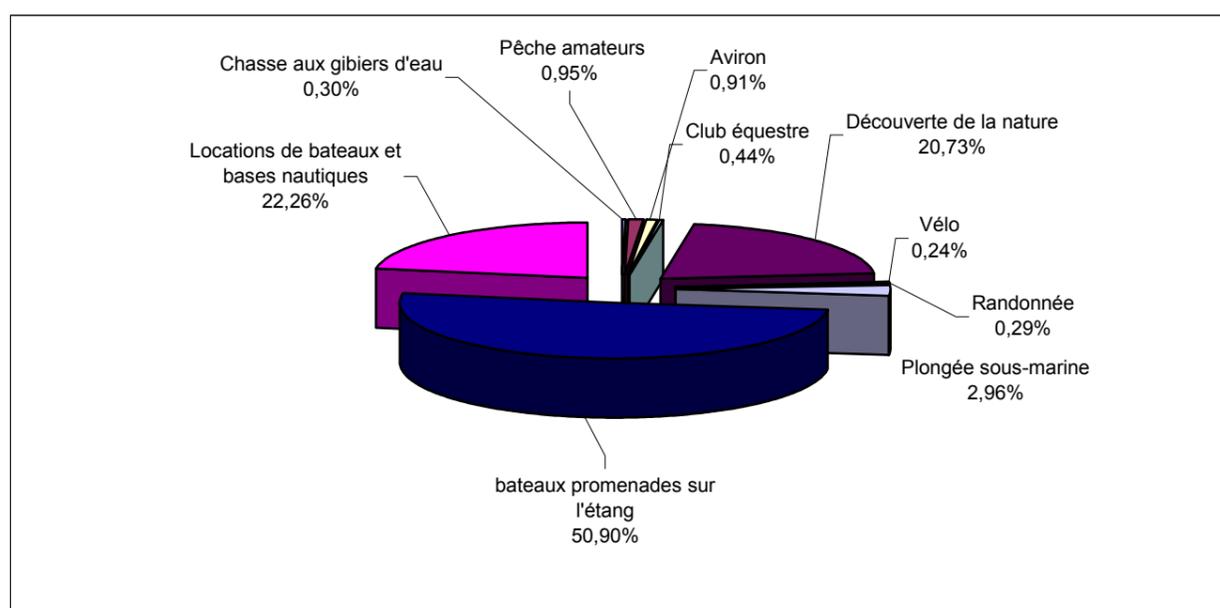


Figure 12 : Parts de pratiquants selon le type d'activités récréatives enquêtées en 2003 sur le bassin de Thau

Une dichotomie existe entre la population locale et les touristes concernant la pratique des activités récréatives (Tableau 12). Certaines activités récréatives sont plus pratiquées par la population locale comme la chasse, l'aviron, la pêche en amateur. Alors que d'autres activités comme le nautisme, l'activité découverte de la nature concernent en majorité la population touristique.

Tableau 12 : La part de la fréquentation de la population locale et touristique par type d'activité récréative d'après l'enquête réalisée en 2003

	Fréquentation de la population locale	Fréquentation de la population touristique
Chasse	100%	0%
Pêche amateurs	60 à 70%	30 à 40%
Aviron	70% à 100%	0% à 30%
Club équestre	90% à 100% (sauf pour le centre équestre qui a le droit de traverser la Réserve Naturelle du Bagnas qui a une fréquentation de 20%)	0% à 10% (sauf pour le centre équestre qui traverse le Bagnas : 80%)
Découverte de la nature	10%	90%
Vélo	90% à 100% pour les clubs qui pratiquent le vélo de manière sportive	100% pour l'Office du Tourisme de Marseillan qui propose une ballade récréative
Randonnée	100%	0%
Plongée sous-marine	50%	50%
Bateau-promenade	5%	95%
Locations de bateaux	15%	85%
Bases nautiques	10% à 50%	50% à 90%

3.1.2 Analyse détaillée des différentes structures enquêtées par type d'activité récréative sur le bassin de Thau

3.1.2.1 La chasse

L'association intercommunale de chasse maritime créée depuis 1969 rassemble 300 chasseurs au gibier d'eau du bassin de Thau. Tous les adhérents habitent autour de l'étang, d'ailleurs les $\frac{3}{4}$ des pêcheurs sont des chasseurs. La chasse se pratique de nuit et à l'affût, ils sont très peu à pratiquer la chasse à la botte. Les 123 postes qui sont tous occupés la nuit sont placés sur tout le pourtour du bassin sauf entre Balaruc et Sète et à proximité des zones urbanisées.

D'après les personnes enquêtées, aucun conflit d'usage n'est à signaler si ce n'est avec quelques touristes, qui ne partagent pas leur goût pour la chasse, et avec les représentants de Natura 2000. Quant aux chasseurs, ils sont conscients que la chasse aux appelants vivants peut causer une gêne sonore.

La cotisation de la carte de 20 euros pour une année permet de payer le bail pour 9 ans, renouvelable pour chasser sur le Domaine Public Maritime.

Quant au tableau de chasse, il est de 3,75 canards par chasseurs et par an, soit environ 1125 canards.

L'association a un projet de faire une maison de la Nature à Sète pour que le mercredi pour sensibiliser les jeunes à la chasse. En effet, la réglementation jugée trop stricte d'après les chasseurs expliquerait une baisse d'intérêt pour la chasse auprès des jeunes.

3.1.2.2 La pêche à la ligne

Deux associations de la pêche à la ligne ont été enquêtées sur le bassin de Thau.

L'une est basée sur Marseillan, et comprend 80 adhérents. Treize bénévoles restaurent les deux bateaux de dix places chacun de l'association et organisent les sorties. L'association emmène ses adhérents toute l'année faire des sorties en mer ou quelques fois sur le bassin de Thau pour pêcher à la ligne. Un total de 80 sorties à l'année dont deux à trois sorties organisées par semaine pendant l'été.

La deuxième association contactée se situe sur Sète et ne propose pas le même service que la précédente. En effet, 70 bénévoles se proposent de garder des bateaux de plaisanciers ou d'amateurs de pêche à la ligne, et de les réparer. 857 adhérents font partie de cette association et ils sont tous des pêcheurs amateurs potentiels. A la différence de l'association basée sur Sète, ces usagers vont pratiquement tous pêcher sur le Bassin.

Cette activité se pratique toute l'année mais connaît tout de même un pic de fréquentation pendant l'été, soit 30% de plus par rapport aux autres mois de l'année.

Les conflits d'usage ne sont pas les mêmes selon l'endroit où est basée l'association. En effet, l'association de Marseillan nous confie que quelques tensions légères existent entre eux et les jet-skis et quelques plaisanciers qui ont quelques difficultés pour manœuvrer leur bateau, notamment pour rentrer ou sortir du port. Pour l'association basée à Sète, c'est la pollution causée par les Thoniers qui pose problème.

3.1.2.3 L'aviron et la pratique de la vole

Quatre associations d'aviron sur cinq ont été enquêtées. Trois associations sur les quatre ont été créées depuis plus de quarante ans, d'ailleurs une association date de la fin du XIX^{ème} siècle. Cette activité semble une activité récréative traditionnelle. Aujourd'hui, ces associations continuent toujours d'exister, grâce aux 36 bénévoles et à un employé permanent qui font la joie de plus de 900 adhérents. La plus petite association ne comprend que 20 adhérents alors qu'en moyenne elles comprennent toutes environ 150 adhérents.

En général, la fréquentation augmente en été, notamment pour les deux associations de Marseillan, alors que celle de Sète qui travaille avec les scolaires connaît une fréquentation constante toute l'année. Ce pic de fréquentation pour les associations de Marseillan s'explique par la présence des adhérents qui ont une résidence secondaire sur la commune qui viennent aux beaux jours. Toutefois, cette activité est pratiquée essentiellement par la population locale de 70 à 100%. Les peu de touristes qui rament sur les eaux de l'étang sont souvent des étrangers.

Tous les rameurs vont sur l'étang de Thau mais selon où est située l'association les parcours varient d'un secteur à un autre. Les rameurs de Marseillan vont sur le canal du Midi, alors que ceux de Sète évoluent sur les canaux de Sète, des Aresquiers et sur ceux de la Peyrade, certains vont en mer.

Quelques conflits éclatent entre eux et les plaisanciers, les pêcheurs professionnels et les usagers des pénichettes pour leur non-respect des règles de sécurité et de limitation de vitesse. Le risque de pollution est une contrainte souvent citée. En effet, si les canaux sont pollués, ils ne peuvent y aller.

3.1.2.4 La randonnée équestre

D'après les quatre centres équestres enquêtés, l'activité première est l'apprentissage de l'équitation, la promenade pour une heure ou deux heures n'est qu'un complément de revenu qui ne représente qu'une petite partie de leurs activités.

Le bassin de Thau compte 435 adhérents dans ces quatre centres équestres pour un total de 114 chevaux.

Cette activité emploie au total sept employés permanents dont la plupart sont à temps partiel et cinq saisonniers.

Les quatre centres équestres ont été créés entre 1979 et 1993, trois sont des sociétés en nom propre et un centre est une association.

Les adhérents s'entraînent dans le club, il n'existe pas de parcours autour du bassin de Thau, exceptés sur la Gardiole, le canal du Midi et la Réserve du Bagnas pour le centre équestre qui a une convention signée avec la réserve naturelle du Bagnas, et pour des sorties d'une heure ou de deux heures les parcours sont au nord de l'étang dans la garrigue.

Un seul centre équestre a des problèmes avec les chiens non tenus en laisse, les VTT et les cordes qui se trouvent le long du canal du Midi.

C'est une activité pratiquée à 90% par la population locale. Le seul centre équestre qui travaille avec les touristes, surtout en été, est celui qui a le droit de traverser la réserve naturelle du Bagnas. Il a 80% de touristes et 20 % de locaux l'été, ces chiffres s'inversent dès septembre.

Les contraintes signalées pour la pratique de cette activité sont la météorologie et les risques de sécurité.

3.1.2.5 L'activité découverte de la Nature

L'activité découverte de la Nature est une activité difficile à appréhender. En effet, les associations ne proposent pas les mêmes produits et non pas les mêmes objectifs. Tout d'abord, il faut faire une différenciation entre les associations découverte de la nature et celles de protection de la nature. Ces dernières sont très souvent des associations procédurières pour lutter contre un projet immobilier. Elles vont parfois organiser des visites ponctuelles sur un secteur de l'étang de Thau pour sensibiliser le grand public. Il est à déplorer qu'il y ait peu d'associations de découverte de la nature qui développent un programme structuré.

Cette activité concerne à 90% les touristes, alors que la population locale est active au sein des associations de protection de la nature.

Une association de découverte de la nature, qui est financée à 100 % par le Conseil Général de l'Hérault, propose une visite de l'étang de Thau avec un arrêt dégustation dans un mas conchylicole. La dégustation d'huîtres accompagnée d'un verre de Pic Poul de Pinet ravi les touristes pour une somme de sept euros. Cette sortie est faite par 90 % de touristes dont 30 % d'étrangers (belges, canadiens). Plus de 400 personnes font ces visites principalement pendant l'été. Cette visite est un produit récemment proposé par l'association.

Quant à l'Ecosite, c'est un parc scientifique qui permet aux visiteurs de comprendre comment fonctionne un système de lagunage. 15 000 personnes viennent visiter ce parc situé à Mèze. La majorité des visiteurs sont des touristes et des scolaires. Le pic de fréquentation est pendant la période estivale.

La Touline est une association de découverte de la nature très active sur Mèze. Elle organise environ six sorties par semaine en voilier en été, une dizaine d'animation chez les ostréiculteurs et plusieurs dizaines de journées avec les scolaires sur les berges de l'étang. La fréquentation augmente en juillet et en août d'un tiers par rapport à l'année. 2/3 des touristes français, 1/3 de régionaux et peu de locaux participent à ces activités.

L'association de Sète « Histoire et vie étonnante d'un port » n'a pas fait de sorties cette année car son objectif est de terminer un livre sur Thau. Toutefois, en 2002, elle emmenait les gens au port de Sète et leur expliquait la vie si particulière dans ce lieu, elle leur faisait connaître les métiers de la mer. Ces sorties avaient beaucoup de succès.

Les Offices du Tourisme de Mèze et de Marseillan organisent des sorties découverte de la Nature en groupe de 60 à 30 personnes, deux jours par semaine de juillet à août. Trois parcours sont proposés ; un de 6 Km qui passe par Loupian, un deuxième de 14 Km au Mourre Blanc avec une dégustation dans un Mas conchylicole ou viticole, puis un dernier sentier de 15 à 20 Km sur la Via Domitia.

3.1.2.6 Le vélo

D'après notre enquête, seul l'Office du Tourisme propose le vélo comme moyen de découvrir l'étang : une ballade de 14 Km de Marseillan-Plage vers Marseillan-Ville en longeant le canal du Midi. Les usagers de cette prestation (240 personnes) sont 100% des touristes dont 90% de français. Ces ballades sont gratuites, et pour ceux qui n'ont pas de vélos un magasin de

location de vélos est à proximité de l'Office du Tourisme. Deux sorties par semaine sont organisées au cours des huit semaines de la période estivale.

Quant aux autres structures, elles sont plus spécialisées dans la pratique sportive du vélo et non récréative. Leur parcours qui ne se situe pas autour du bassin est en moyenne de 120 Km. 128 personnes pratiquent cette activité sportive.

Il manque cruellement de sentiers pour faire du vélo en toute sécurité et développer cette activité. La sortie de Bouzigues est si dangereuse qu'il y a trois à quatre morts de cyclistes par an.

3.1.2.7 La randonnée

290 adhérents sont membres des quatre associations de randonnée enquêtées. Cette activité n'est pratiquée que par la population locale car elle ne se pratique pendant la période estivale à cause de la chaleur. Des sorties tous les 15 jours ou toutes les semaines sont organisées par groupe de 10 à 30 personnes. Aucune ballade n'est organisée autour de l'étang de Thau sauf sur le site de la Gardiole et de Loupian. Sinon, ils font de la randonnée dans le département et dans la région, certains prennent le canal du Midi vers Carcassonne.

Aucun conflit d'usage n'a été cité, il en est de même pour les contraintes ou les risques de cette pratique récréative.

3.1.2.8 La Plongée sous-marine

Sur les sept structures enquêtées, quatre proposent la plongée sous-marine en mer et trois dans l'étang. Nous ne traitons ici que les activités qui se pratiquent sur l'étang. Les trois structures, dont l'une est une association, l'autre une société en nom propre et la troisième une société pour ce qui concerne le magasin de vente de produit de plongée et une association pour ce qui concerne les cours, ont moins de dix ans. Ainsi, nous pouvons en conclure que c'est une

activité récente. Sur deux structures, il y aurait 1 700 clients et 160 à 210 adhérents. La fréquentation est 50% à 60% plus importante pendant la période estivale.

La pratique se fait toujours dans l'étang sauf pour une structure qui va dans l'étang de Thau que pendant la période du printemps et de l'automne quand l'eau en mer est trop froide ou bien quand la mer est trop agitée.

Les plongeurs se plaignent de l'insécurité sur l'étang. Les plaisanciers et les jet skis ne connaissent pas et ne font pas attention aux bouées de signalisation des plongeurs. A ce propos, il est important de signaler que les jets-skis rencontrés sur le plan d'eau ne sont pas des engins loués mais ils appartiennent à des propriétaires privés. Les structures qui louent des jets skis demandent à leurs clients d'aller en mer.

3.1.2.9 Croisière en bateau

Une structure a été enquêtée sur Sète. Elle embarque 50 000 personnes à l'année pour faire le tour de l'étang. 80 % de la fréquentation est représentée par des touristes dont 90% sont des français. La fréquentation augmente de 50% pendant la période estivale. Aucun conflit d'usage n'a été cité. Par contre, cette activité ne peut se développer à cause du manque de place dans le port de Sète.

Une base nautique de Sète propose aussi une croisière sur le bassin de Thau mais n'embarque qu'une centaine de personnes à l'année, car ce n'est pas son activité principale.

3.1.2.10 Location de bateaux et cours de navigation

Les enquêtes réalisées auprès des structures de location de bateaux pour naviguer sur la mer ne font pas l'objet de l'analyse de ce document.

Quant aux enquêtes réalisées auprès des structures de location de bateau pour naviguer sur l'étang, elles sont peu nombreuses. Peu de personnes ont répondu à toutes les questions, aussi il est difficile de donner des chiffres précis. De plus, les réponses sont variées. Par exemple, une structure ne trouve pas de changement de fréquentation pendant la période estivale par

rapport au reste de l'année, alors qu'une autre structure évalue à 40% en plus de fréquentation pendant l'été. D'après cette même structure, il y aurait 10% de locaux et 90% de touristes.

Le total des clients et des adhérents sur les quatre structures de location est de 2 907.

Toutes les structures ont leur parcours sur l'étang mais ils vont essentiellement en mer.

Aucun conflit d'usage n'est déclaré.

Quant aux contraintes, elles sont au nombre de deux : l'une concerne la météorologie et l'autre les contraintes financières. En effet, c'est une activité récréative qui coûte chère et lorsque la conjoncture économique n'est pas favorable, l'activité s'en ressent.

3.1.2.11 Base nautique

L'activité nautique est la plus importante sur l'étang de Thau. En effet, le nombre d'adhérents sur dix bases nautiques interrogées est de 3 665 et de 15 402 scolaires. L'activité est essentiellement axée sur la période estivale d'après 8 bases nautiques : 80% de la fréquentation en juillet et août. Six structures sur huit ont moins de 5 ans, ce qui prouve que c'est **une activité qui prend de l'ampleur depuis peu de temps**.

Il est difficile de définir une tendance sur le type de population qui pratique le nautisme et le véliplanchisme à travers les bases nautiques, car certaines ont 50% de locaux et d'autres bases sont très peu fréquentées par la population locale. Toutefois, la majorité des bases nautiques travaillent avec les touristes et le reste de l'année avec les scolaires. Les deux structures qui ne travaillent qu'avec les touristes sont basées à Mèze et Marseillan, situées dans la grande station balnéaire et à proximité de cette dernière.

A propos du parcours, sept bases nautiques pratiquent sur l'étang, dont une a déclaré aller partout même entre les tables conchylicoles, ce qui est strictement interdit. Trois bases nautiques sur les sept préfèrent pratiquer en mer quand la météo est favorable.

Quant aux conflits d'usages, ils sont légions. Tout d'abord, les pêcheurs qui sont accusés de créer des dégâts sur les moteurs à cause de leurs filets et de leurs piquets. La baignade est considérée comme une gêne au bord des plages. Les jets skis ne respectent pas le code de navigation maritime car le permis n'est pas obligatoire pour conduire ces engins. Et à Bouzigues, les pénichettes et les pêcheurs viennent accoster dans le port de plaisance ce qui pose des problèmes de place.

3.1.3 CONCLUSION

Les résultats de l'enquête sur Thau

- ❖ **Plus de 100 000 pratiquants d'activité récréative** sur le bassin de Thau
- ❖ Première activité récréative de part le nombre de structures et de pratiquants : **le nautisme**
- ❖ Hétérogénéité des structures concernant un même type d'activité récréative qui se traduit par:
 - la différence du nombre de pratiquants selon les structures
 - la différence de services proposés pour une même activité
 - une structure peut n'être fréquentée que par la population touristique alors que toutes les autres de la même activité récréative concernent la population locale
- ❖ Pas de pistes cyclables autour de l'étang pour développer cette activité
- ❖ Pas de sentiers canalisés pour pratiquer la découverte de la Nature excepté sur le site d'Ecosite.
- ❖ Pas assez de structures organisées pour développer l'activité découverte de la nature sur le bassin de Thau
- ❖ **Seuils de mutation** : le nautisme et la plongée sont des activités récréatives qui connaissent depuis peu une forte croissance au détriment d'activités récréatives plus traditionnelles comme la chasse et l'aviron.

CONCLUSION

Les activités récréatives rassemblent peu de monde en proportion du chiffre total d'arrivées de touristes (7 millions en 1999) sur le littoral languedocien. Cependant, les activités récréatives jouent un rôle important dans le maintien des identités lagunaires régionales. Par exemple, le nautisme est l'activité récréative qui caractérise la lagune de Thau, alors que l'étang de Salses-Leucate est devenu en quelques années la capitale du véliplanchisme.

Des conflits d'usages surgissent à certaines périodes de l'année lorsque la fréquentation liée aux activités récréatives est importante. Ils sont très souvent identiques d'une lagune à une autre mais les gestionnaires ou les usagers adoptent des modes de résolution différents.

Cette différence dans les gestions s'explique en partie par le fait que toutes les lagunes ne se situent pas au même stade dans le processus de développement des activités récréatives. Actuellement, la tendance générale est au développement de l'activité découverte de la nature. Certaines lagunes n'accèdent qu'aux premiers balbutiements de cette activité comme Vendres alors que d'autres comme les lagunes de la Camargue Gardoise ont développé cette activité depuis plus d'une dizaine d'années. Ainsi, les priorités dans les projets ne sont pas les mêmes d'une lagune à une autre.

L'enquête sur le bassin de Thau a permis de mettre un chiffre sur la fréquentation liée aux activités récréatives. Il s'avère que les activités récréatives ont une place importante sur la lagune puisqu'elles concernent plus de 100 000 personnes au minimum dans une année. De plus, les résultats de l'enquête confirment que le nautisme est l'activité récréative qui a le plus grand nombre d'adeptes sur le bassin. Elle s'est développée depuis quelques années au détriment des activités récréatives plus traditionnelles comme l'aviron, et la chasse.

Ainsi, les seuils de mutation des activités récréatives sont perceptibles à deux échelles ; l'une en zoomant sur la lagune comme dans le cas de l'enquête sur le bassin de Thau et, l'autre en analysant le panorama régional.

De plus, nous pouvons constater que les activités récréatives peuvent être garante d'un tourisme durable ou d'un développement durable si leur fréquentation est contrôlée. En effet,

l'activité découverte de la nature et ses dérivés (ballades à cheval, VTT familiale...) permet de sensibiliser un public aux richesses écologiques des milieux. Il en est de même pour le nautisme qui permet de découvrir une lagune différemment.

GLOSSAIRE

Bathymétrie : Courbes de niveau sous-marines

Contrat d'étang : Programme d'actions pour atteindre des objectifs (par exemple : la qualité de l'eau)

Site inscrit : loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

SMVM : Schéma de Mise en Valeur de la Mer est un document de planification.

Kyte-surf : planche de glisse sur l'eau et tractée par une voile

ZICO : Zones importantes pour la conservation des oiseaux. L'objectif est d'assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen.

Anatidé : Oiseau palmipède de la famille des anatidés dont le canard est le type.

Limicole : Espèce qui vit dans les marécages

GRAINE : Groupe régional animation nature environnement

GRIVE : Groupe de recherche et d'information sur les vertébrés et leur environnement.

Cistude d'Europe : Tortue aquatique, vit dans les marais du sud et du centre de l'Europe.

Diane : Espèce de papillon

DOCOB : Document d'objectifs de Natura 2000

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

Pêche aux petits métiers : pêche basée sur l'étang

SYSCOLAG : Programme scientifique nommé « Systèmes côtiers et lagunaires »

Jussie : Plante exotique aquatique, employée comme plante d'ornement. Elle envahit les marais.

BRL : Bureau d'étude « Bas Rhône Languedoc »

BIBLIOGRAPHIE

- ADENA, Réserve Naturelle du Bagnas, Projet de plan de gestion 2003-2008, janvier 2003
- Agence de l'eau, Ifremer, Cépralmar, Région, Réseau de Suivi Lagunaire 2002, 2003,
- ATEN, Etudier la fréquentation dans les espaces naturels : méthodologie, 1999, 62p.
- ATEN, La gestion et la protection de l'espace en 36 fiches juridiques, 1998, 36p.
- BLANCHET A. et GOTMAN A., L'enquête et ses méthode : l'entretien, 1992, ed. ; Nathan, 128 p.
- BRL, Plan de gestion et schéma d'aménagement de l'accueil des camping-cars sur la commune de Leucate, note de synthèse, décembre 1999, 17p.
- CODE DE L'URBANISME
- Conseil Général de l'Hérault, Caractérisation et principe de valorisation des zones humides périphériques de l'étang de Thau, rapport final - version provisoire, février 2003, 96p.
- Comité Régional du Tourisme, Languedoc-Roussillon Méditerranée mémento du Tourisme, 2001, 40p.
- Diagnostic global des sources de pollution des ports de l'étang de Thau, rapport final, juillet 2002, 191p.
- Document de travail du SAGE Salses-Leucate, CEPALMAR, 2003, 151p.
- FRITSCH J., La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager en Languedoc-Roussillon : exemples de perspectives d'aménagements écotouristiques en Petite Camargue Gardoise, mémoire de maîtrise de géographie de Montpellier III, septembre 2002, 206p.

- GUICHARD J., Usages et conflits d'usage autour d'un espace lagunaire : l'exemple de l'étang de Bages-Sigean, 2002, mémoire de maîtrise de l'Université de Toulouse, 52p.
- IFREMER, Réseau de suivi lagunaire du Languedoc-Roussillon.-Bilan des résultats, mars 2003, 523 p.
- LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON, 2001, Guide Méthodologique de Gestion des Lagunes Méditerranéennes, tome 3 *Les Activités*, 100p.
- Les Salins de Villeneuve-lès-Maguelone, restauration du site pour la gestion des Espaces Naturels et l'accueil du Public, en juin 2002, 32p.
- MARCADET, Etude de faisabilité d'une navette sur l'étang de Thau, mémoire d'économie à Montpellier II, 1997, p. 7-60.
- NARBONA K., Etude en vue de la valorisation touristique du salin de Sainte-Lucie (Aude), master développement rural et projets, à Montpellier III, mars 2002, 163p.
- F.PERON : Nouvelles pratiques, nouveaux usagers sur les littoraux, p.15-25, LITTORAL 95, Les Cahiers Nantais
- ROUZIES M., Les sports éoliens, des pratiques alternatives pour un développement et un espace récréatif différent, mémoire de DEA de Géographie de Montpellier III, juin 2002, 182p.
- Schéma de Mise en valeur de la Mer le bassin de Thau et sa façade Maritime, 1993, 89p.
- SIEL, Les étangs et zones humides de Palavas à Frontignan : Diagnostic- Objectifs- Programme d'action, novembre 2002, 41p.
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de développement de la Basse Vallée de l'Aude (S.M.B.V.A), Plan de gestion des zones humides de l'embouchure de l'Aude : Diagnostic, Enjeux et Objectifs, décembre 2002, 115p.

- Syndicat mixte d'aménagement et de développement de la Basse Vallée de l'Aude (S.M.B.V.A.), Plan de gestion des zones humides des basses plaines de l'Aude, Plan d'actions, (document provisoire), avril 2003, 91p.
- Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Régional Naturel de la Narbonnaise en Méditerranée, Préparation du Contrat pour les étangs du narbonnais : dossier de demande d'agrément provisoire (document. de travail 20.03.03)
- SINGLY F., L'enquête et ses méthodes : le questionnaire, 1994, éd : Nathan 126 p.
- TERSET C., Politiques publiques, usages locaux et protection des zones littorales, l'étang de Bages-Sigean, 2000, mémoire de maîtrise de l'Université de Toulouse, 120p.

SITE INTERNET

- www.sunfrance.net/observatoire

TABLES DES CARTES

Carte 1 : Lagunes du Languedoc-Roussillon	-9-
Carte 2 : La plaisance sur le bassin de Thau	-51-
Carte 3 : Secteurs de la pêche amateur sur le littoral gardois	- 54-
Carte 4 : Usages et activités sur les étangs Palavasiens	-58-
Carte 5 : Sentier de découverte sur l'étang de Canet	-59-
Carte 6 : Sentiers de découverte sur les étangs du narbonnais	-60-
Carte 7 : Spots de véliplanchisme sur Leucate	-62-
Carte 8 : Les sentiers de découvertes sur l'étang de l'Or	-88-
Carte 9 : Projets sur la réserve Naturelle du Bagnas	-89-
Carte 10 : Partage de l'espace pour les activités récréatives sur l'étang de Salses-Leucate	- 91-
Carte 11 : Carte de Synthèse : Les activités récréatives sur l'étang de Canet	- 133-
Carte 12 : Carte de Synthèse : Les activités récréatives sur l'étang de Salses-Leucate	- 138-
Carte 13 : Carte de Synthèse : Les activités récréatives sur les étangs du narbonnais	-147-
Carte 14 : Carte de Synthèse : Les activités récréatives sur les étangs de Vendres et de Pissevaches	- 152-
Carte 15 : Carte de Synthèse : Les activités récréatives sur l'étang du Bagnas	-156-
Carte 16: Carte de Synthèse : Les activités récréatives sur l'étang de Thau	-163-
Carte 17 : Carte de Synthèse : Les activités récréatives sur l'étang de l'Or	-173-
Carte 18 : Carte de Synthèse : Les activités récréatives sur les étangs camarguais gardois	-177-

TABLES DES FIGURES

<i>Figure 1 : Capacité d'accueil (en lits) en 2001 sur le littoral languedocien</i>	-14-
<i>Figure 2 : Statuts juridiques des structures locales des lagunes du Languedoc-Roussillon en 2003</i>	-45-
<i>Figure 3 : Activités récréatives dominantes sur les lagunes du Languedoc-Roussillon en 2003</i>	-65-
<i>Figure 4 : Impacts des activités récréatives sur le milieu social et environnemental des lagunes du Languedoc-Roussillon en 2003</i>	-74-
<i>Figure 5 : Conflits entre usagers liés aux activités récréatives sur les lagunes du Languedoc-Roussillon en 2003</i>	-81-
<i>Figure 6 : Natures des conflits et mode de résolution sur les lagunes du Languedoc-Roussillon en 2003</i>	-82-
<i>Figure 7 : Natures des conflits et mode de résolution sur les lagunes du Languedoc-Roussillon en 2003</i>	-83-
<i>Figure 8 : Projets liés aux activités récréatives sur les lagunes du Languedoc-Roussillon en 2003</i>	-94-
<i>Figure 9 : Projets liés aux activités récréatives sur les lagunes du Languedoc-Roussillon en 2003</i>	-95-
<i>Figure 10 : Projets liés aux activités récréatives sur les lagunes du Languedoc-Roussillon en 2003</i>	-96-
<i>Figure 11 : Part des structures liées aux activités récréatives sur le bassin de Thau en 2003</i>	-99-
<i>Figure 12 : Parts de pratiquants selon le type d'activités récréatives enquêtées en 2003 sur le bassin de Thau</i>	-102-
<i>Figure 13 : Population permanente du bassin de Thau en 1999</i>	-157-

TABLE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Les motivations des vacances en Languedoc-Roussillon en 2001</i>	<i>-15-</i>
<i>Tableau 2 : Activités pratiquées en Languedoc-Roussillon</i>	<i>-16-</i>
<i>Tableau 3 : Les structures locales de gestion et autres structures contactées</i>	<i>-22-</i>
<i>Tableau 4 : Type de structures contactées par les enquêteurs</i>	<i>-26-</i>
<i>Tableau 5 : Nombre de structures enquêtées par activité récréative</i>	<i>-27-</i>
<i>Tableau 6 : fréquentation liée aux activités récréatives sur chaque lagune</i>	<i>-48-</i>
<i>Tableau 7 : Fréquentation du Canal du Rhône à Sète</i>	<i>-49-</i>
<i>Tableau 8 : Nombre de passages aux écluses sur le Canal du Midi</i>	<i>-50-</i>
<i>Tableau 9 : Nombre d'emplacements dans les ports du Bassin de Thau en 2000</i>	<i>- 52-</i>
<i>Tableau 10 : Nombre des escales dans les ports du Bassin de Thau en 2000</i>	<i>-53-</i>
<i>Tableau 11 : Fréquentation liées aux activités récréatives d'après les structures enquêtées en juillet 2003</i>	<i>-100-</i>
<i>Tableau 12 : La part de la fréquentation de la population locale et touristique par type d'activité récréative d'après l'enquête réalisée en 2003</i>	<i>-103-</i>
<i>Tableau 13 : Superficies des étangs languedociens</i>	<i>-139-</i>
<i>Tableau 14 : part des touristes dans les communes du bassin de Thau en 1996</i>	<i>-159-</i>

ANNEXES

***FICHES D'IDENTITE DES LAGUNES LANGUEDOCIENNES
PAR RAPPORT AUX ACTIVITES DECOUVERTES***

Etang de Canet

- **Situation géographique** : Situé dans les Pyrénées Orientales, à 15 Km de Perpignan, entre Canet-en-Roussillon et Saint-Cyprien-Plage.
- **Superficie de l'étang** : 600 ha selon le Conseil Général des Pyrénées Orientales, la superficie de la zone humide est de 1 800 ha d'après la Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée.
- **Propriété foncière** : 1 002 ha (plan d'eau et zones humides) appartiennent au Conservatoire du Littoral depuis 2001. La Communauté d'Agglomération du Têt Méditerranée est gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral.
- **Protection juridique** : ZNIEFF (837 ha) de type I et II et ZICO
- **Tendance géomorphologique actuelle** : comblement de l'étang par le Réart. L'étude de la bathymétrie a révélé une profondeur moyenne de l'étang de 30 cm et une profondeur maximale de 80 cm. L'étang aurait accumulé 30 cm de sédiments en 30 ans, on estime donc une espérance de vie de ce bassin en eau de 30 ans.
- **Deux stations balnéaires** : Canet-en-Roussillon et Saint-Cyprien
- **La population permanente de Canet en Roussillon** : 10 000 habitants (d'après les sources de l'Office du Tourisme de Canet-en-Roussillon)
- **La population totale de Canet en Roussillon pendant la saison estivale** : 80 000 habitants (d'après les sources de l'Office du Tourisme de Canet-en-Roussillon)
- **Activités récréatives** : Seulement, deux usages sont autorisés sur le plan d'eau

de Canet : la pêche professionnelle et la chasse. La découverte de la nature, le parcours de santé et la chasse sont les seules activités récréatives autorisées sur une partie des berges de la lagune. Le nautisme, le véliplanchisme et la baignade sont pratiqués sur la façade maritime de la lagune.

- **Un sentier de découverte et un circuit de santé** ont été aménagés sur les berges de l'étang entre les deux stations balnéaires. L'activité découverte de la Nature prédomine sur les berges de l'étang bien qu'elle soit pratiquée que sur le lido.

Quant au sentier de Découverte qui appartient au Conservatoire du Littoral et se trouve dans le prolongement du parcours de santé, il permet au promeneur de se placer comme observateur de la Nature. Un parking d'une capacité d'une quinzaine de voitures se situe entre les berges de l'étang et la route qui traverse tout le lido pour relier les deux stations balnéaires. Le point de départ de ce sentier est matérialisé par le village des douze cabanes de pêcheurs dont une fait office de maison d'accueil, puis des panneaux informatifs et de sensibilisation ainsi que deux observatoires aménagés sur les berges de la lagune indiquent aux visiteurs les richesses du milieu. Sur les douze cabanes, deux sont réservées au Conservatoire du Littoral dont une pour l'accueil du public. Il est possible de louer des jumelles sur le site. Les visites organisées durent trois à quatre heures pour 2,50 euros. Elles se font sur le même sentier que les visites en accès libre. Le sentier fait 2,5 Km et deux observatoires permettent d'apercevoir l'avifaune sur l'étang. En hiver, des visites pour les scolaires sont organisées. L'association Primavera met en relation les agents sur le site et les structures scolaires pour organiser des visites à but pédagogique.

La Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée évalue la fréquentation à environ 100 à 200 personnes par jour pendant la saison estivale sur le sentier de découverte et organise 150 visites par an.

Un sentier est ouvert sur la commune de Saint-Nazaire mais aucune publicité n'est faite. Il est surtout emprunté par les chasseurs et depuis peu des scolaires sont amenés de ce côté de l'étang pour faire connaître d'autres aspects du site aux locaux. L'objectif est que la population locale se ré-approprie l'étang.

Les visiteurs ne peuvent faire le tour de l'étang pour deux raisons : l'une parce que le Conservatoire du Littoral n'est pas le seul propriétaire de l'étang et certaines zones doivent rester des espaces de repos pour l'avifaune.

- La chasse :

D'après la Fédération Départementale de la Chasse des Pyrénées Orientales, une dizaine de chasseurs au gibier d'eau exercent sur la lagune de Canet. La culture et la tradition de la chasse ne sont pas fortement ancrées sur cet étang. Quatre Associations Communales de Chasse Agréée sont réparties sur les communes de Saint-Nazaire et Canet. Ces chasseurs ne souhaitent pas que tout l'étang soit ouvert au public, mais ils acceptent très bien que des locaux ou des scolaires viennent dans leur zone de chasse sur la Commune de Saint-Nazaire.

- **Activités professionnelles :** Lorsque le Conservatoire du Littoral a acheté une partie de l'étang de Canet, il a demandé aux pêcheurs de détruire leurs cabanes en tôles aux bords de l'étang, et les a remplacées par des cabanes traditionnelles en sagnes. Ainsi, il a recréé un village de pêcheurs avec douze cabanes. Le Conservatoire a donné une cabane pour deux pêcheurs, soit dix cabanes pour eux et a gardé deux cabanes dont une pour l'accueil du public. Or si on compte les pêcheurs retraités qui se sont appropriés ces cabanes, il n'y a pas de place pour tous les pêcheurs à l'heure actuelle. D'où l'urgence de faire et d'appliquer un règlement de pêche pour redistribuer ces cabanes qui sont utilisées pour le stockage de matériels.

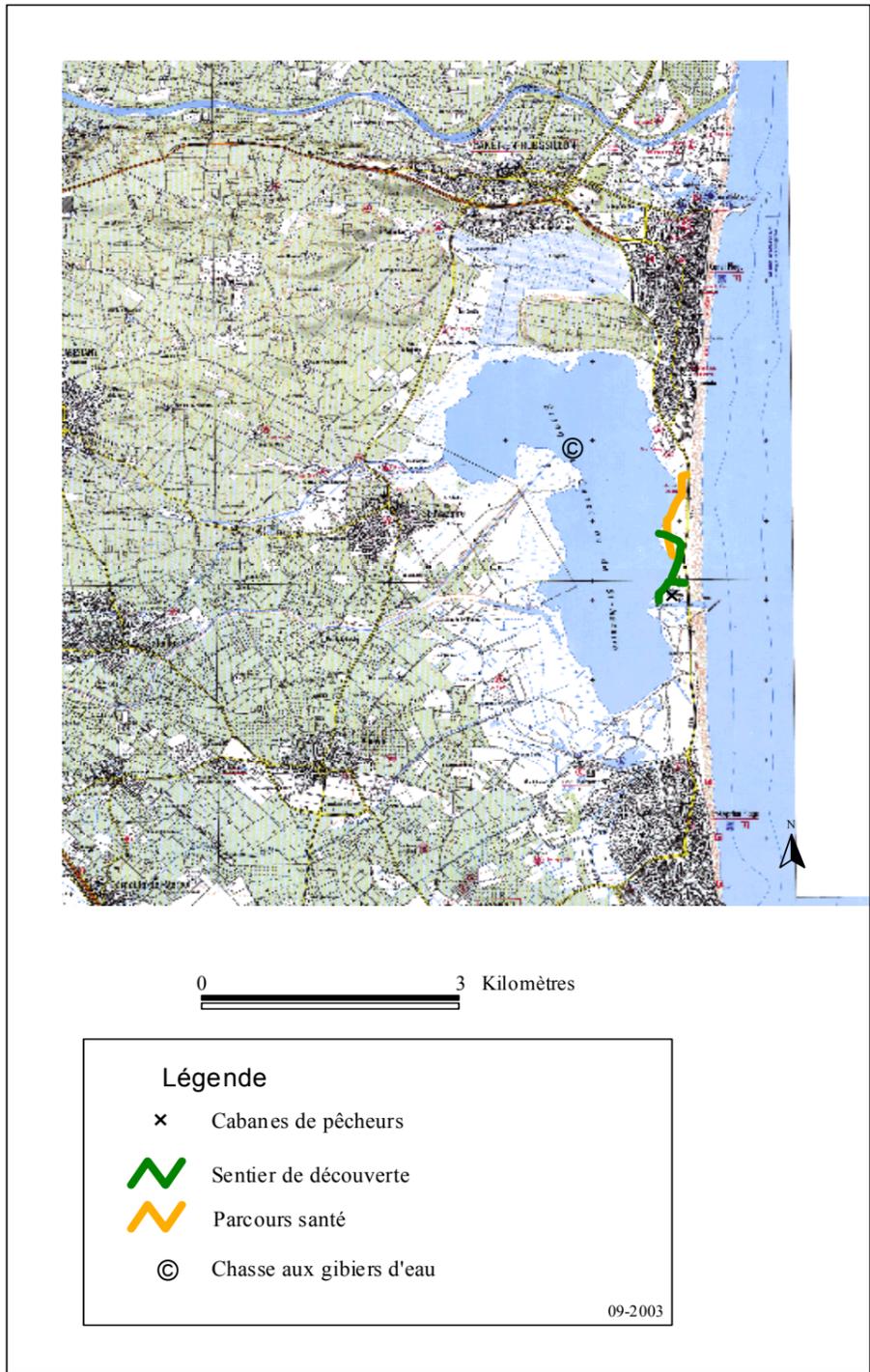
En effet à l'heure actuelle, trente pêcheurs professionnels utilisent l'étang, dix d'entre eux sont retraités et trois pêcheurs sur les vingt restants viennent très régulièrement sur le site, les autres sont très rarement sur le plan d'eau car ils préfèrent pêcher en mer. Les pêcheurs retraités cassent les prix de l'anguille (0,76 euros au kilo au lieu de 3,81 à 4,57 euros) puisqu'ils n'ont pas de charges à payer. Cette concurrence déloyale commence à générer un climat belliqueux entre les pêcheurs.

Aussi, la Communauté d'Agglomération, les prud'hommes de Saint-Cyprien et de Canet ainsi que les Services Maritimes ont écrit un règlement de la pêche qui a été validé pendant l'été 2003. Ce nouveau règlement stipule qu'il n'y aura que vingt pêcheurs, et il impose une activité soutenue de la pêche pendant six mois en basse saison. De plus, les retraités qui souhaitent continuer la pêche devront payer des charges. Ainsi, l'objectif est que les pêcheurs à la retraite ne viennent plus sur l'étang. Quant aux pêcheurs qui n'auront pas une activité soutenue, ils se verront enlever leur droit de pêche sur la lagune. Aujourd'hui, la Prud'homme de Canet a une vingtaine d'hommes à proposer pour mettre en place ce dispositif. Le règlement stipule que les prud'hommes proposeront une dizaine de candidats

chacune. L'objectif en automne 2003 est de redistribuer les lots pour que commence la pêche dès la fin de l'année.

Les pêcheurs retraités auraient été favorables pour montrer aux touristes comment ils pêchaient et les amener dans leur barque pour avoir un autre aperçu de l'étang. Mais avec ce nouveau règlement de pêche, les pêcheurs retraités sont un peu en froid avec les gestionnaires de la lagune. Cette possibilité pour faire découvrir le milieu par l'intermédiaire des pêcheurs sera remise à plus tard.

La pêche de loisir est interdite sur l'étang. Cependant, elle est pratiquée au barrage. C'est à cet endroit que les pêcheurs amateurs à la ligne attrapent des solettes (espèces en voie de disparition).



Carte 11 : Carte de Synthèse sur les activités récréatives de l'étang de Canet

L'étang de Salses-Leucate

- **Situation géographique** : Situé à cheval entre l'Aude et les Pyrénées Orientales, la lagune de Salses-Leucate est à 40 Km de Narbonne et une vingtaine de Km de Perpignan.
- **Superficie de l'étang** : C'est la deuxième lagune la plus grande du Languedoc-Roussillon avec 5 400 hectares. D'une longueur maximale de 14 Km et d'une largeur maximale de 6.5 Km, sa profondeur peut atteindre 3 à 4 mètres. Cette lagune est constituée de deux bassins séparés par une ligne de haut fond qui correspond aux îlots de la Rascasse et de Vy. Le bassin situé au sud est celui de Salses et celui au nord du bassin de Leucate. Le lido qui comprend les communes de Leucate et Le Barcarès est large de 2 Km et est interrompu par trois graus. L'urbanisation est concentrée sur le lido.
- **Propriété foncière** : 77 ha des berges appartiennent au Conservatoire du Littoral
- **L'inventaire ZNIEFF** : les Sagnes (490 ha), Iles de la Rascasse, de Vy et de la Corrège (170 ha), Iles de l'Hotel et des Sidrières (80 ha)
- **Deux stations balnéaires** : Leucate au nord de l'étang et Barcarès au Sud
- **La population permanente des deux stations balnéaires** : 2 348 habitants à Leucate et 2 431 à Barcarès.
- **La population totale des deux stations balnéaires pendant la saison estivale** : 125 600 habitants

- **Activités récréatives :**

- **Leucate, capitale du Véliplanchisme** (cf.:2.2.2)

- **Plaisance**

Deux ports de plaisance sont sur l'étang, l'un à Port Leucate avec 1 100 anneaux et l'autre à Port Barcarès avec 410 anneaux. Les marinas de Port Barcarès possèdent au total 668 anneaux. De plus, Port Leucate comprend 15 places pour les escales. Deux bateaux sont dans l'estacade à Port Fitou (propriété privée).

Les portes des deux graus

Les portes du Grau sont gérées par les Prud'homies de pêche de Leucate et de Saint Laurent de la Salanque et les mairies de Leucate et de Barcarès.

Dans cet étang, il est pêché des anguilles, des dorades, des loups, et des mulets. Les deux portes des graus de l'étang sont fermées à partir de septembre et sont ré-ouvertes à la fin janvier. Ces portes sont fixes, si bien que les plaisanciers des marinas de Barcarès ne peuvent sortir leur bateau de l'étang pendant l'hiver. De plus, les civelles ne peuvent rentrer dans l'étang pendant la basse saison car les grilles des portes sont très fines et au bout de quelques temps elles sont recouvertes d'algues.

Le chenal inter-ports

Il relie le port de Barcarès à celui de Leucate, car les bateaux ayant un fort tirant d'eau ou un fort tirant d'air ne peuvent sortir par le grau de Barcarès pour aller à la mer, donc ils prennent le chenal inter-ports et sortent par le port de Leucate. Ce chenal pose problème car son signalement n'est pas conforme. Ce sont de simples piquets et non des balises. Ceci n'est donc pas réglementaire. Le chenal n'est pas dragué mais cela ne pose pas de problèmes puisqu'il n'y a pas de grands phénomènes de comblement, dû à un bassin versant karstique et des rivières qui amènent peu de sédiments.

- Le jet ski

A Leucate, un dispositif de mise à l'eau pour les jets ski est placé au sud de la digue du port, côté mer, afin d'éviter leurs sorties sur l'étang. Port Barcarès demande le même système, cette activité tend à se développer sur cette commune puisqu'à Leucate elle est interdite sur l'étang. Elle crée une gêne sur l'étang (filets déchirés, piétinement des berges, nuisance sonore, dérangement de l'avifaune, mise en suspension des sédiments du fond de l'étang...). Cette activité n'est intéressante qu'à des vitesses supérieures à 5 nœuds. Or, il est interdit de naviguer au-delà de cette vitesse sur l'étang.

- Ski nautique

Il est possible de faire du ski nautique en toute tranquillité sans les inconvénients du bateau. En effet, un système de téléski nautique permet un parcours de 1 Km sur l'étang, au parc des Dosses. Une zone est autorisée pour la pratique de cette activité du 1er mai au 15 septembre selon les arrêtés préfectoraux du 17 mars 1978 sur le bassin de Salses. Deux autres zones sur le bassin de Salses (c'est-à-dire sur la commune de Barcarès) sont autorisées à la pratique permanente du ski nautique (selon les arrêtés préfectoraux du 17 mars 1978 et n°10/92 du 13 mai 1992). Elles se situent l'une au sud et l'autre au nord des Dindilles.

- Bateau promenade

Un bateau-promenade, le Moby Dick, qui est complet tout l'été, propose aux visiteurs de naviguer sur l'étang. Il part de Port Barcarès, pour aller à Port Leucate, la mer et finir au Barcarès. Il

- Pêche de loisir

Seule la pêche à la ligne dans l'étang est autorisée pour les pêcheurs non professionnels. Cependant, beaucoup pêchent le long des graus ce qui est interdit. Aucun chiffre n'est connu sur les prélèvements de poissons par les pêcheurs amateurs. Quant à la pêche palourde, elle est réservée exclusivement aux pêcheurs professionnels.

- Découverte de la Nature : aucun sentier de découverte de la Nature

L'activité de découverte de la Nature est très peu développée sur l'étang.

Le kayak tend à se développer sur le bassin de Salses avec l'émergence de projets de découverte de l'étang. A travers cette activité, il est possible d'approcher l'île aux oiseaux.

Pendant la période estivale, environ quatorze centres équestres, dont la majorité des centres sont au sud de l'étang, proposent des ballades à cheval le long de l'étang.

Le Conservatoire du Littoral souhaiterait faire voter l'acquisition des terrains communaux situés à l'extrémité ouest de l'étang afin de créer un sentier touristique. Ce dernier pourrait être géré par la Communauté de Communes, Salanque Méditerranée, mais pour l'instant rien n'est encore conclu, ceci n'est qu'au stade de projet.

- La chasse : environ plus de 300 chasseurs au gibier d'eau

Les battues sont interdites mais la chasse nocturne est autorisée bien que réglementée dans l'Aude alors qu'elle ne l'est pas dans les Pyrénées Orientales. La chasse s'effectue sur le Domaine Public Maritime, amodié aux associations départementales des chasseurs de gibier d'eau. Sur Salses, la chasse est gérée par Associations Communales de Chasse Agréées lorsqu'elle est pratiquée sur des terrains communaux et privés. Dans l'Aude, une centaine de chasseurs sont inscrits mais tous ne chassent pas régulièrement. Alors que dans les Pyrénées Orientales, ils sont environ 400, mais 250 en moyenne chassent le gibier d'eau, les autres chassent le sanglier, le lapin et les perdreaux.

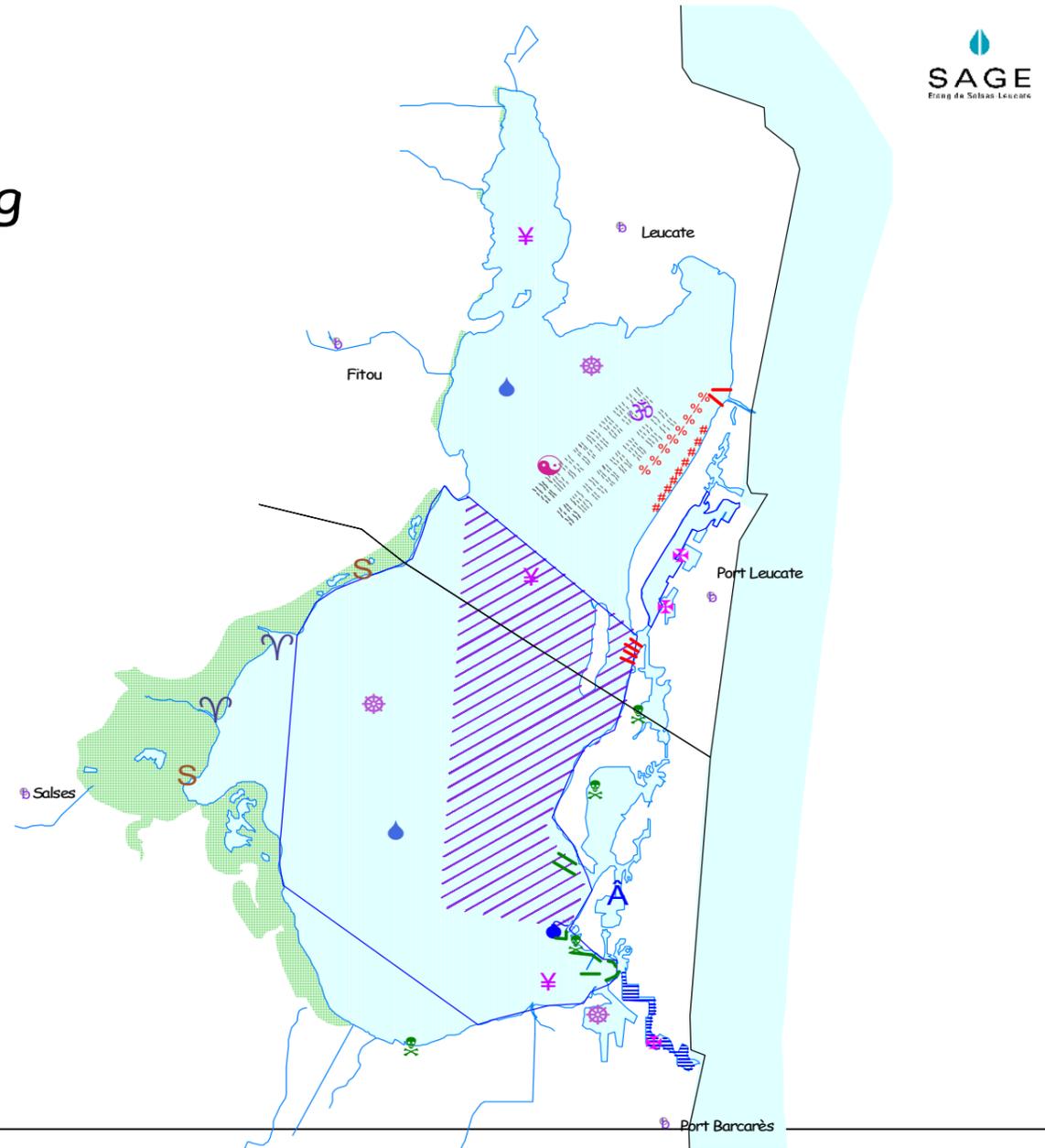
• Activités professionnelles :

La conchyliculture ne s'exerce que dans le bassin de Leucate. Les lotissements occupent une surface de plan d'eau de 32 hectares, ce qui représentent 256 tables conchylicoles. Cette activité est en conflit avec les véliplanchistes. Quant à la pêche, elle se pratique toute l'année avec une activité maximale à l'automne.

Carte n° 31 :

Activités liées à l'étang

- Légende :**
-  base nautique
 -  port de plaisance
 -  zone de baignade
 -  chasse
 -  mytiliculture
 -  ostréiculture
 -  pisciculture
 -  pêche
 -  pêche de la palourde
 -  planche à voile
- Gisements classés :**
-  moules (arrêté n°143 du 16/05/73 modifié le 01/02/77)
 -  huîtres plates insalubres (arrêté n°191 du 13/06/84)
 -  huîtres plates salubres (arrêté n°191 du 13/06/84)
 -  postes de pêches attribués par la prud'homme de Leucate
 -  postes de pêches attribués par la prud'homme de St Laurent de la Salanque



Carte 12 : Carte de synthèse : Les activités récréatives sur l'étang de Salses-Leucate (extrait du SAGE de l'étang de Salses-Leucate)

LES ETANGS DU NARBONNAIS (BAGES-SIGEAN, AYROLLE, CAMPIGNOL, GRUISSAN) ET LA PALME

- **Situation géographique :** les étangs du narbonnais (Bages-Sigean, Ayrolle, Campagnol, Gruissan, Mateille, Grazel) sont situés dans le département de l'Aude entre Narbonne et Port-La-Nouvelle. L'étang de La Palme est au sud des étangs narbonnais entre Port-La-Nouvelle et Leucate.

Le complexe lagunaire de Bages-Sigean a une superficie de 10 000 hectares sur 14 Km de long et 11 de large. Son orientation est nord-sud. Une voie ferrée et le canal de la Robine divise en deux les bassins de l'étang de Bages-Sigean à l'Ouest, et le complexe des étangs d'Ayrolle, de Campagnol, de Gruissan à l'Est.

- **Superficies, statuts fonciers et diverses protections des étangs :**

Tableau 13 : Superficies des étangs languedociens

Source : Guide Méthodologique de Gestion des Lagunes Méditerranéennes

l'étang et (ou) de la zone humide	Superficie en (ha)	commune	Statut foncier	Protection réglementaire	Inventaire ZNIEFF
Bages-Sigean	3 800	Peyriac, Sigean, Bages, Narbonne	DPM*	Site inscrit et propriétés du CEL : 445 ha berges + îles	
Mateille	60	Gruissan	DPM	Propriété du CEL : 10 ha des berges	Cordon dunaire (67 ha)
Gruissan	136	Gruissan	DPM	Site inscrit et site classé	
Campagnol	600	Gruissan	DPM		L'étang (345 ha)
Ayrolle	1 500	Gruissan	DPM	CEL : 114 ha des berges	Salins de Sainte Lucie (320 ha) Salins de Reprise (320 ha) Lido de la Vielle Nouvelle et sud de l'étang (730 ha)
La Palme	1 000	La Palme, Leucate, Port-la-Nouvelle	DPM		Lido de La Palme (590 ha) Salins de La Palme (231 ha)
Grazel	230	Gruissan	DPM		
Doul	80	Peyriac	CEL*	Site inscrit. Propriété du CEL 175 ha plan d'eau + berges	Etang de Doul et Salins de Peyriac de Mer (129 ha)

*DPM : Domaine Public Maritime

*CEL : Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres

- **La population permanente :** Les communes riveraines sont Bages (761 habitants), Peyriac (850 habitants), Gruissan (3 000 habitants), Sigean (4 000 habitants), Port-La-Nouvelle (5 000 habitants), et Narbonne (48 000 habitants). La population permanente des communes riveraines des étangs narbonnais est de 61 611 habitants en 1999.

- **La population permanente et estivale :**
Bages est un village de pêcheurs et un village d'art, niché sur une colline. La capacité d'hébergement touristique est faible, soit environ une centaine de logements secondaires sur 460 logements au total.

Peyriac est un village préservé des touristes situé aux bords de l'étang de Bages-Sigean, et à proximité de deux sites du Conservatoire du Littoral (les salines et l'étang du Dou). La commune gère ces deux sites et tente de sauvegarder les zones humides. L'exploitation du sel s'est arrêté dans les années 70, alors que l'activité viticole représente l'essentiel de l'économie du village. Les peyriacois prennent très peu le bateau pour aller sur l'étang. Par contre les sites du Conservatoire sont très fréquentés par les touristes, et ils représentent un enjeu culturel pour les villageois.

Gruissan possède trois sites importants qui sont le vieux village avec au centre la Tour de Barberousse, une base maritime majeure en Méditerranée et la plage des Chalets. Cette ville est très touristique, en hiver les résidents sont 3 000 alors que pendant la période estivale, ils sont 50 000. Les résidences principales sont au nombre de 1 489 alors que le nombre total de logements sur la commune est de 10 938. D'après les élus, le tourisme n'est pas perçu comme un phénomène à canaliser.

Sigean est connu pour sa réserve africaine. Elle vit d'une économie traditionnelle (viticulture, souffleur de verre, lithographie, gravure...). Presque la moitié de la totalité de ces logements sont des résidences secondaires. La municipalité montre une volonté de protéger son territoire

en développant une stratégie d'acquisition de terrains et par la construction de la base nautique.

Port-La-Nouvelle est une station balnéaire et un port de commerce qui est le troisième port français méditerranéen. Cette commune se tourne vers la mer et le tourisme balnéaire, aussi l'île Sainte-Lucie est le seul attrait pour l'étang. En période estivale, la commune compte 30 000 résidents et 5 000 en hiver. Les résidences secondaires sont au nombre de 4 000 sur un total de 6 500 logements.

Narbonne est la première ville du département de l'Aude. Elle mène une politique en environnement concernant divers territoires car elle n'a pas que les étangs à gérer. Toutefois, c'est un espace qui fait partie de ces préoccupations. L'étang est un peu éloigné de cette ville ce qui limite la fréquentation mais reste un lieu de détente pour les urbains.

Globalement l'impact des activités humaines sur le paysage des lagunes narbonnaises est resté faible. Le paysage réellement artificialisé est très réduit et ne concerne que le secteur industriel de Port la Nouvelle.

- **Les activités récréatives : Deux systèmes lagunaires différents concernant la gestion des activités récréatives**

La gestion de ces étangs se fait au cas par cas, il n'existe pas de plan de gestion global concernant les usages des différentes activités. Toutefois, il émane une volonté des acteurs du milieu que la pêche doit rester l'activité prédominante sur ces sites. Ainsi, l'objectif est de maîtriser les usages récréatifs sur ces étangs et de préserver avant tout la pêche.

- La navigation de plaisance

La navigation de plaisance est largement développée sur l'étang de Bages-Sigean due à sa grande surface et d'une profondeur moyenne supérieure à 1 m, allant jusqu'à presque 3 m dans les bassins centraux. Cette activité de loisir est en pleine expansion et se développe sur

l'étang à partir de quatre zones portuaires réparties du nord au sud qui accueillent environ 540 embarcations au total²⁴ :

1- Société Nautique de Narbonne (SNN) à Port la Nautique dont la capacité d'accueil est de 258 anneaux à l'eau (les trois quart sont des voiliers) et une centaine de places à terre. Ils sont 450 sociétaires au total. Ce centre nautique fondé en 1907 génère 5 emplois permanents. En 1997, il obtient une concession de sept hectares dans le port pour cinquante ans. La Société organise régulièrement des régates régionales sur Port La Nautique pour les sociétaires qui sont en majorité narbonnais en retraites et faisant partie de la classe aisée. Ce sont des personnes qui naviguent très peu, en moyenne quelques jours par an.

2- Le Cercle Nautique de Peyriac de Mer a 49 anneaux à l'eau et 10 emplacements à terre.

3- Le Cercle Nautique des Corbières (CNC) à Port-Mahon a une capacité de 26 anneaux. En 2001, ce centre comptait 214 membres. Les locaux appartiennent à la mairie et le site au Conservatoire du Littoral.

4- Le port de plaisance de Port-La-Nouvelle possède environ une centaine d'embarcations stationnées dans le port. Un projet de création de port de plaisance de 150 anneaux est en cours, pouvant accueillir des bateaux pour la navigation sur le sud de l'étang Bages-Sigean.

Il n'existe pas de port de plaisance sur les étangs de l'Ayrolle, Campagnol et Gruissan.

Les embarcations sont de taille réduite et de puissance limitée en raison des contraintes naturelles de l'étang et des réglementations des centres nautiques. Cette activité est essentiellement pratiquée par des personnes locales ou des habitués qui connaissent bien l'étang car la navigation n'y est pas facile (nombreux enrochements et hauts-fonds). Les parties lagunaires les plus fréquentées sont les zones centrales, là où les pêcheurs sont peu présents.

-La pêche de loisir

La plaisance est souvent associée à la pêche de loisir (à la ligne). Ils pêchent des lours en été, et la daurade royale (saucanelle) au début de l'automne. La **pêche à la ligne** est autorisée sans permis sur l'ensemble des étangs car ils font partie du Domaine Public Maritime. Sur l'étang

²⁴ D'après le mémoire de maîtrise de GUICHARD J. (réf ; bibliographie)

de l'Ayrolle, la pêche de loisir est pratiquée à petite échelle, elle concerne la pêche à la daurade.

En période estivale, la **chasse sous-marine** pour la capture des loups et des mulets se développe mais reste encore très limitée, c'est pourquoi cette activité cohabite relativement bien avec les pêcheurs professionnels et la plaisance. Quant à la chasse sous-marine en bouteille, elle est totalement interdite dans le domaine lagunaire.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de données précises concernant la navigation de plaisance, ou sur les captures de la pêche de loisir et de la chasse sous-marine.

-Les écoles de voiles et le véliplanchisme

Deux écoles de voiles agréées par la Fédération Française de Voile sont situées sur les deux spots de voiles de l'étang de Bages-Sigean : une à Port-Mahon à Sigean et une à Port la Nautique à Narbonne. Elles emploient chacune une dizaine de personnes à temps plein et une dizaine de saisonniers. La période de forte influence commence en avril et se finie à la mi-octobre.

Quant à la zone des Coussoules qui se situe sur l'étang de La Palme, elle est surfréquentée pendant les périodes de tramontane car c'est un des spots les plus intéressants pour les planchistes confirmés.

Sur l'étang de l'Ayrolle, tout est interdit. Or, il s'organise la création d'un centre de kite surf, même si l'ancienne municipalité avait fait un arrêté interdisant le véliplanchisme sur l'étang qui est toujours valable. Il se pourrait que cet arrêté ne soit plus respecté. Les auteurs de ces activités de loisirs mettent en avant qu'elles ne peuvent pas gêner les pêcheurs car pendant l'été l'étang est fermé à la pêche. L'étang de Guissan et de Grazel sont interdit au véliplanchisme.

Par contre, l'étang de Mateille est voué à l'activité du véliplanchisme et du nautisme, lorsque le vent est de la tramontane ou grec (nord-est). La plage est surfréquentée l'été par les baigneurs donc les novices vont faire de la planche à voile sur l'étang de Mateille.

- Autres activités nautiques

Le jet ski, le ski nautique, le « fly-surf » et le kite surf sont pratiqués sur l'étang de Bages-Sigean. A l'heure actuelle, la seule réglementation qui s'applique sur l'étang de Bages-Sigean est la limitation de vitesse à 5 nœuds (environ 10 Km/h) dans la zone des 300 mètres à partir des berges. Sur les étangs de Campagnol, de Gruissan, et de l'Ayrolle la pratique du jet ski a été interdite par arrêté préfectoral en 1990, sur une demande de la commune de Gruissan.

- Les fouilles subaquatiques

Depuis la fin des années 80, l'association narbonnaise ANTEAS fouille au nord de l'étang de Bages-Sigean. Elle pratique l'archéologie sous-marine sur le site de la Nautique, à l'emplacement d'un ancien port romain. Cette activité est discrète, elle se pratique sur des périodes courtes (chantier d'un mois et demi) sur un périmètre restreint et par un nombre de personnes limitées (6 participants actifs). Quelques conflits cependant avec les véliplanchistes qui naviguent trop près des chantiers de fouilles. Cette association a déjà fouillé à côté de Peyriac, au Petit Castellou et sur l'Anse des Galères. Ils reçoivent des subventions de Narbonne, du Département, de la Région, et de EDF qui leur fournit une aide technique pour les forages.

- La Chasse

La chasse au gibier d'eau est une activité traditionnelle très répandue qui se pratique sur les bords des étangs en automne et en hiver. L'activité est générée au niveau local par quatre associations :

- l'Association Départementale de Chasse au Gibier d'Eau (ADCGE)
- l'Association Narbonnaise Saint-Hubert – chasse à l'eau
- l'Association Nouvelloise Diane (gibier d'eau)
- l'Association Communale de Chasse Agrée de Gruissan (gibier sédentaire)

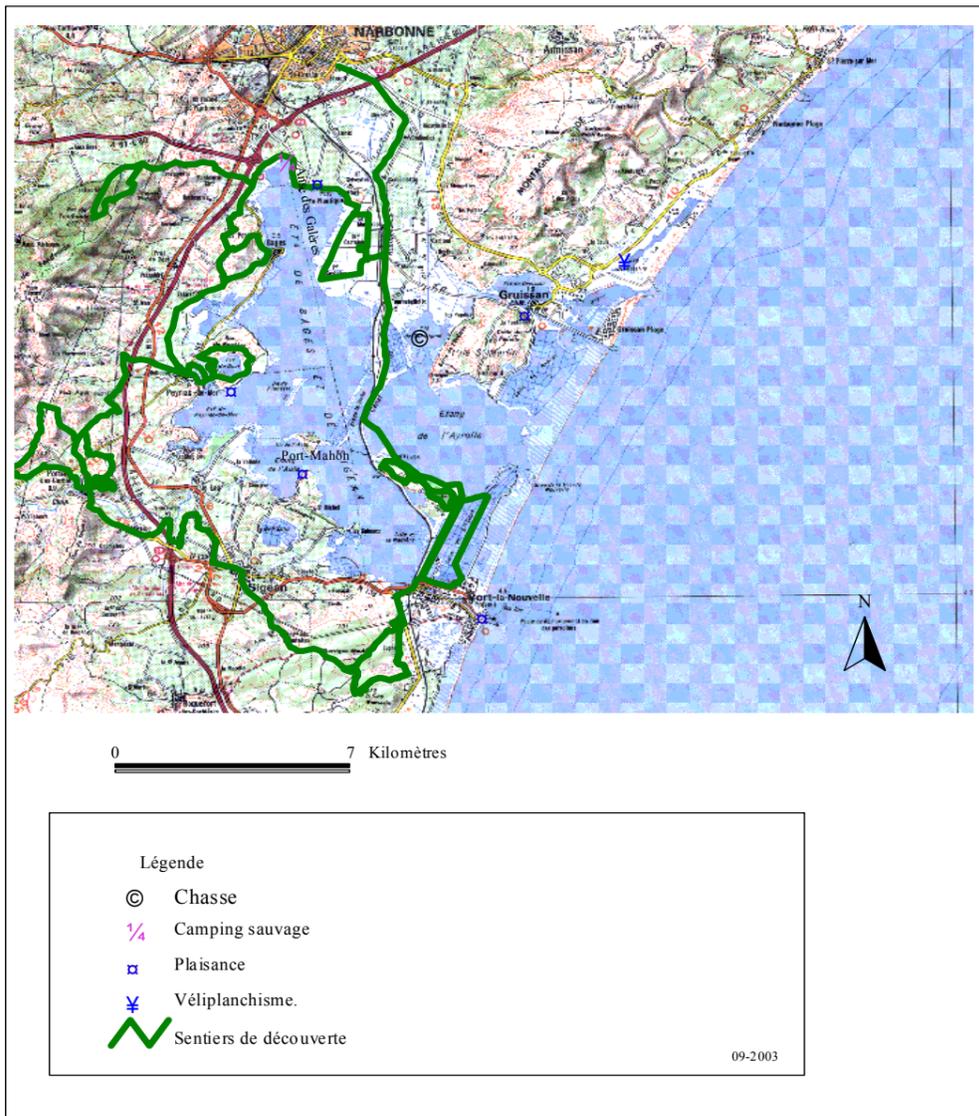
L'Anse des Galères est en Réserve de Chasse et tout le plan d'eau est en Réserve Nationale (c'est-à-dire qu'il est possible de chasser à l'intérieur de l'étang en demandant aux affaires maritimes ce qui semble assez rare).

Toute la partie centrale est en réserve. La nuit, les chasseurs font la chasse aux appelants. 30% des chasseurs sont des agriculteurs.

- Baignade

Très peu de personnes fréquentent les plages naturelles de l'étang, malgré que les eaux soient conformes d'après la DDASS. Ceci s'explique par la présence de la mer à proximité et par les mauvaises odeurs dues aux malaïgues dans les étangs. Deux sites sont réservés à la baignade : l'étang du Doul à Peyriac et l'étang de l'Aute sur Sigean.

- Découverte de la Nature, randonnées –(cf : 2.2.2)



Carte 13 : Carte de synthèse sur les activités récréatives sur les étangs du narbonnais

Les étangs de la Basse Vallée de l'Aude (Vendres, Pissevaches et Matte)

- **Situation géographique :** ces lagunes sont situées dans le département de l'Hérault.

L'étang de Vendres est situé entre Béziers et Valras dans l'Hérault. Cet étang peu fréquenté est encore sauvegardé d'une surfréquentation humaine. Il fait partie avec les étangs de Matte et de Pissevaches des zones humides des Basses Plaines de l'Aude. La chasse, la viticulture inondée et l'élevage sont les activités pratiquées sur le bassin versant de cette lagune. Cet étang est en stade avancé dans l'évolution des écosystèmes lagunaires car la relation avec la mer est limitée et il se comble. C'est la deuxième roselière de la région Languedoc-Roussillon après celle du complexe de Charnier-Scamandre en Petite Camargue.

La caractéristique de la lagune de Matte résulte de la roselière ou de prairies permanents (fourrages) qui a un rôle de régulation et de stockage des flux d'eau lors des crues.

Elle est reliée à celle de Vendres par le canal de la Matte.

La lagune de Pissevaches est située sur la rive droite de l'Aude. Dans sa partie Sud-Est, elle subit des entrées marines fréquentes surtout par fort coup de mer. Le canal est creusé chaque année pour vidanger artificiellement la lagune au mois de mars à la demande des viticulteurs pour limiter la remontée de sel dans les vignes. Cependant les variations du niveau d'eau salée sont importantes dans la lagune et lorsque les coups de mer arrivent en période de nidification, cela met en échec la reproduction de l'avifaune, d'autant plus que celle-ci ne peut s'abriter sur les îlots occupés par les huttes de chasseurs.

- **Superficie des étangs**

La superficie de la lagune de Matte est de 350 ha.

La superficie de l'étang de Vendres est de 480 à 1 000 hectares, tout dépend si on prend la cote de 0.2 NGF ou la cote 0.6 NGF. La bathymétrie a un gradient croissant Ouest-Est et Sud-Nord (50 cm à 1 m). Quant à la superficie de l'étang avec les zones humides, elle est de 1 800 ha.

L'étang de Pissevaches atteint 105 ha en hiver avec des profondeurs de 50 cm, et de 3 ha en été (C.ROUZAUD, 1975). Le grau de Pissevaches est la seule communication avec la mer en

période de hautes eaux (coups de mer). La superficie totale de l'étang et de sa périphérie est de 900 ha.

- **Propriété foncière** : 450 ha dans le secteur appartiennent au Conservatoire du Littoral, dont 134 ha sur Pissevaches gérés par Fleury d'Aude et 185 ha sur l'étang de Vendres.
- **Inventaire ZNIEFF type I** : 1 645 ha pour l'étang de Vendres et 874 ha pour Pissevaches sont en ZNIEFF.

- **Les stations balnéaires**

Valras-Plage à l'Est et Saint-Pierre-sur-Mer à l'Ouest encadrent les lagunes, mais les principales stations concernées dans le périmètre de gestion des lagunes sont Vendres et Fleury. La commune de Fleury abrite l'une des principales stations touristiques du littoral des basses plaines de l'Aude ; les cabanes de Fleury.

- **La population permanente et estivale des stations balnéaires**

La station de Saint-Pierre-de-la-Mer atteint plus de 40 000 personnes l'été.

La commune de Vendres est divisée en deux entités : Vendres-Village au nord et Vendres-Plage au sud. Vendres-Plage offre une grande capacité d'accueil en campings, et en résidences de tourisme. La population passe de 1 500 à 25 000 lors des deux mois d'été (juillet et août).

- **Activités récréatives :**

- **La chasse privée : première activité de ces lagunes** (cf : 2.2.2)

- **Ornithologie pour les initiés**

Ces étangs se découvrent en toute confidentialité, ils sont surtout le lieu de découverte d'un public spécialisé (naturalistes, ornithologiques).

- Sentier de découverte de la nature

Un chemin communal situé sur le côté Est de l'étang longe les berges de la commune de Vendres jusqu'au grau de Vendres. Ce chemin est un sentier de découverte de 7,5 Km qui permet au promeneur d'évoluer parmi les roselières, les bois. Il est balisé de tables pédagogiques qui sont installées depuis fin avril 2003. Ce sentier est gratuit et toujours ouvert même en période de nidification puisque les promeneurs sont canalisés sur le chemin. L'association a demandé à la commune d'interdire l'accès du sentier aux quads et aux 4*4 sauf pour les riverains pour cause de nuisance sonore et de dégâts sur la chaussée et de non respect de la sécurité. Deux longues vues sont installées depuis avril 2003, sur un point haut du site qui permet une vision globale de l'étang. Ce système ne coûte rien à l'association, une entreprise allemande vient les mettre, puis récupère régulièrement les pièces de monnaie et reverse 1% au Patrimoine et Nature. Le seul petit défaut qui persiste est l'absence de prospectus à l'Office du Tourisme, et de panneaux signalétiques pour guider et informer le visiteur de la promenade et de la présence de ces binoculaires. De plus, l'écomusée est indiqué mais n'est pas ouvert tout le temps, il est donc difficile d'accéder à l'information. Anouk BOS (chargée de mission de l'association Patrimoine et Nature) prévoit de pallier à ces inconvénients dans les mois ou dans les années à venir.

Un pêcheur organise, sur la lagune de Pissevaches, des sorties pour les scolaires et les touristes sur l'étang pour faire connaître le métier de pêcheur. Avant, il faisait cela sur Gruissan.

- Nautisme

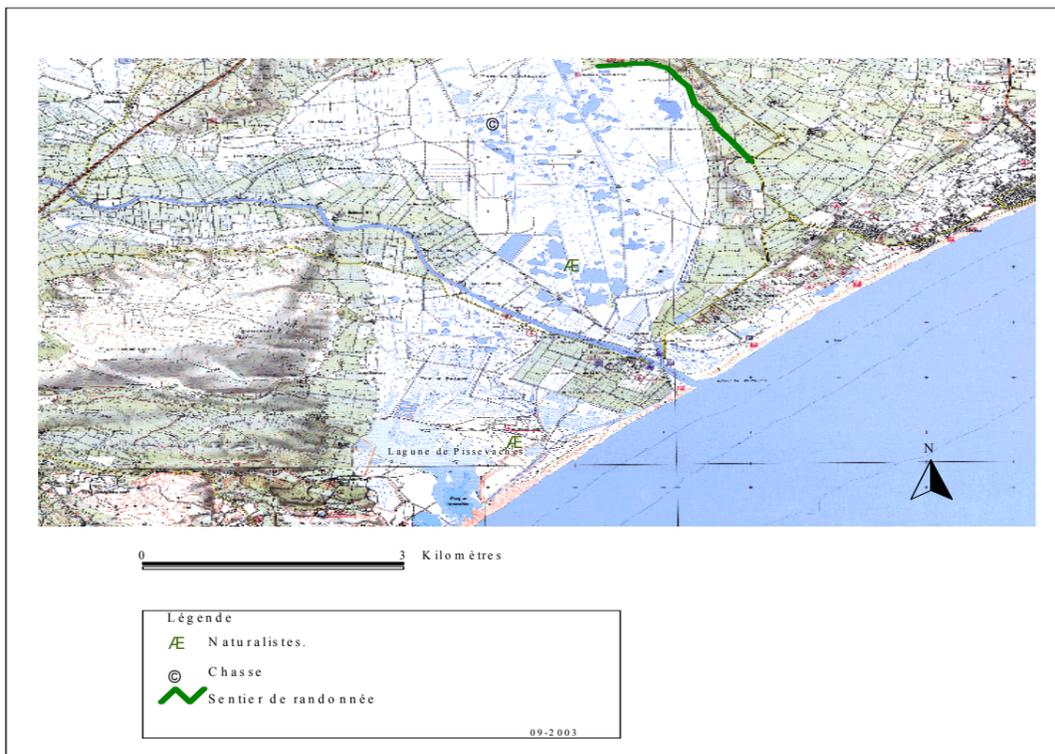
Le nautisme n'est pas possible sur les trois lagunes mais Fleury possède un port de plaisance de 240 emplacements. Et le port de plaisance du Chichoulet ne propose que 97 emplacements, mais un projet d'extension pour doubler sa capacité d'accueil et de modernisation (capitainerie, sanitaires) est en cours. Ce sont des locaux (Narbonne, Béziers, Carcassonne) qui viennent mettre leur bateau dans ce port de plaisance pour naviguer sur le littoral.

Une implantation d'école de voile est en projet.

A l'Ouest de la lagune de Pissevaches, une base nautique, installée sur un bassin artificiel, communique avec la lagune de Pissevaches lors des épisodes très pluvieux ou de crues. Si bien que certains usagers de Kyte surf viennent de temps à autre pratiquer leur sport sur l'étang de Pissevaches sans se rendre compte du dérangement qu'ils causent pour l'avifaune.

- **Activités professionnelles traditionnelles :**

Depuis une dizaine d'années, aucune activité de pêche professionnelle (civelles, anguilles) n'est recensée sur l'étang de Vendres. Cependant, quelques filets sont toujours posés dans l'étang et le canal de l'EID.



Carte 14 : Carte de synthèse des activités récréatives sur les étangs de Vendres et de Pissevaches

L'étang de Bagnas

- **Situation géographique**

La lagune du Bagnas est située dans le département de l'Hérault, entre Agde et Marseillan. Elle est le seul îlot d'espace naturel entre Agde et Marseillan qui tendent à se développer afin de se rejoindre. Ces marais sont divisés en deux par le Canal du Midi ; au nord de celui-ci, c'est le Grand Bagnas qui est fermé à toutes activités récréatives, et le Petit Bagnas qui se situe au sud avec les 400 m de plage. Cette portion de plage est très fréquentée car elle est entourée à l'Est et à l'Ouest par des campings et notamment sur Agde par un camping de naturistes.

- **Superficie de l'étang** : 561 ha.

- **Propriété foncière** : 17,83 % appartient au Conservatoire du Littoral. Les Salins du Midi sont propriétaires de tout le Grand Bagnas, soit 444 hectares ou 79,14% de la superficie totale de la Réserve, le Domaine Public Maritime détient 17 hectares soit 3,03 % de la totalité, et les propriétés communales sont de 12 ares.

- **Protection**

Cette Réserve appartient à un réseau de zones inventoriées ou labellisées. La totalité de sa superficie est en ZNIEFF 1 (224 espèces), ainsi qu'en ZICO, en ZPS et en Natura 200 (PISC), et en ASPIM aire spécialement protégée d'intérêt méditerranéen (convention Barcelone).

- **Deux stations balnéaires**

Les deux stations balnéaires sont Marseillan-Plage à l'Est et Cap d'Agde à l'ouest. Aujourd'hui, le tourisme et l'agriculture constituent le principal environnement socio-économique du site. Les communes d'Agde et de Marseillan ont connu un important essor socio-économique ces dernières années. Le développement de ces communes s'est

accompagné de l'aménagement de bases touristiques satellites comme Marseillan-Plage et le Cap d'Agde. Les populations de Marseillan et d'Agde passent respectivement d'environ 20 000 habitants en basse saison à plus de 80 000 et 250 000 habitants en haute saison. Au Cap d'Agde, le nombre annuel de nuitées est estimé à 10 millions.

- **La population totale des deux stations balnéaires pendant la saison estivale** : 250 000 habitants pour Agde et Marseillan.

- **Activités récréatives :**

- **Découverte de la Nature : première activité de la réserve**

L'objectif de la réserve est surtout de protéger la faune et la flore et donc d'ouvrir le moins possible l'espace au public. Presque toute la réserve est fermée au public sauf trois sentiers balisés qui permettent aux personnes de se promener gratuitement dans la Réserve. La partie nord de la réserve (le Grand Bagnas) n'est absolument pas ouverte au public, seul un observatoire, situé près de la route, permet aux visiteurs de voir la faune sur le plan d'eau. Un sentier de découverte permet aux promeneurs de déambuler parmi les roseaux et le marais du Petit Bagnas.

Les promeneurs sont légions puisque d'après un bilan de la fréquentation du site, l'ADENA a dénombré 1 439 visites guidées (du 01/09/01 au 31/08/02) et plus de 10 000 visites libres. Toujours d'après ce bilan sur la fréquentation, ADENA a effectué un total de 120 journées animation-réserve dont 59% de scolaires et 40% du grand public. A ces chiffres, il faut rajouter 17 journées animations avec 231 personnes guidées par les animateurs-nature de l'association sur les sites périphériques de la Réserve (Etang de Thau, Zone Humide Maire, volcanisme littoral). Ces études ont permis de connaître quel type de public venait sur la Réserve. En grande majorité, c'est un tourisme de masse qui est présent sur le site. Au nord, sur le point observatoire, cette petite promenade possible sur les bords de la Réserve est pratiquée par la population locale. Dans la partie sud, ce sont essentiellement les naturistes et le tourisme de masse. L'ADENA fait de l'animation sur le point observatoire dans la partie nord du marais, pour les scolaires, les estivants et pendant la saison basse pour répondre à une demande de la population locale.

Cinq publics différents ont été répertoriés lors de ces études de fréquentation :

- un public naturaliste (situé sur les dunes de la réserve)
- un public scolaire (local et régional)

- un public familial (balade sur la route de Maraval et sur le point observatoire dans la partie nord), ou pour faire du sport-nature (VTT, promenade)

- un public qui vient aux informations, aux animations, qui s'intéresse à la Nature. La Réserve Naturelle organise des sorties de terrain toutes les semaines. Accompagné d'un animateur, le public découvre l'Histoire, le fonctionnement du site et ces oiseaux. Le public est accueilli à la Maison de la Réserve au Domaine du Grand Clavelet.

- un public spécialiste (des scientifiques) accueilli dans le cadre de réseaux et de programmes de recherche (IFREMER, la Tour du Valat) et/ou d'étude particulière (inventaires)

Les structures d'accueil

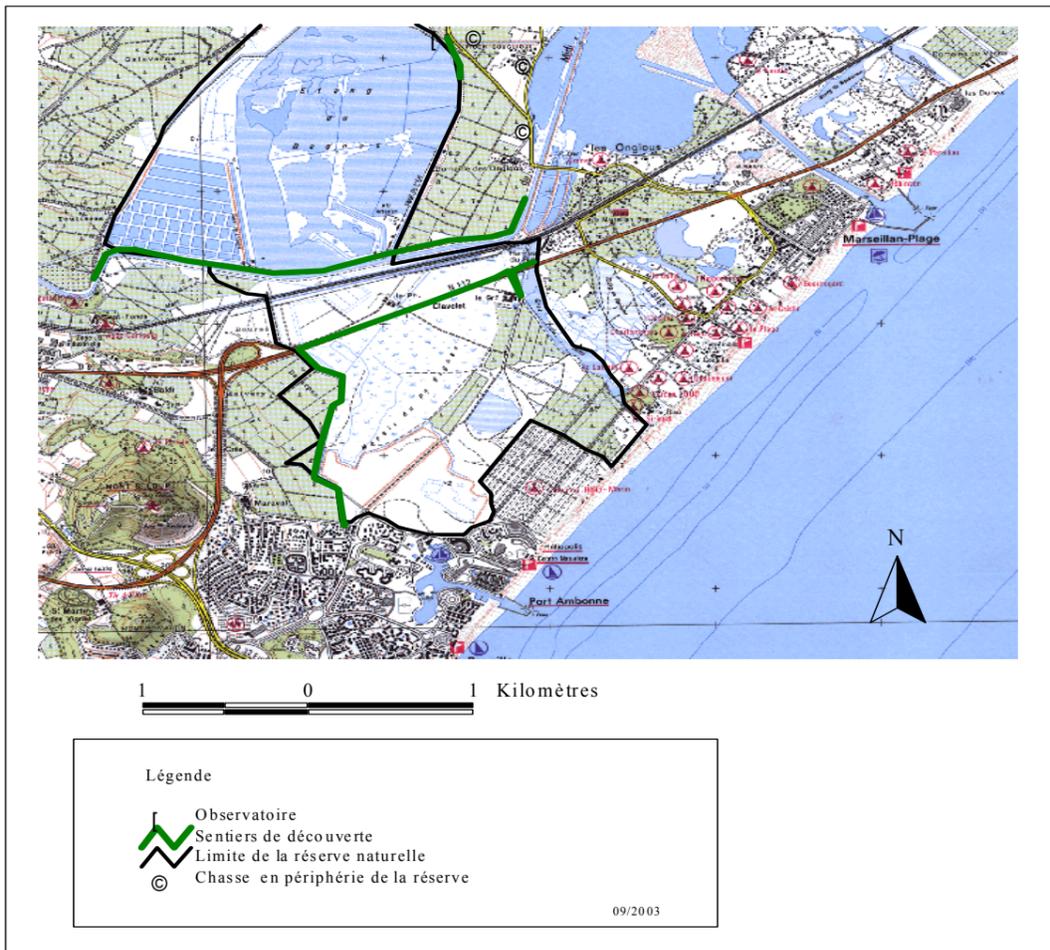
La Maison de la Réserve accueille le public depuis 1995. Soixante panneaux de balisage, depuis cette date, ont été plantés autour de la Réserve. L'ensemble du Domaine du Grand Clavelet (Maison de la Réserve, autres bâtiments, terrains naturels) s'affirme comme le centre d'accueil du public. Un sentier est en périphérie de la Réserve mais n'est pas balisé, il sert pour un itinéraire d'animation. Un parking se situe à l'entrée et dans le domaine mais ils ne sont pas balisés.

- Randonnée équestre

L'ADENA (structure locale de gestion de la Réserve Naturelle du Bagnas) passe des ententes avec la population locale, comme avec le ranch LA CAMARGUE situé au hameau du Rieu, à l'Est du marais du Petit Bagnas. Une convention a été signée permettant les chevaux de traverser la Réserve par le sud en respectant bien les chemins prévus à cet effet.

- La Chasse

En périphérie de la Réserve Naturelle, la chasse est pratiquée la plupart du temps selon les règles. Cependant, quelques actes de malveillance sont épisodiquement constatés : destruction d'espèces protégées, ceinture de roseaux ou de cannes de Provence coupées ou brûlées, sangliers appâtés et retrouvés morts sur le site...pour ces raisons, **ADENA accroît la surveillance pendant les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse**. De plus, l'association quantifie ces nuisances (dérangement de l'avifaune et estimation des retombées de plomb provoquant le saturnisme) par un comptage des cartouches usagées jouxtant le périmètre de la Réserve.



Carte 15 : Carte de synthèse des activités récréatives sur le Bagnas

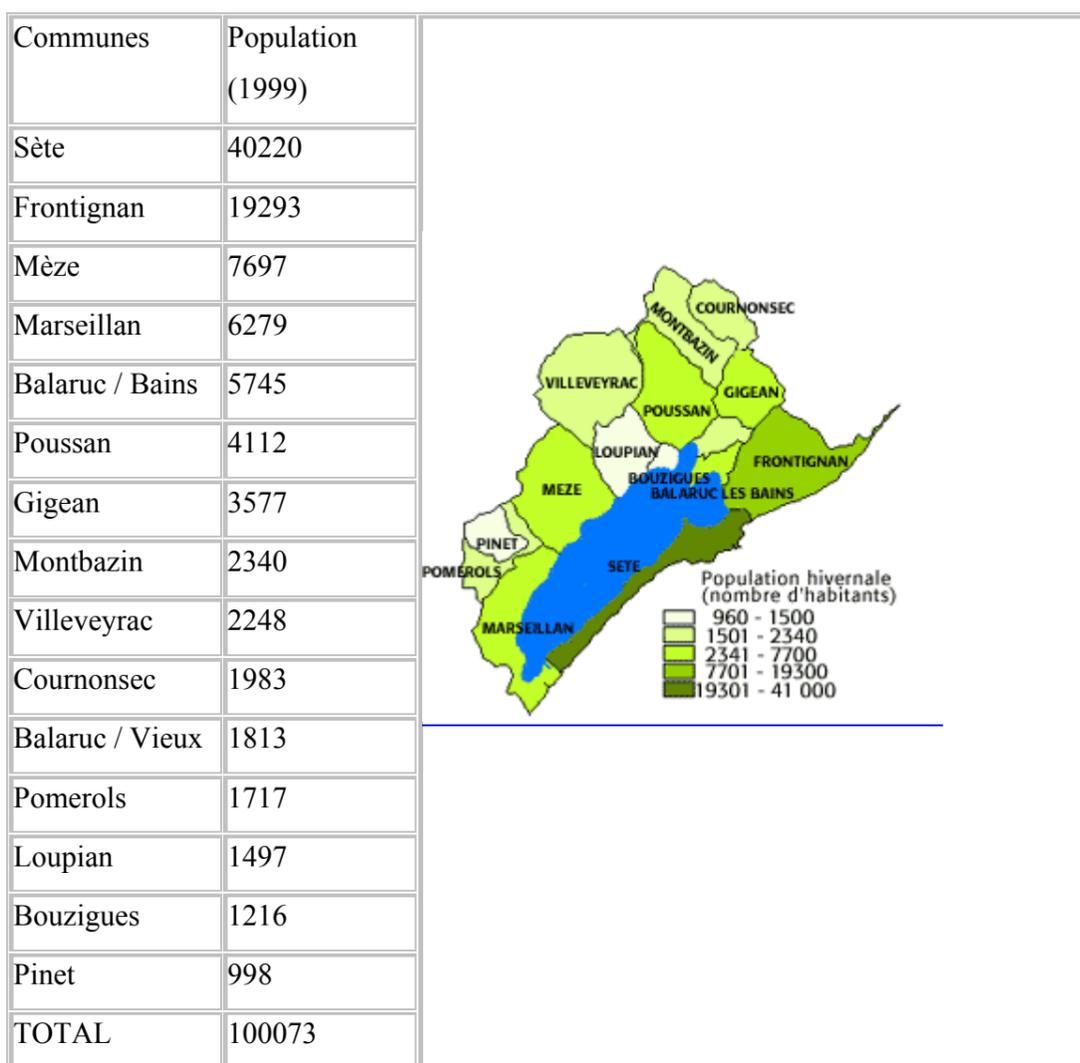
Le Bassin de Thau

- **Situation géographique** : Le bassin de Thau est situé dans le département de l'Hérault, entre Sète et Agde et à 30 Km au Sud-Ouest de Montpellier. Le Canal du Midi et le Canal du Rhône à Sète débouchent dans la lagune de Thau.
- **Superficie de l'étang** : 7 500 ha de superficie et 55 Km de rives. La façade littorale est représentée par un lido de 12 Km qui relie Marseillan-Plage à Sète. La profondeur moyenne du bassin est de 4.50 m mais sa partie centrale atteint 10 m.
- **Propriété foncière** : Le Conservatoire du Littoral possède des terrains sur le Pré de Baugé (58 ha) et sur les Salins de Villeroy.

- La population permanente sur le bassin de Thau

Figure 13 : Population permanente du bassin de Thau en 1999

Source : Apogée



Sète, Balaruc et Frontignan sont les trois communes les plus importantes en terme de population sur le bassin de Thau. Le littoral héraultais accueille actuellement 1 500 habitants supplémentaires chaque mois.

- **La population totale pendant la saison estivale** : le bassin de Thau passe à de 100 000 habitants à 200 000 habitants l'été. Marseillan multiplie par 6 sa population en été et Balaruc par 3.

D'après MARCADET, suite au relevé des ordures ménagères, les cinq communes du Bassin de Thau auraient accueilli 287 850 touristes pour l'année 1996.

71% de la fréquentation touristique intervient de Mai à Septembre. Sète et Balaruc connaissent un étalement de la fréquentation durant l'année grâce au tourisme de passages important en arrière saison et aux curistes.

Les communes de Sète et de Marseillan accueillent près des $\frac{3}{4}$ des touristes du Bassin et leurs parcs d'hébergement représentent aussi les $\frac{3}{4}$ de la capacité totale.

D'après l'estimation touristique annuelle de Balaruc-les-Bains (commune de 5 017 habitants), à partir du relevé mensuel 1996 de la collecte des ordures ménagères, la fréquentation s'élève à 44 131 personnes par an. Les thermes accueillent environ 35 000 curistes, outre la saison creuse de décembre à février. Les curistes résident en moyenne 3 semaines sur la commune de Balaruc- les-bains, durée d'une cure thermale. D'après le directeur Thermes, plus de 70% d'entre eux viennent des régions du sud de la France.

D'après la Mairie, Bouzigues (commune de 1 103 habitants) double sa population en été. Le musée de l'étang de Thau, sur le port de Bouzigues a attiré 19 890 visiteurs en 1996 principalement d'avril à septembre.

Marseillan (commune de 4 957 habitants) accueille 72 090 touristes, cela représente 25% de la fréquentation touristique du Bassin de Thau. Dont 82% de la fréquentation se situe entre mai à septembre. 97% de la capacité d'hébergement est représenté par les campings.

A Mèze (commune de 7 500 habitants), d'après la mairie, la population totale est de 20 à 25 000 personnes sur les deux mois de juillet et août, ce qui représente 70% de la fréquentation touristique.

Sète (commune de 41 560 habitants) accueille 135 289 touristes soit 47% de la fréquentation du Bassin de Thau. La clientèle est française et familiale à 70%.

Tableau 14 : part des touristes dans les communes du bassin de Thau en 1996

Source : MARCADET

	Equivalent touriste 1 mois	%
Sète	135 289	47 %
Marseillan	72 090	25 %
Balaruc-les-Bains	44 131	15.3 %
Mèze	33 650	11,7 %
Bouzigues	2 689	1 %
TOTAL	287 849	100 %

- **Activités récréatives**

- **Baignade :**

La baignade se pratique sur le lido côté mer et dans la lagune. Balaruc-les-Bains, Bouzigues, Marseillan, Mèze et Sète possèdent de petites plages artificielles très fréquentées.

- **Nautisme : Première activité de l'étang (cf : 2.2.2)**

Le ski nautique et le jet ski étaient des activités, début des années 90 lors de l'élaboration du SMVM, pratiquées de façon ponctuelles et posaient déjà des problèmes d'évolution et de compatibilités avec les autres activités, notamment en matière de sécurité. La limitation de vitesse à 5 nœuds est la réglementation toujours en vigueur, ainsi que sa pratique sur la partie centrale de la lagune, mais elles ne sont pas respectées. Le jet ski est autorisé à Frontignan.

- **Véliplanisme sur l'étang:**

Le SMVM recommandait d'organiser un balisage pour marquer un zonage de la pêche et de la planche à voile sur l'étang d'Ingril. En dehors des clubs, la planche à voile est pratiquée individuellement à partir de certains sites (la Conque, les Onglous, Maldormir, les Salins de Villeroy). Les jours de grand vent de terre, le plan d'eau est très fréquenté ; jusqu'à 150/200 véliplanistes lors des week-ends.

Chaque centre nautique a son plan d'eau et l'aire d'évolution des planches à voile est soit à côté ou juxtaposée bien qu'elle soit plus petite que le plan d'eau des centres nautiques.

- Balades sur l'eau

Trois bateaux sur Sète et un sur Marseillan proposent des balades pour les touristes sur l'étang de Thau.

- La chasse

La chasse à l'affût se pratique la nuit sur le bassin de Thau. 123 postes sont autour de l'étang sauf dans la zone de l'île de Thau et de Balaruc-les-Bains. La chasse est pratiquée la nuit parce le bassin est très fréquenté dans la journée. D'après l'association intercommunale de chasse maritime, 300 chasseurs au gibiers d'eau sont inscrits pour chasser sur la lagune de Thau.

- Le thermalisme

Balaruc est le premier site thermal du Languedoc-Roussillon depuis 1993. Depuis ces dernières années, Balaruc occupe le troisième rang parmi les stations thermales françaises. Le SMVM recommande que les activités doivent être compatibles avec la protection des captages (gouffre de la Bise) pour le Thermalisme à Balaruc. La fréquentation est de 37 091 personnes en 1999, soit plus de trois fois depuis 1978. En 2002, elle n'était que de 35 000 personnes dues à plusieurs fermetures imposées pour cause de pollution.

- La pêche de loisir

Aucun chiffre n'existe afin de connaître le nombre de pêcheurs amateurs sur le bassin de Thau.

Tout l'étang de Thau est interdit à la chasse sous-marine sauf sur l'étang d'Ingril.

- Découverte de la Nature

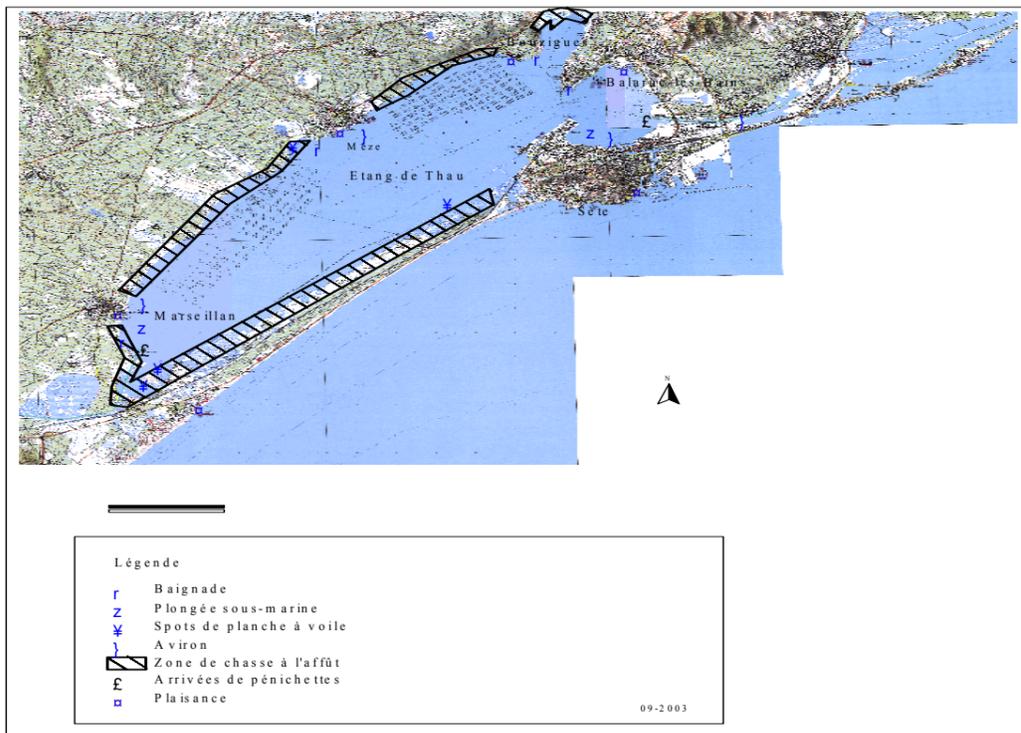
L'Office du Tourisme de Mèze organise des sorties découverte de la Nature en groupe de 60 à 30 personnes, deux jours par semaine de juillet à août. Trois parcours sont proposés ; un de 6 Km qui passe par Loupian, un deuxième de 14 Km au Mourre Blanc avec une dégustation dans un Mas conchylicole ou viticole, puis un dernier sentier de 15 à 20 Km sur la Via Domitia.

La demande des touristes est toujours de plus en plus importante depuis ces dernières années. Certains souhaiteraient que cette activité soit proposée dès le début du printemps.

Des anciens salins à Mèze ont été transformés sur la moitié environ de la superficie initiale en station de lagunage. L'Ecosite est un parc scientifique qui permet au grand public de comprendre comment fonctionne un lagunage. Ce site est ouvert au public depuis 1987 et il est géré par une société privée. Il accueille 15 000 personnes par an et connaît une croissance de fréquentation de l'ordre de 10 à 15% par an.

- **Activités professionnelles : la pêche et la conchyliculture sont les deux principales activités économiques du bassin de Thau**

La conchyliculture est la seconde production de l'Hérault après l'agriculture. En Méditerranée française, la conchyliculture est la première activité économique lagunaire (Chiffre d'affaire et emplois concernés). Cette production méditerranéenne assure 10 % de la production française d'huîtres creuses. La lagune de Thau représente 95 % de cette activité. 2 816 tables conchylicoles occupent 1 300 ha sur le bassin soit 17 % de la superficie totale. Quant à la pêche, elle procure 1 000 emplois directs et indirects.



Carte 16 : Carte de synthèse des activités récréatives sur le bassin de Thau

Les Palavasiens (étangs d'Ingril, de Pierre Blanche, du Prévost, du Grec, de Vic, de l'Arnel, du Méjean et de Pérols)

- **Situation géographique**

Ce complexe lagunaire est situé dans l'Hérault à une dizaine Km de Montpellier, entre Montpellier et Sète. Le cordon littoral de 25 Km entre Palavas et Frontignan est urbanisé sauf celui de Pierre Blanche.

- **Superficie de l'étang et des zones humides** : 5 500 ha

- **Propriété foncière** : Le Conservatoire du Littoral possède des terrains sur le Méjean (177 ha), aux Aresquiers (138 ha), sur l'étang de Vic (1 380 ha), sur les Salins de Frontignan, l'étang des Mouettes, et sur les Salines de Villeneuve.

- **ZNIEFF de type I** : Les marais de Lattes (240 ha), étang du Grec (220 ha), les bois de l'abbaye de Maguelonne (1.3 ha), la Sarrazine (25 ha), le lido de Pierre Blanche (158 ha), Lido de Maguelonne et des Aresquiers (80 ha), les Salins de Villeneuve et étang du Vagaran, Pointe de la Robine (252 ha), Salins de Frontignan (223 ha), Ilots de l'étang d'Ingril (120 ha).

- **Tendance géomorphologique actuelle** : comblement des étangs.

- **La principale station balnéaire** : Palavas-les-Flots

- **La population permanente**: les communes limitrophes des étangs comprennent 59 000 habitants et le double en période estivale.

- **Activités récréatives :**

- **Plaisance :**

La plaisance est interdite sur les étangs car les profondeurs ne sont pas assez importantes. Toutefois, le tourisme fluvial est important par le biais du Canal Rhône à Sète. Le port de plaisance de Palavas-les-Flots propose 1 700 anneaux sur la façade maritime.

- **La découverte de la Nature est en pleine expansion (cf :2.2.2).**

Les guides IGN 1/25 000 informent sur les chemins de randonnées tels que les chemins d'Emilie, les sentiers sur les salins de Villeneuve-lès-Maguelone, le bois des Aresquiers et ceux de Pérols. Ce sont en majorité des locaux et des périurbains qui viennent se promener sur ces sentiers.

Le lido de Pierre Blanche est le premier site de France des sternes naines. Long de 8 Km, il appartient au Conservatoire du Littoral et ne possède aucun aménagement. Ce site est classé et est inventorié en ZNIEFF et en ZICO. La situation est inquiétante à cause d'une surfréquentation du site dès les beaux jours. Le flux de la population vient de deux endroits ; l'un par la cathédrale de Villeneuve-lès-Maguelone et l'autre par le parking des Aresquiers. La fréquentation est plus importante par le parking des Aresquiers (1 700 personnes pour une journée comme le dimanche). Ce sont essentiellement des locaux de Sète jusqu'à Montpellier qui viennent sur ce lido.

Les Salins de Frontignan sont ouverts au public mais sont interdits aux véhicules à moteur. L'EID avait un projet de valorisation des salins qui consistait à en faire un pôle scientifique sur le traitement des moustiques. L'Europe et la Commission des Sites ont donné leur accord mais pas la commune. Cette dernière a avancé l'argument comme quoi elle n'avait pas les moyens financiers de participer à un tel projet. Toutefois, 100 à 1 200 visites guidées sont organisées sur les sites animées par l'Office du Tourisme, le Réseau Espace Naturel. L'objectif est d'atteindre les 5 000 personnes par an en visites guidées et en accès libres. Celles-ci s'adressent surtout aux scolaires et aux touristes. Les locaux vont se promener sur le site mais sans faire appel aux animateurs. Une telle activité découverte de la Nature ne dérange nullement les chasseurs car ils chassent le matin très tôt et tard le soir.

Les Salins de Villeneuve-lès-Maguelone appartiennent au Conservatoire du Littoral depuis 1990. Ils sont en site classé, en ZNIEFF de type II., et en ZICO. Quant à la commune de Villeneuve-lès-Maguelone, elle gère les salins depuis 1992. Ce site est en accès libre pour l'instant.

L'île d'esclavon est accessible pour le public à pied mais la passerelle est fermée la nuit. Un parking payant se trouve au bout de la route D185E2 juste à l'entrée du tombolo de la cathédrale de Maguelone. Pour une somme de 5 euros, la voiture est située sur le parking et un petit train amène les visiteurs sur la plage. Ce système fonctionne assez bien. Le promeneur a la possibilité de prendre deux trains, l'un allant sur le lido de Pierre Blanche et l'autre sur l'étang du Prévost. La plage est nettoyée pendant la période estivale. Le cordon dunaire est reconstruit sur 1 Km.

Sur l'étang du Grec, des efforts ont été fournis : un observatoire pour le public et un accès au canal a été aménagé. De plus, sur le délaissé de Saint-Maurice, un sentier de découverte est ouvert au public, mais la commune n'a pas terminé l'aménagement paysagé. Elle devait planter des tamaris, chose qui n'a toujours pas été faite. Ce sentier est fortement dégradé. Yves GILBERT à l'Office du Tourisme de Palavas-les-Flots organise toute l'année pour les touristes, les scolaires, et les locaux une ballade découverte de l'étang du Grec pour 5 euros. D'après Yves Gilbert de l'Office du Tourisme de Palavas-les-Flots, 900 personnes ont participé à des visites organisées au cours de 2002. Ce chiffre est à relativiser car la personne qui organise ces visites a été absente pendant 4 mois. Toutefois, 400 à 500 personnes sont venues visiter le site avec un guide pendant l'été. Ainsi, il y aurait autant de visites organisées l'été que pendant le restant de l'année.

Fréquentation sur l'étang du Méjean est de 60 000 à 80 000 personnes à l'année. Cette évaluation a été faite à partir de comptage sur les parkings et à partir de questionnaire sur le site. Depuis décembre 2001, une nette progression de la fréquentation a été remarquée. Nul ne connaît la raison. La fréquentation est la même toute l'année. L'hiver, les promeneurs sont issus de la population locale alors qu'en été ce sont moins des locaux mais plus des touristes qui viennent de Palavas-les-Flots. Ces derniers semblent être plus respectueux du site. En effet, la population locale considère ce site comme un parc urbain, un zoo mais non nullement la conscience des enjeux qui existent sur ce site. Ceci est dû à la proximité de Montpellier.

Une trentaine de chevaux sont sur le site. Trois Mas organisent tous les samedi matin, et quelques fois dans la semaine au cours de l'été des promenades à cheval. La réglementation interdit les promenades le dimanche car il y a déjà une surfréquentation du site. Elle interdit aussi les escapades à cheval quand il pleut afin de limiter les dégradations des berges.

La fréquentation à l'année de la Maison de la Nature est de 15 000 personnes. Cette structure d'accueil pour sensibiliser le public est nécessaire pour canaliser le public, mais les cinq entrées font que tout le monde ne passe pas par cet endroit.

En période estivale, deux à trois fois par semaine les animateurs de la Maison de la Nature organisent des sorties au grand public. Les Offices du Tourisme affichent les sorties organisées par la Maison de la Nature, notamment celui de Lattes, où 7 campings accueillent des touristes.

L'animatrice chargée des scolaires s'occupe de 3 000 à 3 500 jeunes par an avec la coopération de l'AME et du GRAINE.

A Pérols, un parcours de santé a été fait récemment mais aucune surveillance n'est assurée si bien que le site est dégradé.

- La chasse : 700²⁵ chasseurs au gibier d'eau

- Le véliplanisme

Le véliplanisme est pratiqué seulement sur l'étang d'Ingril.

Le kyte surf est une activité qui commence à poser des problèmes de sécurité et des conflits d'usage avec les pêcheurs. Ils se mettent sur l'étang d'Ingril par tous les temps, car c'est l'un des seuls étangs qui a un fond sableux.

- le ramassage de coquillages

Le pillage des coquillages est un des problèmes les plus importants. Les locaux viennent sur les étangs cueillir les palourdes. C'est un marché noir très important, le kilo de palourdes est évalué à environ 15 euros. Les pêcheurs professionnels voient en cette activité une concurrence déloyale qui fait baisser les prix et accroît la diminution du stock coquillier. De

²⁵ *Les Salins de Villeneuve-lès-Maguelone, restauration du site pour la gestion des Espaces Naturels et l'accueil du Public*, en juin 2002, p32.

plus, le SIEL essaye de gérer certains sites, en évitant certains passages à des endroits, or les usagers détruisent ce qui est mis en place afin de pratiquer leur cueillette.

- **Activités professionnelles**

Une quarantaine de pêcheurs professionnels au filet sont sur ce complexe, et une dizaine cueillent la palourde. C'est pourquoi le pillage des palourdes pose un problème assez important. Il serait évalué à une cinquantaine de fraudeurs à la palourde rien que sur l'étang d'Ingril.

La zone de la Courrège est une bande de terre de Villeneuve-lès-Maguelonne. Une petite activité conchylicole est présente sur l'étang du Prévost. Cependant, situées en face du grau, les tables conchylicoles s'ensablent.

Se reporter à la carte 5 page 65 pour la synthèse des activités récréatives sur les étangs palavasiens.

L'étang de l'Or

- **Situation géographique** : Situé dans l'Hérault, à quelques kilomètres à l'Est de Montpellier.
- **Superficie de l'étang** : 3 100 ha et 2 000 ha de zones humides (4^{ème} rang des étangs méditerranéens français).
- **Propriété foncière** : 927 ha appartiennent au Conservatoire du Littoral répartis sur les marais de Candillargues (88 ha), Tartuguières, Le Petit Cogul, Le Grand Travers, Le Petit Travers.
- **Protection juridique** : L'étang et ses berges sont classés depuis 1983 au titre de la Loi 1930.
- **ZNIEFF de type I** : étang du Maire et anciens salins de Pérols (118 ha), La Paluzelle (44 ha), Marais du Cros Martin (151 ha), le Chalet d'Espous (135 ha), Pointe de la Radelle (460 ha), Marais de la Tartuguière (475 ha), Pointe du Salaison (126 ha).
- **Les deux stations balnéaires** : Carnon et la Grande Motte
- **La population permanente de l'étang de l'Or** est de 95 000 habitants. Son bassin versant est de 410 Km et est composé de 31 communes dont la population permanente est chiffrée à 125 000 habitants. La pression humaine est multipliée de 5 à 10 selon les saisons. En effet, la population estivale du Bassin Versant de l'étang de l'Or est de 250 000 habitants.
- **La population totale pendant la saison estivale** : 190 000 habitants

- **Activités récréatives**

- **La chasse :**

La chasse est la première activité sur le plan d'eau avec 400 à 800 adhérents à la chasse au gibier d'eau.

- **Découverte de la Nature en canoë kayak**

Le canoë-kayak est une activité ponctuelle sur l'étang de l'Or. Elle est considérée par les chasseurs comme moins dérangeante. Les *échappées vertes* sur Prades-le-Lez est une association de canoë-kayak qui prévoit quelques sorties l'été sur l'étang de l'Or et sur les étangs palavasiens. Cette association organise des sorties pour des groupes de 10 personnes maximum et d'après le Syndicat Mixte de gestion de l'étang de l'Or, elle est très respectueuse du milieu.

- **Deux sentiers de découverte pédestre**

Ils se situent au nord de l'étang. Le premier est un sentier pédestre de 2 Km qui permet de faire le tour du petit Marais de Candillargues. Ce site appartient au Conservatoire du Littoral et est géré par la commune de Candillargues et la Communauté de Communes du Pays de l'Or. Les prospectus de cette ballade dont le thème est « entre la plaine cultivée et l'étang » ne sont pas distribués dans les Offices du Tourisme mais dans la commune de Candillargues. Ainsi, le public visé est la population locale afin de ne pas exposer ces sites à la surfréquentation humaine. Ce sentier existait déjà en 1994, le Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or s'est chargé de le mettre en valeur par de la signalétique et des panneaux de sensibilisation.

Depuis 1998, un deuxième sentier pédestre et cyclable est proposé, mais cette fois sur la commune de Mauguio. Cette ballade est mal indiquée, très souvent les promeneurs vont jusqu'aux cabanes de Salaison et se promènent sur les filets de pêcheurs. La signalétique devrait être plus importante pour cette ballade de 5 Km. Ce sentier a été proposé par le Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or et concerté avec les chasseurs et la présidente des cabaniers du Salaison. En effet, c'est la mairie de Mauguio qui consciente de la demande croissante des locaux pour accéder à des espaces naturels, a chargé la structure locale de gestion de l'étang de l'Or de canaliser les usagers sur ce site.

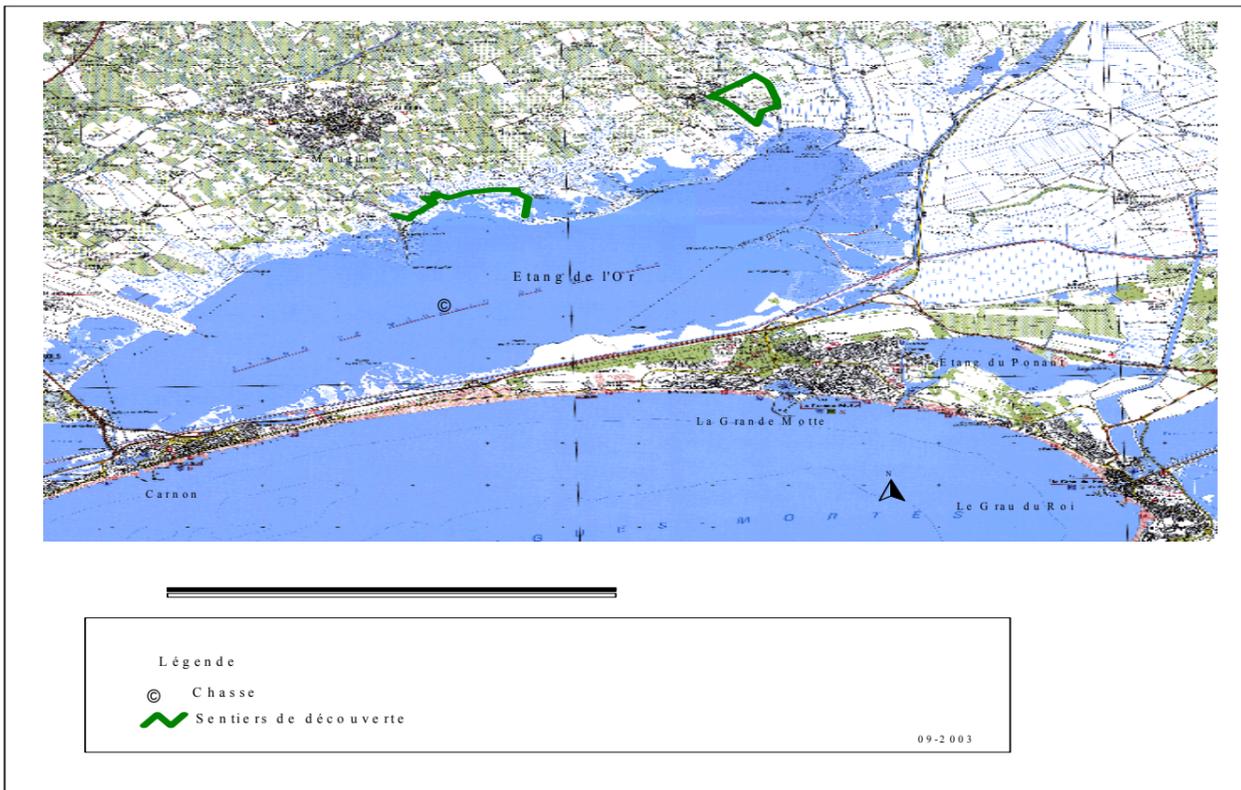
- **La plaisance**

Cet étang est une vaste lagune bordée au sud par le canal du Rhône à Sète avec lequel elle communique avec des passes. Ces passes du canal de Rhône à Sète permettent des passages sur l'étang de l'Or mais aucun bateau ne navigue sur le plan d'eau. En effet, étant peu profond (80 cm en moyenne), les embarcations doivent être à fond plat. De plus, le repérage sur l'étang de l'Or qui est très vaste est très difficile.

- **La pêche de loisir**

La pêche à la ligne se fait principalement sur les ruisseaux alors que la pêche professionnelle est importante (l'anguille).

- **Activités professionnelles :** Une dizaine de pêcheurs professionnels sont sur l'étang de l'Or, ils sont spécialisés surtout pour l'anguille.



Carte 17 : Carte de synthèse des activités récréatives sur l'étang de l'Or

Les lagunes de la Petite Camargue Gardoise (l'étang du Ponant, de la Salonique, de la Siccarex, du Médard, de la Renarde...)

• **Situation géographique :**

Les lagunes de la Petite Camargue sont situées dans Le Gard, à 40 Km de Nîmes. L'étang du Ponant est un étang artificiel d'eau saumâtre qui reçoit les eaux douces du Vidourle et les eaux salées de la mer au niveau du grau des Abîmes. La partie Est de l'étang du Ponant appartient au Grau du Roi et l'autre à la Grande Motte. La gestion des deux communes concernant l'étang est très différente. En effet, la partie appartenant à la Grande Motte est fortement urbanisée à des fins touristiques. Un village vacances est installé sur l'île située en face du grau sur l'étang du Ponant. Il est situé sur le littoral à proximité du Grau du Roi.

La Salonique, lagune artificielle construite en même temps que Port-Camargue, se situe dans le secteur de l'Espiguette. Entre chaque cordon, les terrains sableux et plats nommés souillères sont inondés pendant la période hivernale par les eaux de pluies et les nombreuses incursions marines.

• **Superficie des étangs :**

L'étang du Ponant a une superficie de 214 ha. La superficie du Salonique est d'environ 13 hectares. La Camargue Gardoise possède 40 000 ha de zones humides.

• **Propriété foncière :**

Le Bois du Boucanet appartient au Conservatoire du Littoral depuis 1991. Le site de la Salonique appartient au Conseil Général du Gard grâce à la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles. L'étang du Siccarex proche de Salonique appartient lui à la commune du Grau du Roi et à divers propriétaires privés. Le Conservatoire du Littoral possède 525 ha sur l'Espiguette, et la commune du Grau-du-Roi est le gestionnaire. 2 ha de l'étang de la Murette appartiennent au Conservatoire du Littoral.

• **Protection juridique :**

Selon la loi de 1930, le site de Salonique a été classé au sein du périmètre de la pointe de l'Espiguette. La lagune la Salonique fait partie du périmètre Site Ramsar ainsi que du périmètre de Natura 2000 et celle de ZICO de Petite Camargue laguno-marine. Les

protections sont multiples sur le bois Boucanet sur la rive sud du Ponant ; ZNIEFF de type 1 et 2, Natura 2000, site Ramsar.

- **Deux stations balnéaires** : Une petite partie de la Grande Motte et le Grau du Roi

- **Activités récréatives** :

- **La pêche de loisir** : première activité récréative (*cf* : 2.2.2)

- **Sentiers de découverte**

Sur six sites, des sentiers de découverte avec des observatoires existent où il est possible d'effectuer des visites guidées et des visites libres. Cela concerne La Réserve du Scamandre, le marais du Courgoulier, le Salonique et l'étang de la Sicarex, le bois du Boucanet, le marais de la Laune, et les Près du Cailar. A chaque période de petites vacances scolaires (Toussaint-Hiver-Février et printemps), l'Office du Tourisme organise, en collaboration avec les animateurs-environnement du Centre du Scamandre des visites du site de l'Espiguette, ainsi qu'au bois du Boucanet. Au programme, il est prévu la découverte de la faune et de la flore, du milieu dunaire, les lagunes l'éco-système du secteur...

Le bois Boucanet, site du Conservatoire du Littoral, est situé sur l'étang du Ponant entre les deux installations touristiques du Grau du Roi et de la Grande Motte. La superficie de ce bois est de 141 ha. Il est constitué de pins pignons sur sol sableux, des jonchaies à joncs maritimes, des prairies humides au nord du bois, des plans d'eau temporaire dispersés sur le site. Le Syndicat Mixte fait des tests en visites accompagnées depuis un an, de Pâques jusqu'à la Toussaint, pour mieux connaître les publics et s'adapter à leurs demandes. Un sentier de 4 Km permet aux randonneurs de découvrir les bois près de l'étang du Ponant.

Quant au Fort de Peccais, la Tour Cabonnière, l'étang de la Marette et la Renarde, ces trois sites sont en accès libre. Une promenade de 20 Km est organisée par des prestataires privés comme « le Gitan » sur la commune du Grau du Roi pour aller jusqu'au Fort de Peccais.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, toute personne peut aller librement sur ce sentier.

Le type du public :

Les publics qui assistent à ces visites guidées sont surtout des touristes. Les locaux ne représentent que 1/10 ème du public, et nous les appelons locaux mais en fait ils ont une résidence secondaire sur le Grau du Roi ou la Grande Motte. En fait, les habitants de la Petite Camargue Gardoise ne connaissent pas les sites et ne viennent pas assister aux visites guidées

organisées par le Centre du Scamandre car ils n'ont pas envie d'être assimilés à des touristes. C'est donc ce public qui est le plus difficile à appréhender.

- Véliplanchisme :

Le Kite surf se développe sur le Ponant mais surtout sur la plage de l'Espiguette. La plage est si grande sur l'Espiguette qu'elle est un spot de char à cerf-volant.

- Le nautisme

Deux bases nautiques se situent sur le Ponant, l'une au Grau du Roi et l'autre à la Grande Motte. C'est le seul étang sur le département du Gard où il peut être pratiqué le nautisme. Un centre d'aviron à la Grande Motte complète la panoplie des activités sur l'eau. Le jet ski est une activité qui pose des problèmes. Tout d'abord, ils remontent dans le canal à toute vitesse. Ils sont très dangereux car ils ne respectent pas la limitation de vitesse.

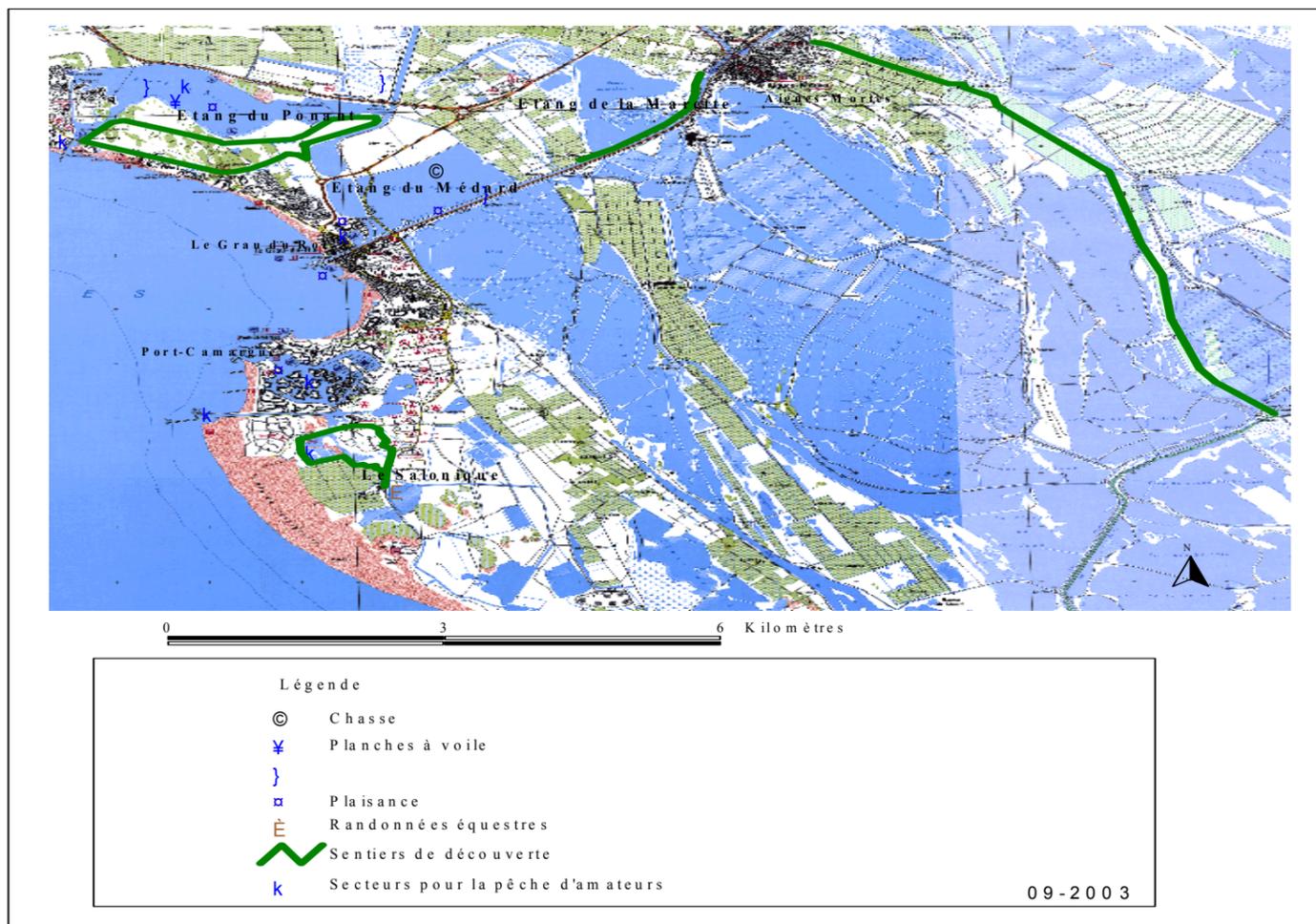
Les poteaux métalliques dans l'étang sont les anciennes structures d'un téléski reconvertis en reposoir pour l'avifaune (notamment pour le Grand Cormoran).

- La chasse : des chasseurs sont à la périphérie du Sicarrex.

Aux alentours de la Tour Cabonnière quelques étangs sont destinés à la chasse comme l'étang de la Murette qui est communal. Sur l'étang du Médard, la chasse se pratique sur les berges. Sur la plaine de l'Espiguette, il y a une tentative de chasse au gibier d'eau mais la chasse est essentiellement au gibier terrestre.

- Randonnées équestres (cf : 2.2.2)

- **Activités professionnelles :** Un pêcheur professionnel sur la lagune du Sicarrex.



Carte 18 : Carte de synthèse des activités récréatives sur les étangs camarguais gardois

LISTE DES PERSONNES CONTACTEES

✓ Conseil Général de l'Hérault

Franck CAZIN

DARE Direction de l'eau et des milieux aquatiques

04.67.67.66.43

f-cazin@cg34.fr

✓ Etang de Canet - Communauté d'agglomération Têt-Méditerranée

Jérôme DUBOSC

Service « espaces naturels »

9, espace Méditerranée

66 000 Perpignan

04.68.80.89.78

✓ Etang de Leucate – CEPRALMAR

Laurence FONBONNE

Responsable « lagunes » - mise en place du SAGE

20, rue de la République

34 000 Montpellier

04.67.22.93.45

✓ Etangs du Narbonnais – PNR de la Narbonnaise en Méditerranée

Karine DUSSERRE

Chargée de missions « Lagunes »

Domaine de Montplaisir

Route de Perpignan

11 100 NARBONNE

04.68.42.23.70

✓ Etang de Vendres

Anouk BOSCH

Association patrimoine et nature de l'Etang de Vendres

Ecomusée

Chemin des sablières

34350 Vendres

04.67.37.28.66

✓ *Etang du Bagnas - Conservatoire de la réserve du Bagnas*

Renaud DUPUY DE LA GRAD RIVE, Conservateur

Association de Défense de l'Environnement et de la Nature des Pays d'Agde

Domaine du Grand Clavelet

Route de Sète

34300 Agde

adena-bagnas@triscali.fr

04.67.01.60.23

✓ *Etang de Thau - APOGEE*

Allain GINOUX

Le relais bleu

RN 113

BP 13

34140 Bouzigues

04.67.18.11.84

✓ *Etang de Thau - Office du tourisme de Sète*

Marie-Claude BELLUSCI

8 rue P.A. Massaloup

34 140 Mèze

04.67.43.93.08

✓ *Les Etangs palavasiens – Syndicat Intercommunal des Etangs Littoraux*

Juliette PICOT

SIEL

BP 308

34113 Frontignan la Peyrade

04.67.18.51.68

✓ *Etang du Méjean*

Gérard ZAPATA, Adjoint technique

Maison de la Nature

Chemin de l'Etang du Méjean

34970 Lattes

04.7.22.12.14

✓ *Etang de l'Or, SMGEO*

NATHALIE VAZZOLER

Chemin des trois ponts

34400 Lunel Viel

04.67.71.10.58

nathalie.vazzoler@fre.fr

✓ *Petite Camargue - SMPGPC*

Claire LAGAYE

Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise

Hôtel du département

Rue guillemette

30044 Nîmes cedex 9

04.66.76.77.89

✓ *Centre du Scamandre, SMGC*

Stéphane ARNASSANT (ou Serge COLOMBAUD)

Route des iscles

30600 Vauvert

04.66.73.52.05

scam@libertysurf.fr

QUESTIONNAIRE

Questionnaire sur les structures des activités récréatives du bassin de Thau

n°IDENTIFIANT :

Quelle est votre activité ?

Depuis quand ?

Quel est le type de votre structure (association, société...)?

Quel est le nombre d'emplois permanents, saisonniers, bénévoles. A temps plein, à temps partiel ?

1. Est-ce que le personnel habite dans les environs de l'étang (20kms)? *citer les villes*

Quel est votre parc locatif (nombre de bateaux, de chevaux, de bouteilles de plongée, de jet ski) ?

CLIENTELE

Quelle est votre période de fermeture ?

Quel est le poids des mois de juillet et août par rapport l'ensemble de l'année ?

Quel est le nombre de pratiquants, d'adhérents, de clients (selon le type d'activité) ? (sur la période concernée)

Quelle est la part des touristes (français, étrangers), des habitants locaux (20kms), et des gens de la région.

Quelle est leur dépense moyenne (ou tarifs) ? Quel est le montant des cotisations et quelle en sera leur répartition (quelle utilisation) ?

FONCTIONNEMENT :

Questions pour la chasse et la pêche :

Quel type de chasse (nocturne, affût, à la botte) ou de pêche se pratique au travers de votre structure ?

Quel est le type de gibiers ou de prises ? Quelle moyenne environ par an et par adhérent ?

Questions pour les promenades organisées :

Combien de sorties faites-vous à l'année, durant la saison ? Quelle est la taille des groupes ? (pour les différents types de promenades)

Est-ce qu'il existe des ententes avec des producteurs conchylicoles, viticoles ou autres pour associer les visites à des achats de produits ? Si oui, existe-t-il une demande de la part de votre clientèle et dans quelles proportions ?

RELATIONS PAR RAPPORT A L'ESPACE :

Où s'effectue la pratique de votre activité ? Y a-t-il un parcours, une zone d'évolution ?

Est-ce que certaines activités représentent une gêne pour la pratique de votre activité ? (nuisances, conflits...)

Est-ce que votre activité occasionne des gênes, nuisances, des conflits ?

RETOMBEES ECONOMIQUES

Quelles sont celles qui ont des retombées au niveau local ? (en fonction du lieu de résidence des bénéficiaires)

INSTALLATION ET PERSPECTIVES

Avez-vous eu des difficultés pour vous installer ? Pour vous développer ?

Quelles sont les perspectives maximales de développement pour votre activité ? Quel type de soutien et d'action permettrait le développement de votre activité ? (subvention, aménagements, promotion, aide à l'emploi)

Quels sont les types de contraintes ou les risques qui peuvent faire baisser votre activité ? (qualité du milieu, conditions climatiques)

LISTE DES STRUCTURES CONTACTEES POUR L'ENQUETE

Les noms marqués en rouge ont été contactés

N°	Classification	Activités	Société	Titre	Prénom/ NOM	Qualité	Adresse	CP	Ville	Téléphone
100	Randonnées	Randonnées et ere	Balades et découvertes	Madame	Valérie COSTA	Présidente	BP 37	34110	Frontignan	04 67 18 91 09
102	Randonnées	Randonnées	Rando club mézois	Monsieur	Michel PY		39 avenue de Pézenas	34140	Méze	04 67 43 76 56
103	Randonnées	Randonnées	Rando Ascsm	Madame	Nicole COESTCHEL		25 avenue de Villeyrac	34140	Méze	04 67 43 77 17
56	Randonnées	Randonnées	Sète escapade				2 rue Gambard	34200	Sète	04 67 51 26 15

TOTAL 3 contacts sur 4

N°	Classification	Activités	Société	Titre	Prénom/ NOM	Qualité	Adresse	CP	Ville	Téléphone
42	Vélo	Vélo amateurs et balade (rens le vendredi à 18h)	Amicale Balarucoise de cyclotourisme				Pôle des associations avenue de la gare	34540	Balaruc les bains	04 67 48 57 82
43	Vélo	Vélo amateurs et balade	Avenir cycliste Bouzygaud	Monsieur	Gérard SAINT PIERRE		Brasserie de l'étang 8 avenue Louis Tudesq	34140	Bouzigues	04 67 78 47 57
44	Vélo	Vélo location	Rosalie location		ne veut pas répondre		Avenue de la Méditerranée	34340	Marseillan	04 67 77 63 81
45	Vélo	Vélo location et balade	Deferlantes				6 quai Commandant Samary	34200	Sète	04 67 74 82 30
46	Vélo	Balade vélo mairie saison	Maison du tourisme				Avenue de la Méditerranée	34340	Marseillan	04 67 21 82 43
130	Vélo				COUSINGNE René				Méze	04 67 43 86 03

TOTAL 5 contacts sur 6

N°	Classification	Activités	Société	Titre	Prénom/ NOM	Qualité	Adresse	CP	Ville	Téléphone
47	Randonnées équestres	Balade équitation	Ranch des salins				Mas des Pielles	34110	Frontignan	
48	Randonnées équestres	Balade équitation	Le clos Lapierre				RN 112 chemin de la poule d'eau	34110	Frontignan	06 12 47 42 88
49	Randonnées équestres	Balade équitation	Ranch la Camargue	Monsieur et Madame	Bernard MOLINA et Françoise SICARD		Chemin du rieu	34340	Marseillan Plage	0467219563 et 0616172067
50	Randonnées équestres	Balade équitation	Le fer à cheval				Route de Villeveyrac	34140	Mèze	46743 61 11
51	Randonnées équestres	Balade équitation	Les amandiers	Madame	Virginie SUTOUR		Centre équestre route de Marseillan	34140	Mèze	0467431834 et 0618205197
53	Randonnées équestres	Balade équitation poney club	Association equestre du bassin de Thau	Monsieur	I.MARTIN		Le mas	34540	Balaruc le vieux	06 08 07 62 98
55	Randonnées équestres	Balade équitation	Sète équitation passion				Zone de loisir de pont Levis	34200	Sète	04 67 51 08 54

TOTAL 4 contacts sur 7
Source: APOGEE et les pages jaunes

N°	Classification	Activités	Société	Titre	Prénom/ NOM	Qualité	Adresse	CP	Ville	Téléphone
9	Découverte et protection de la nature	Education relative à l'environnement	La Touline	Monsieur	Didier EYCHENNE		13 rue P&A Massaloup	34140	Mèze	04 67 43 05 97
64	Découverte et protection de la nature	Vulgarisation scientifique	Club d'éveil sciences et techniques	Monsieur	Serge ALIE		Ecosite	34140	Mèze	04 67 43 63 60
65	Découverte et protection de la nature	Protection de la nature	Association de sauvegarde du littoral	Monsieur	Alain DUCROS		Villa Vincenette route corniche	34200	Sète	

66	Découverte et protection de la nature	Protection de la nature	Société de protection de la nature	Monsieur	Jean-Louis BOSC		87 rue des cormorans	34200	Sète	04 67 02 13 96
67	Découverte et protection de la nature	Protection de la nature	Association indépendante des écologistes de Sète	Monsieur	LAVIGNE		impasse des granettes, 4 rue des loriots	34200	Sète	
68	Découverte et protection de la nature	Protection de la nature	Le jour de la terre	Madame	Roselyne BHALER		164 chemin du couchant	34200	Sète	04 67 53 23 53
79	Découverte et protection de la nature	Protection de la nature	La baleine verte	Monsieur	Thierry VROMET		38 rue lazare Carnot	34200	Sète	04 67 74 80 91
86	Découverte et protection de la nature	Activités d'éco plein air	Association départementale d'animation de Bessilles	Monsieur	xavier BOUTOLLEAU		Base départementale de Bessilles	34530	Montagnac	04 67 24 07 26
91	Découverte et protection de la nature	Education relative à l'environnement	Gaia	Monsieur	Pierre Franck LUYE		13 rue du puitsde jacobs	34560	Montbazin	04 67 78 66 73
93	Découverte et protection de la nature	Education relative à l'environnement	Apiou	Monsieur	Bernard DUMAS		Mas de Costebelle 842 rue de la vieille Poste	34000	Montpellier	04 67 13 83 15
97	Découverte et protection de la nature	Ere patrimoine	Histoire et vie étonnante d'un port	Madame	Noëlle ONFROY		1 quai commandant samary	34200	Sète	0467740822 et 0662727252
98	Découverte et protection de la nature	Environnement	4 E eau environnement economie energie	Monsieur	Marc OLMEDA	Président	34 rue du golfe lot des Aresquiers	34110	Frontignan Plage	0467519625 et 0610774633
107	Découverte et protection de la nature	Education relative à l'environnement	Le voile de Neptune	Madame	Béatrice LEMOEL		Centre de loisir des mouettes 64 avenue Vauban	34110	Frontignan plage	04 67 57 22 05

TOTAL 6 contacts sur 13
Source: APOGEE et les pages jaunes

N°	Classification	Activités	Société	Titre	Prénom/ NOM	Qualité	Adresse	CP	Ville	Téléphone
10	Aviron	Aviron	Aviron club du bassin de thau	Monsieur	Daniel MANTION		BP 414	34204	Sète Cedex	0467746869 et 0681770593
11	Aviron	Aviron pêche promenade	Aviron Marseillanais	Monsieur	Georges RIFLE	Président	1 quai de Toulon	34340	Marseillan	04 67 77 23 69
74	Aviron	Aviron	Aviron Marseillanais	Monsieur	MONVILLE		1 quai de Toulon	34340	Marseillan	04 67 77 27 00
85	Aviron	Aviron (canaux de Sète)	Aviron Sète	Madame	Annie REBELLE		54 impasse des moulins	34200	Sète	04 67 43 68 29
113	Aviron	Aviron	Club International de Régates Aviron de Mèze				52 rue Méditerranée	34140	Mèze	04 67 51 48 21
TOTAL	4/5 structures d'aviron									
N°	Classification	Activités	Société	Titre	Prénom/ NOM	Qualité	Adresse	CP	Ville	Téléphone
78	Chasse	Chasse	Association intercommunale de chasse maritime	Monsieur	Christian DELMAS		9 rue des rouges gorges	34200	Sète	04 67 55 18 26

N°	Classification	Activités	Société	Titre	Prénom/ NOM	Qualité	Adresse	CP	Ville	Téléphone
61	Pêche	Pêche	Sesquiers pêche	Monsieur	Jean-Luc PEREA	Président	16 lot la Bégude	34140	Mèze	04 67 43 95 48
73	Pêche	Pêche	Loups Marseillanais	Monsieur	Daniel DELBERGUE		12 les jardins de la ville	34340	Marseillan	04 67 77 39 66
117	Pêche	Pêche	Association des Pêcheurs Plaisanciers de Balaruc				av Gare	34540	Balaruc les bains	04 67 48 90 77

TOTAL 1 contact sur 3
Source
APOGEE, et
pages jaunes
(2003)

N°	Classification	Activités	Société	Titre	Prénom/ NOM	Qualité	Adresse	CP	Ville	Téléphone
30	Plongée	Plongée	Locabato Aresquiers plongée passion				Résidence les flamants roses 1 avenue Ferdinand de Lesseps	34110	Frontignan	04 67 18 40 80
34	Plongée	Plongée sous marine	Aresquier subaquatiques				5 avenue des cormorans	34110	Frontignan	04 67 43 30 70
35	Plongée	Plongée sous marine archéologie initiation	Clersmar	Monsieur	Antoine GOLF	Président	20 rue de la liberté	34340	Marseillan	04 67 77 22 61
36	Plongée	Plongée sous marine archéologie initiation biologie sous marine	Gerpam	Monsieur	Olivier MOLINIER		3 avenue de Florensac	34340	Marseillan	06 21 91 17 04

37	Plongée	Plongée sous marine	Aqua Sète	Madame	Agnès EYCHENE		42 quai de la Consigne	34200	Sète	0467742316 et 0467188982
38	Plongée	Plongée sous marine	Scaphander	Monsieur	Serge THIVIN		11 rue de la citée blanche	34200	Sète	0467534617 et 0689222301
39	Plongée	Plongée sous marine	Korail sub				87 Grand'rue Mario Roustan	34200	Sète	04 67 74 69 06
84	Plongée	Ecole de plongée	Odyssee	Monsieur	Emmanuel SERVAL		3 impasse des ibis	34200	Sète	06 03 59 82 89
111	Plongée	Plongée	Association Cheminots Section Plongée				Echangeur rte Balaruc	34200	Sète	04 67 48 56 15
112	Plongée	Fabrication de combinaison et vente de matériel de plongée et de chass sous marine	Chasse et Plongée Sous Marine D. Pons				zone artisanale Port	34110	Frontignan	04 67 43 26 52
114	Plongée	Vente/location matériel de plongée	H 2 Eaux				62 Grand'Rue Mario Roustan	34200	Sète	04 67 51 33 92
115	Plongée	Magasin et école de plongée	Setimpex (SARL)				87 Grand'Rue Mario Roustan	34200	Sète	04 67 74 69 06
118	Plongée	Plongée	Ecole de Plongée Sétoise				1 chem Quilles	34200	Sète	04 67 78 90 37
124	Plongée	Plongée	La palme Sétoise	Monsieur	BRIARD Jean-Marie		2 rue M.Clavel	34200	Sète	04 67 78 40 37

TOTAL 7 sur 14

N°	Classification	Activités	Société	Titre	Prénom/ NOM	Qualité	Adresse	CP	Ville	Téléphone
57	Bateau promenade	Ecole de croisière, formation, croisière	Voile liberté	Monsieur	Thierry CALVET		28 promenade Jean Baptiste Marty	34200	Sète	0467461546 et 0467537931 et 0676775663
58	Bateau promenade	Transport maritime	Sète croisières				Quai général Durand	34200	Sète	04 67 46 00 46
59	Bateau promenade	Balade sur eau	A bord de Nyama				Quai d'alger et de la République	34200	Sète	06 08 34 11 72
90	Bateau promenade	Balade bateau	L'étoile de Thau	Madame	Claudia NEGRI			34340	Marseillan	06 03 23 73 65

TOTAL 2 sur 4

N°	Classification	Activités	Société	Titre	Prénom/ NOM	Qualité	Adresse	CP	Ville	Téléphone
13	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile régates	ASBB voile régates	Monsieur	Jean Paul JACQUES	Président	Centre nautique avenue de la garre	34540	Balaruc les bains	04 67 43 44 46
14	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile école, planche à voile, kayak	Centre nautique municipal				Centre nautique municipal	34540	Balaruc les bains	04 67 48 55 63
15	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile école	voile yacht club	Madame	Françoise PASCAL		Ancienne caserne des pompiers rus saint Nicolas	34140	Bouzigues	04 99 04 97 89
16	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile régates	Club nautique Bouzigaud	Monsieur	Paul GAUTIER		Mairie 1 quai du port	34140	Bouzigues	04 67 78 33 76

17	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile canoe kayak planche à voile école	Ecole municipale de voile Label E.F.V	Monsieur	Jacques DE LALAUBIE		avenue Vauban	34110	Frontignan	04 99 04 91 72
18	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile école pour tous âges formation maritimee Agrée J&S	Cap au large	Monsieur	Bruno JOUNARD		Port de Frontignan 143, avenue Vauban	34110	Frontignan	04 67 43 20 85
19	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile école à partir de 7 ans planche à voile Agrée J&S	Cercle de voile de Marseillan	Monsieur	Jean Paul GAUMONDIE		3 quai de Toulon	34340	Marseillan	0467776522 et 0467212041
20	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile école à partir de 14 ans Agrée J&S	centre nautique des Glénans	Monsieur et Madame	Alexandre DROLDOFF Christine FOURICHON	Présidente	Chemin du canal du Midi	34340	Marseillan	04 67 77 22 73
22	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile école formation maritime Agrée J&S	Yacht club	Monsieur	J-F DEFEND Christophe ANDRE		52 avenue de la Méditerranée	34140	Mèze	04 67 43 59 51
23	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Planche à voile, voile école	Base nautique du Barrou				2 rue des fauvelles	34200	Sète	04 67 53 55 24
24	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Formation maritime	AC location				avenue ferdinand de Lesseps	34110	Frontignan	0467188818 et 0667366847
25	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Formation maritime	Bateau école				port de Marseillan ville	34340	Marseillan	06 09 09 52 30
26	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Formation maritime	Cap océan				8 quai docteur Scheydt	34200	Sète	04 67 51 19 20
31	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Ecole de kitesurf	Les fils d'Eole				65 avenue d'Ingril	34110	Frontignan	06 14 52 24 93
32	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	école kitesurf	Fil d'air	Monsieur	Olivier BLANC		Centre nautique 'le Taurus' 52 rue de la méditerranée	34140	Mèze	0467789490 et 0610252258

33	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	vente de matériel de glisse (planche à voile, flysurf)	Top fun				Rn 112	34340	Marseillan	04 67 21 98 44
62	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile école/club association portuaire Agrée J&S	Société nautique de bassin de Thau	Monsieur	André POMIES		Quai Baptiste Guitard	34140	Mèze	04 67 43 56 84
75	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile	Voile sportive Balarucoise	Monsieur	Didier BERNARD		14 cami Lou cigalou	34540	Balaruc les bains	
92	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Balade Régate vieux Gréments	Voiles latines de Sète et du bassin de Thau	Monsieur	Christian DOLQUES	Président	3 promenade J B Marty	34200	Sète	04 67 74 32 60
109	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Grand'Voile				1 r Frédéric Mistral	34200	Sète	06 12 90 61 74
110	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile à Sète				41 r Fauvettes	34200	Sète	04 67 74 38 58
119	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile, navigation, sport nautique et aquatique	Voile Latine de Sète et du Bassin de Thau				3 prom Jean Baptiste Marty	34200	Sète	04 67 74 32 60

TOTAL 11 sur 22

N°	Classification	Activités	Société	Titre	Prénom/ NOM	Qualité	Adresse	CP	Ville	Téléphone
27	Jet ski et location	Jet ski école et plagiste	Papy Bali				Plage du rieu	34340	Marseillan	06 14 79 46 38

28	Jet ski et location	Location de bateau à moteur, jet ski, bateau école	Caraïbes	Monsieur	Jean Christophe VIDAL		Canal des quilles	34200	Sète	0499040785 et 0681293329
29	Jet ski et location	Jet ski école	Free ride system				Canal des quilles	34200	Sète	06 08 62 56 45
41	Jet ski et location	Ski nautique, location jet ski, vtt, permis bateaux	Terre et mer aventure				av F Lesseps	34110	Frontignan	0467188818 et 0608281276

TOTAL 4 sur 4

N°	Classification	Activités	Société	Titre	Prénom/ NOM	Qualité	Adresse	CP	Ville	Téléphone
21	Location bateau	Voile location location de bateaux à moteur	JPA nautisme	Monsieur	Jean Pierre CHOQUER		Route de Sèt 6 quai de Plaisance	34340	Marseillan	04 67 01 62 70
41	Ski nautique	Ski nautique, location jet ski, vtt, permis bateaux	Terre et mer aventure				av F Lesseps	34110	Frontignan	0467188818 et 0608281276
116	Ski nautique	Ski nautique	Ski Nautique Club	Monsieur	Alain SUEUR		19 av Fontregeire	34340	Marseillan	04 67 77 60 55

